



Comptes Administratifs

2023

Rapport de présentation

Budget principal

Budgets annexes

Version définitive

Conseil d'Agglomération du 6 Juin 2024

SYNTHESE

Le budget 2023 a été exécuté dans un contexte de poursuite de l'inflation et de la crise énergétique résultant de l'onde de choc produite par le conflit en Ukraine. L'inflation moyenne annuelle atteint **4,9 %** en 2023 contre **5,2 %** en 2022. Le ralentissement de l'inflation se fait sentir au cours du second semestre 2023 pour aboutir à une inflation de 3,7 % en décembre 2023 (en glissement annuel) contre 5,9 % en décembre 2022.

Ce contexte inflationniste pèse sur le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération induisant une hausse des charges liée notamment au renchérissement des fluides et du prix des matières premières, ainsi qu'à la revalorisation des salaires (impact des décisions nationales de revalorisation et des mesures locales de lutte contre la baisse de pouvoir d'achat). Les recettes fiscales sont également dynamiques compte tenu du contexte de plein emploi et de l'impact de l'inflation (actualisation des bases, impact de l'inflation sur la TVA, dynamique du versement mobilité).

Le compte administratif consolidé 2023 de Saint Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, démontre que les orientations et le plan d'actions qui avaient été budgétisés ont été réalisés à hauteur de **225 583 681 €** au titre des recettes réelles consolidées et à **236 215 371 €** pour les dépenses réelles consolidées.

FONCTIONNEMENT

Les graphiques de la page 8 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **195 887 344 €**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concernent les produits des services avec 51,4 M€. Les postes suivants sont constitués de la TVA pour 39,6 M€, des impôts économiques (CFE, TASCOM, IFER) pour 19,3 M€, des dotations et participations pour 25,1 M€, du Versement Mobilité pour 22,3 M€, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui atteint 20,5 M€, des autres impôts et taxes pour 9,2 M€ et enfin, des autres recettes et produits exceptionnels pour 8,5 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **148 365 774 €**.

En volume, le premier poste d'un montant de 44,25 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des charges de personnel pour 42,65 M€, des dotations reversées aux communes membres résultant du calcul de la DAC, du FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 29,14 M€, des subventions et contributions pour 28,13 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 4,2 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 50,7 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts contractés les années passées et à l'autofinancement d'une partie des investissements réalisés sur l'année 2023.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,5 M€. L'encours de la dette consolidée passe de 151 M€ à fin 2022 à 150,7 M€ à fin 2023.

Après la couverture de l'annuité de la dette, la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 34,1 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques, page 9 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **29 696 337 €** sont composées : des ressources propres, des subventions perçues et de produits de cession et d'emprunts réalisés à hauteur de 12 M€. Le bouclage du programme d'investissement 2023 est assuré par l'épargne nette (34,1 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **87 849 596 €**, dont 13,36 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2023, 74,5 M€ ont été investis sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent principalement en dépenses d'équipements propres pour 63,6 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 9,7 M€.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **49,4 M€** ont été affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **4,6 M€** ont été consacrés en 2023 principalement au titre des projets Transport Est Ouest, Plan de Déplacement Urbain, Pôle d'Échange Multimodal et à l'acquisition de bus (3 bus GNV),
- **8,3 M€** ont été consacrés aux projets relatifs à **l'économie et au tourisme** ainsi qu'à la **recherche l'innovation et l'enseignement supérieur** et concernent principalement les actions du cadre stratégique de développement économique, la gestion immobilière des entreprises comprenant notamment le projet d'hôtel d'entreprises et les parcs d'activités économiques.
- **2,7 M€** ont financé des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, la rocade urbaine et le contournement sud.
- **3,7 M€** ont financé des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du

parc public et du parc privé ainsi que les travaux sur les **aires d'accueil des gens du voyage**.

- **1,1 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels** essentiellement sur les piscines.
- Enfin, **4,7 M€** ont été consacrés aux **autres politiques et à l'administration générale**.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de **100 € par habitant**. Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI, malgré de fortes évolutions structurelles.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets aux chapitres I et II puis une présentation du compte administratif par politique au chapitre III pour finir par une présentation budget par budget au chapitre IV.

SOMMAIRE

I - RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023.....	6
II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	7
<u>A - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....</u>	7
<u>B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE.....</u>	8
<u>C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE.....</u>	9
III - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE.....	10
<u>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</u>	11
<u>B - ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, INNOVATION</u>	13
<u>C - TOURISME.....</u>	15
<u>D - HABITAT ET LOGEMENT.....</u>	17
<u>E - TRANSPORT ET DEPLACEMENT.....</u>	18
<u>F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS.....</u>	20
<u>G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE.....</u>	22
<u>H - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....</u>	25
<u>I - COHESION SOCIALE.....</u>	27
<u>J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....</u>	29
<u>K - ENVIRONNEMENT.....</u>	32
<u>L - AMENAGEMENT ET VOIRIE.....</u>	42
<u>M - DOTATIONS AUX COMMUNES.....</u>	42
<u>N - ADMINISTRATION GENERALE, OPERATIONS FINANCIERES ET COMMUNICATION.....</u>	44
<u>O - INCENDIE ET SECOURS.....</u>	45
<u>P - LA CHAINE DE L'EPARGNE CONSOLIDÉE.....</u>	46
IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET.....	47
<u>A - BUDGET PRINCIPAL.....</u>	48
<u>B - BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....</u>	68
<u>C - BUDGET ANNEXE EAU.....</u>	73
<u>D - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....</u>	77
<u>E - BUDGET ANNEXE SPANC</u>	82
<u>F - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS.....</u>	84
<u>G - BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE.....</u>	89
<u>H - BUDGET ANNEXE DES ZAE.....</u>	92
<u>I - BUDGET ANNEXE HIPPODROME.....</u>	95
<u>J - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS.....</u>	98
<u>K - BUDGET ANNEXE GOLF.....</u>	100
<u>L - BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE.....</u>	103
V - ANALYSE DE LA DETTE.....	106
VI - ANNEXES.....	110
Annexe 1 : CHAINE DE L'EPARGNE DETAILLÉE.....	110
Annexe 2 : COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉE.....	111
Annexe 3 à 14 : CA - MOUVEMENTS BUDGETAIRES PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	112
Annexe 15 : LES RATIOS REGLEMENTAIRES.....	124
Annexe 16 : TABLEAU DES TAUX DE REALISATION PAR POLITIQUE.....	125
Annexe 17 : LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES.....	126
Annexe 18 : EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE, CREATIONS DE POSTES et MISES A DISPOSITION.....	128
Annexe 19 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES.....	131
LEXIQUE.....	132

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2023 – en mouvements budgétaires –

Le tableau ci-après présente les résultats constatés au compte administratif agrégés du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, à la Chaufferie bois, à la Collecte et Valorisation des déchets ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et à ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC. Les dépenses en mouvements budgétaires s'établissent à 316 777 925,55 € et les recettes à 321 690 441,55 € (cf. tableau - Annexe 2).

Résultats CA 2023 - Budgets agrégés - Mouvements budgétaires

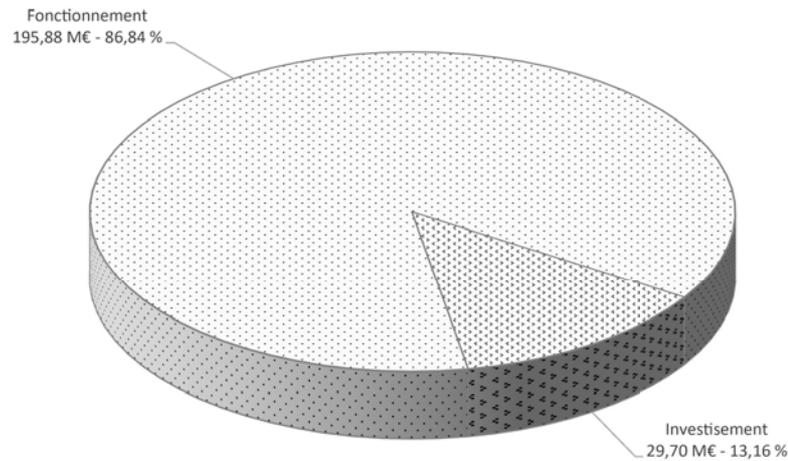
Comptes administratifs	2022	2023
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	30 170 958	28 526 589
Résultats reportés	-79 525	-179 942
<i>2023 : intégration résultats sur le budget principal suite à la dissolution du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc</i>		77 923
Total	30 091 432	28 424 571
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	30 091 432	28 424 571
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	-10 561 757	-8 886 905
Résultats reportés	-3 985 470	-14 547 227
<i>2023 : intégration résultats sur le budget principal suite à la dissolution du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc</i>		19 254
Total	-14 547 227	-23 414 877
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	22 583 232	22 521 362
Recettes	3 445 284	17 553 293
Résultat net d'investissement	-33 685 175	-28 382 946
Résultat cumulé	-3 593 743	41 625
Résultat global de clôture hors:		
> les restes à réaliser		
> l'intégration des résultats sur le budget principal suite à la dissolution du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc au 31 décembre 2021	15 544 205	4 912 516
Résultat global de clôture hors restes à réaliser mais comprenant l'intégration sur le budget principal des résultats suite à la dissolution du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc au 31 décembre 2021	15 544 205	5 009 694

II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

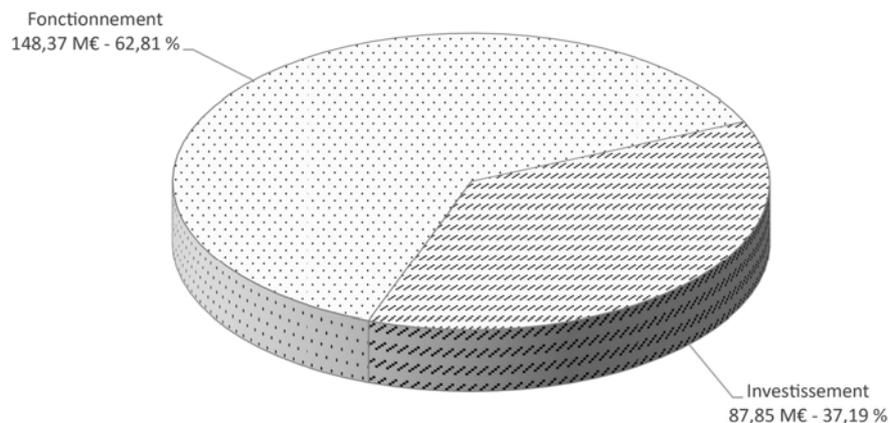
Le **compte administratif 2023 consolidé** qui correspond au cumul des réalisations du budget principal et des budgets annexes **après retraitement** des flux entre budgets, des opérations d'ordre, des résultats antérieurs et opérations revolving s'établit à **225 583 681 €** de recettes réelles¹ et **236 215 371 €** de dépenses réelles.

A – RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **225 583 681 €**



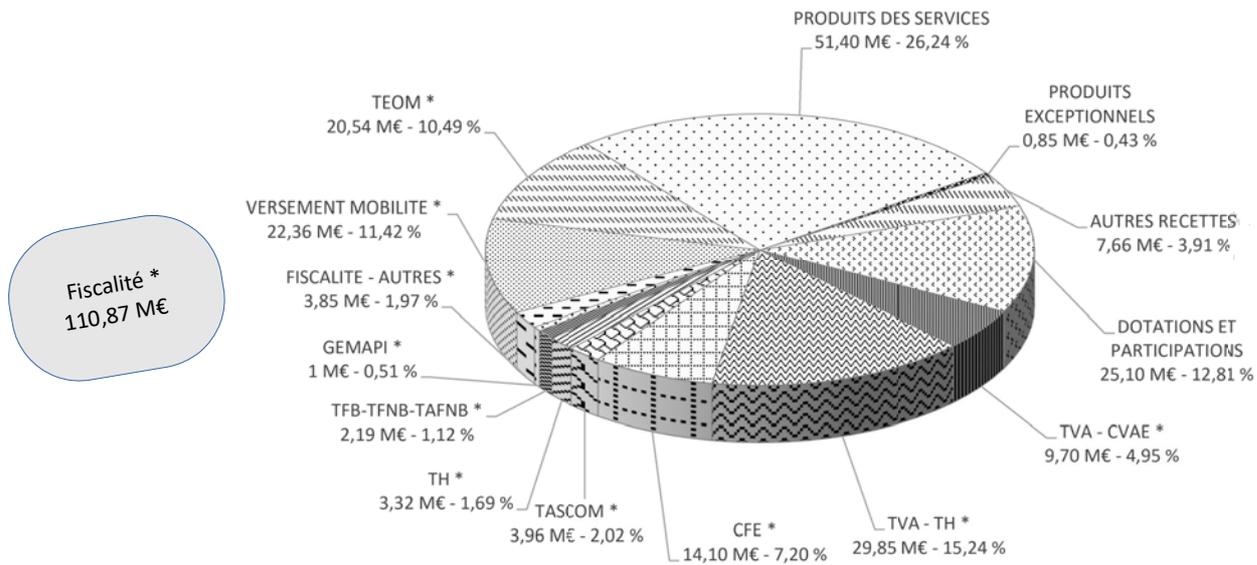
Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice **236 215 371 €**



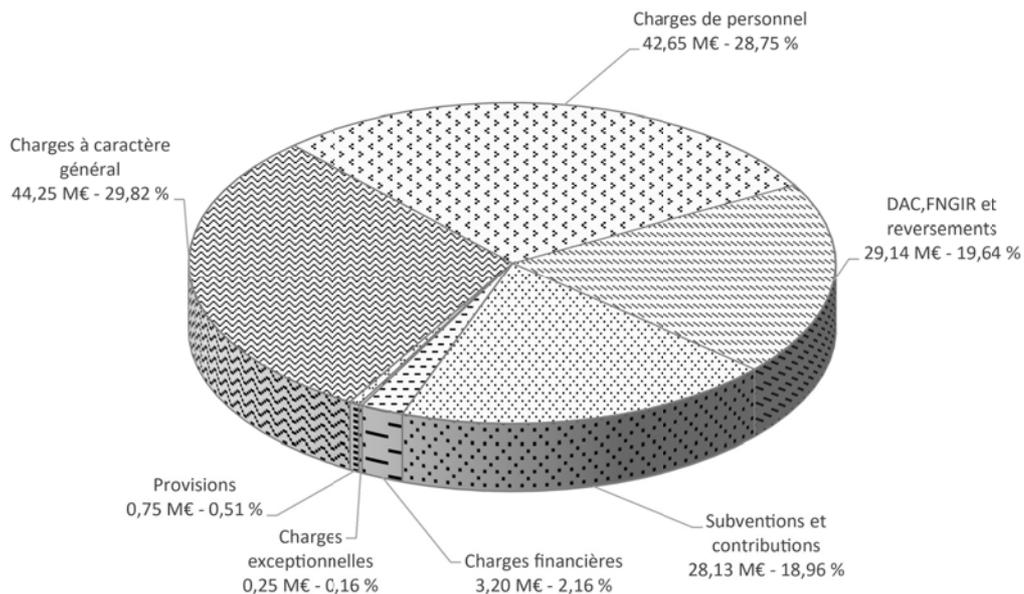
¹ Sont exclues du calcul des dépenses ou recettes réelles l'ensemble des opérations d'ordre des budgets. Des retraitements sont également opérés pour éviter les doubles comptabilisations (contrats revolving et flux entre budgets). Enfin, certains flux de fonctionnement sont retraités en flux d'investissement (subventions d'équipements, aménagement des parcs d'activités, produits de cessions).

B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles de fonctionnement par nature 195 887 344 €

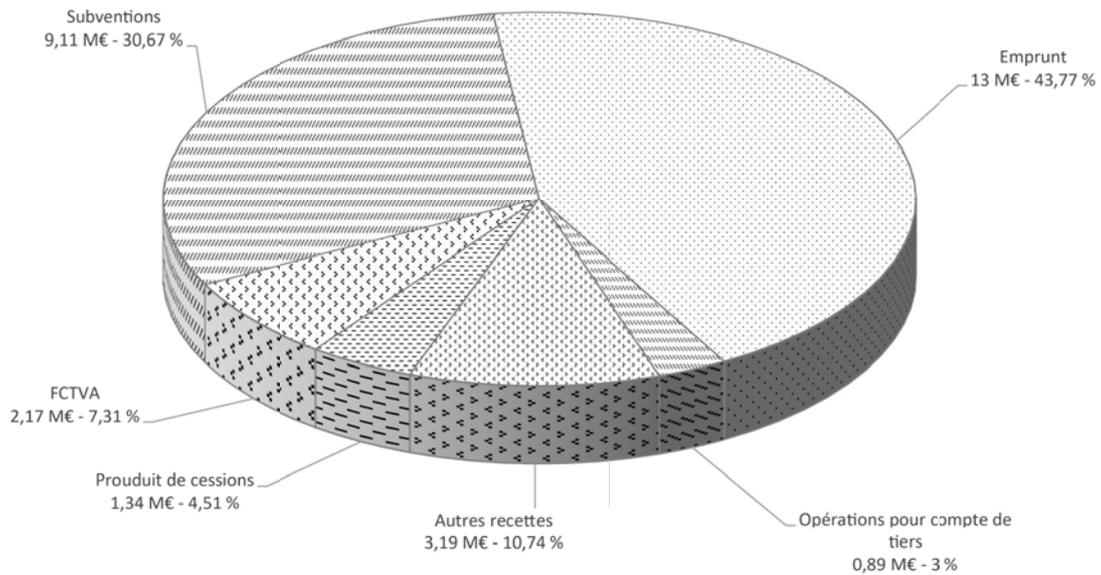


Les dépenses réelles de fonctionnement par nature 148 365 774 €

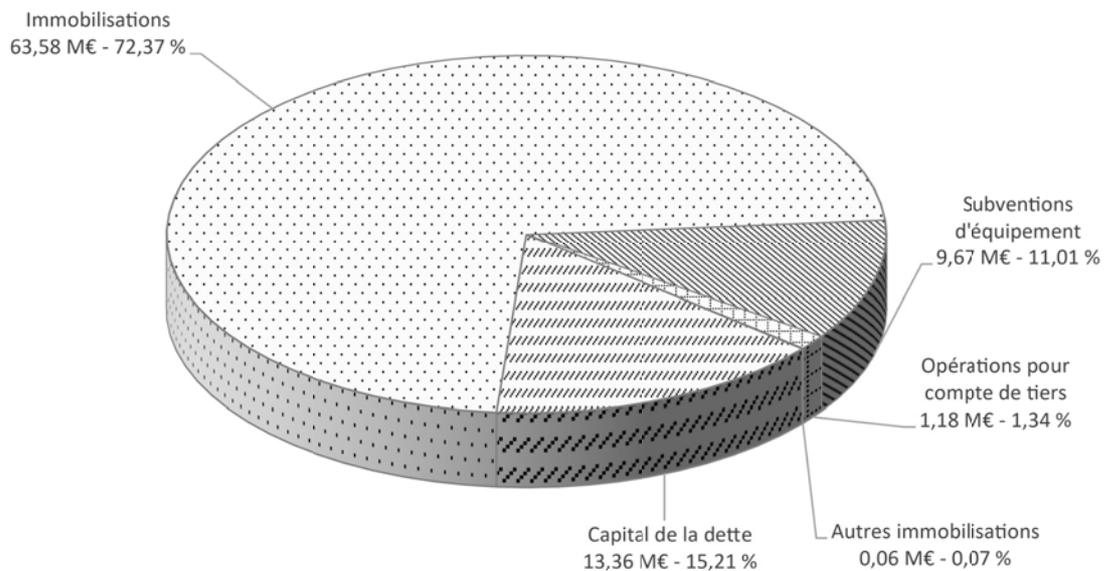


C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles d'investissement par nature 29 696 337 €



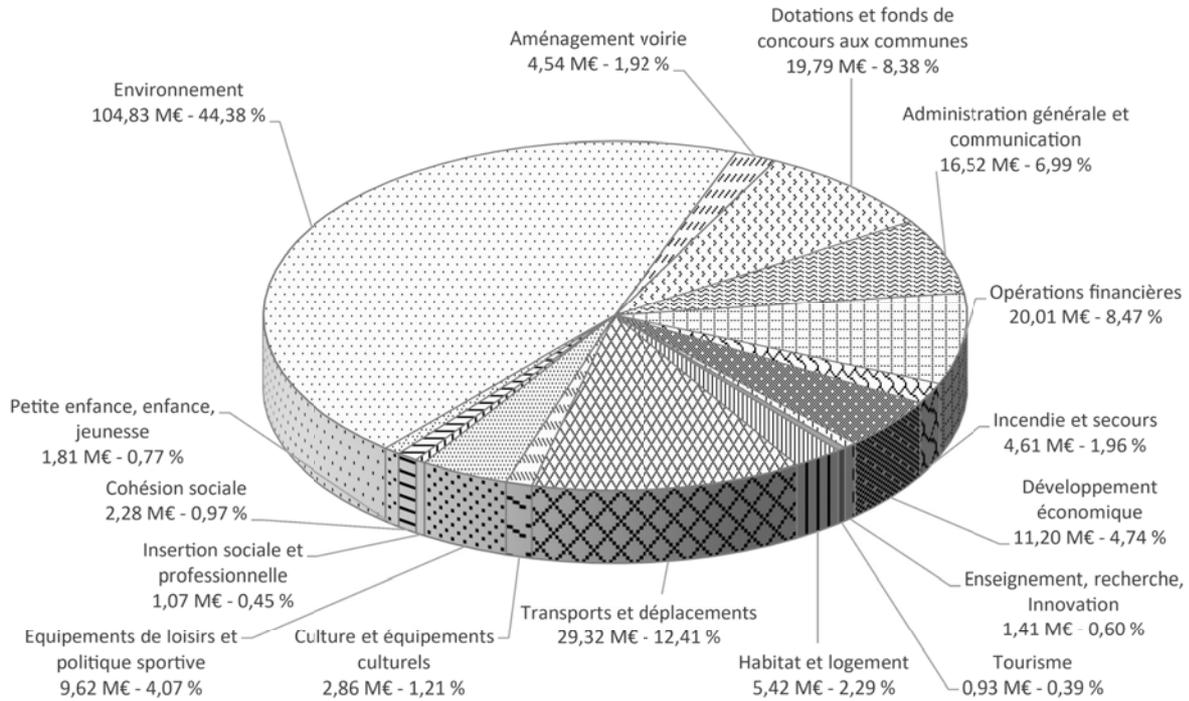
Les dépenses réelles d'investissement par nature (hors CLTR) 87 849 596 €



III- PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE

Les dépenses réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :

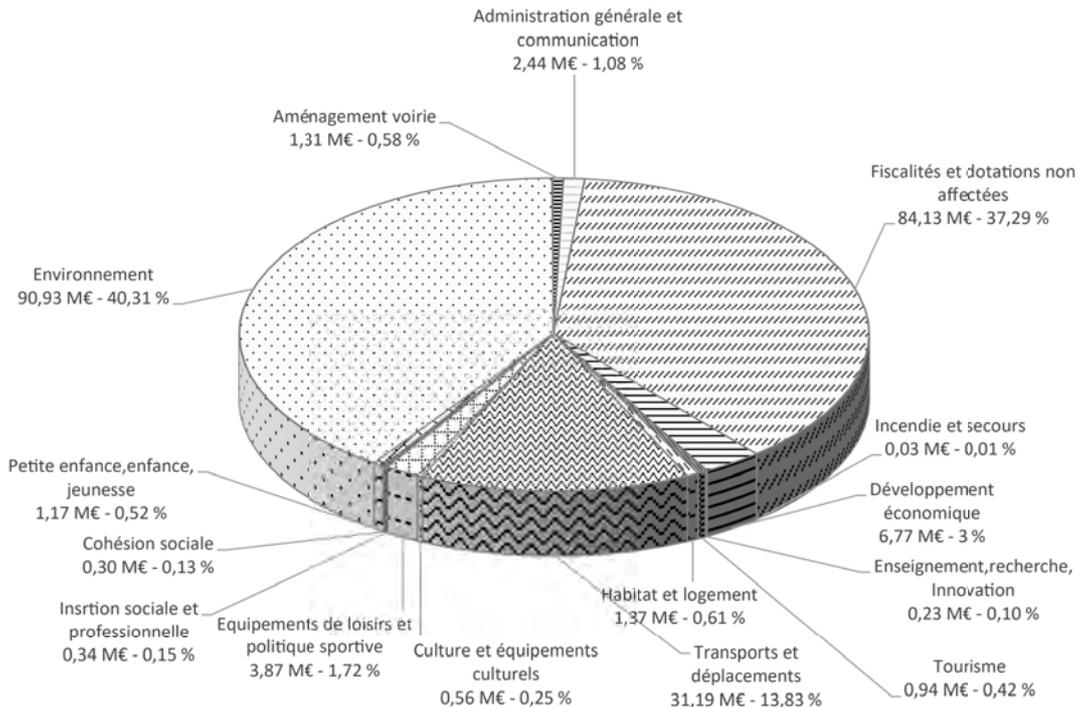
236 215 371 €



Les taux de réalisation présentés politique par politique figurent à l'annexe n°16.

Les recettes réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :

225 583 681 €



A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 11,20 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,90 M€	INVESTISSEMENT = 8,30 M€

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétence pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté, lors du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 (DB-145-2023), une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2023-2028. Cette convention décline les 4 orientations de la stratégie économique de l'agglomération :

- > un développement économique compatible avec la maîtrise des effets sur le milieu et la préservation des ressources primaires,
- > des ressources locales au bénéfice du développement économique,
- > une nouvelle armature des « lieux » de l'économie favorisant synergie et proximité,
- > un développement économique qui bénéficie à tous.

La politique développement économique se décline sur 3 budgets que sont le budget principal, le budget Gestion Immobilière des Entreprises et le budget annexe des Zones d'Activités Économiques. Elle représente 4,74 % des dépenses 2023 de l'agglomération avec 11,20 M€ dont 2,90 M€ de dépenses de fonctionnement et 8,30 M€ de dépenses d'investissement. En 2022, elle représentait 4,08 % des dépenses de l'agglomération soit 8,59 M€ dont 2,80 M€ de dépenses de fonctionnement et 5,79 M€ de dépenses d'investissement.

Les dépenses de personnel liées à cette politique s'élèvent pour 2023 à 761,3 K€.

Hors dépenses de personnel, les principales réalisations 2023 sont :

Le cadre stratégique de développement économique : 524,8 K€ en 2023

Il s'agit des dispositifs d'aide aux entreprises mis en place dans le cadre des orientations de la stratégie économique de l'agglomération tels que le Pass TPE Commerce et Artisanat, l'aide à la création d'emploi et l'aide à l'installation agricole.

Le Grand Brézillet : 279,4 K€ en 2023

Sur ce montant, 246,8 K€ de dépenses sont liées à la DSP et aux bâtiments du Centre des Congrès dont 176,8 K€ en fonctionnement (entretien, maintenance,...) et 70 K€ en investissement.

32,6 K€ sont consacrées au Grand Brézillet hors DSP à raison de 6,3 K€ en fonctionnement et 26,3 K€ en investissement.

Par la délibération DB-142-2023, l'agglomération a voté une AP-CP prévoyant la rénovation et la modernisation du parc des expositions pour un total de 16,6 M€ sur les années 2023-2029 (construction d'un nouveau hall, restructuration de halls existants, création d'une esplanade,...).

La réalisation d'études : 118 K€ en 2023

Sur ce montant, il y a entre autres 46,2 K€ pour l'élaboration et l'accompagnement à la mise en œuvre du schéma de gestion durable du foncier économique approuvé le 2 février 2023 (DB-005-2023), 27,5 K€ pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement commercial de l'agglomération ainsi que 16,2 K€ pour une étude d'appui à l'élaboration de la stratégie de développement économique de l'agglomération.

Les subventions aux structures accompagnant les entreprises dans la création/reprise d'entreprises et les participations : 511,9 K€ en 2023

Les participations s'élèvent à 240,2 K€ et concernent le syndicat mixte de l'aéroport pour 104 K€ et le syndicat mixte du Légué pour 136,2 K€. Les subventions s'élèvent à 271,7 K€ et concernent entre autres, Armor Initiative, la Chambre Régionale d'Agriculture, Réseau entreprendre Bretagne, Avant Première et Bâti Première, Solidarité Paysans,...

Parcs d'activités économiques et immobilier d'entreprises: 8,69 M€ en 2023



Pour accueillir les entreprises, Saint-Brieuc Armor Agglomération développe des parcs d'activités économiques et de l'immobilier d'entreprises :

- ✓ **Parcs d'activités économiques – 3,43 M€ en 2023** : 2,21 M€ ont été dépensés sur le budget annexe Zones d'Activités Économiques pour la création de nouveaux parcs d'activités (achat de terrains, aménagements,...) et 1,22 M€ ont été dépensés sur le budget principal pour l'entretien des parcs finalisés.
- ✓ **Immobilier d'entreprises – 5,26 M€ en 2023** : ces dépenses correspondent au budget annexe Gestion Immobilière des Entreprises (GIE) comprenant, entre autres, le projet Hôtel d'Entreprises/Totem Expérimental* pour 4,28 M€, la gestion de la Technopôle pour 336,9 K€ ainsi que la gestion de bâtiments ou projets à vocation économique (Cap Entreprises, le Quai Armez, les ateliers relais,...) pour 465,2 K€.

* Hôtel d'Entreprises – Totem Expérimental (4,28 M€ en 2023):

- ✓ 4 M€ de dépenses d'investissement : 3,97 M€ pour l'Hôtel d'Entreprises et 26,8 K€ pour le Totem Expérimental.
- ✓ 277,3 K€ de dépenses de fonctionnement : 241,5 K€ pour le Totem Expérimental et 35,8 K€ pour l'Hôtel d'Entreprises.



Un des projets phares du budget annexe GIE est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive début 2025 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

Depuis son ouverture le 17 mai 2022, le Totem expérimental a reçu 5 600 visites dans le cadre d'animations, de coworking, d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant ou d'incubation. Trois promotions des incubateurs de projets Yes Too Can et Tag22 ont également été hébergées au Totem.

B - ENSEIGNEMENT – RECHERCHE - INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 1,41 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,05 M€	INVESTISSEMENT = 0,36 M€

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Le budget global de l'**Enseignement Supérieur** s'établit à 849,4 K€.

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement représentent 686,3 K€ dont la contribution à "SYGMA+" (Syndicat du Grand Mazier) pour 439,5 K€ afin de financer des actions «Enseignement

Supérieur» et notamment celles en faveur de la vie étudiante. La subvention de soutien au CNAM Bretagne installé sur le site de la Technopôle à Ploufragan a été reconduite pour 35 K€.

Des actions ont été menées pour améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité pour 17 K€.



En investissement, les dépenses de 163,1 K€ correspondent aux subventions d'équipement versées pour le soutien aux travaux de reconversion du site de Beaufeuillage (129 K€) et la réalisation de travaux d'adaptation de l'IUT de Saint-Brieuc pour l'accueil de la formation d'ingénieur matériaux par alternance (34,1 K€).

Certains projets, débutés en 2023 (phases d'études prises en charge par le Rectorat), n'ont pas fait l'objet d'appel de fonds auprès de l'agglomération :

- « Learning center - rénovation énergétique » du bâtiment A (sous maîtrise d'ouvrage Rennes 2 et Rectorat) pour une prévision de 25 K€,
- la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage conventionnée dans le cadre de l'opération de travaux à venir à l'école Boussingault pour une prévision de 100 K€.

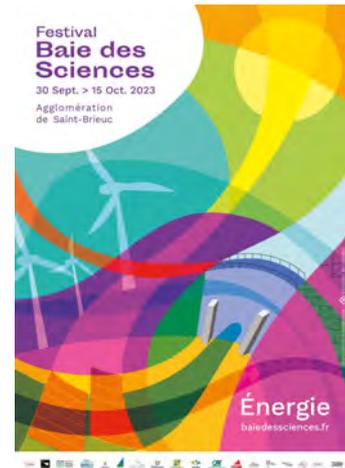
Des recettes ont été versées par SYGMA+ (212,8 K€) pour la mise à disposition d'un agent, le remboursement de prestations effectuées par le Centre d'Exploitation et le reversement du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sur les travaux de Beaufeuillage.



Les fonds dédiés au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation** représentent **558 K€**. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain.

Les dépenses de fonctionnement (361,1 K€) comprennent les aides pour travaux de recherche Post Doc et le soutien aux activités de Recherches de l'IUT de Saint-Brieuc pour 92,6 K€, les subventions (INNOZH...) pour 247,5 K€ et le soutien au consortium Corécol pour l'amorçage du déploiement de formations de low-tech pour 8 K€ .

*Le **Festival Baie des Sciences** représente 12 K€ pour l'organisation d'animations scientifiques grand public et l'adhésion à l'association :*
Organisation d'un programme d'animations scientifiques gratuites à destination du grand public
24 actions à partir de 4 ans
ateliers, expositions, conférences, spectacles, sorties et visites réparties dans 11 communes de l'agglomération.



Les dépenses d'investissement (196,9 K€) correspondent aux projets de recherches (immobiliers et équipements) de l'ANSES dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et 2021-2027 pour 139,1 K€, le soutien aux investissements INNOZH pour 8,4 K€, le soutien au renouvellement des équipements de recherche de l'IUT de Saint-Brieuc (Science et Génie des Matériaux et Génie Biologique) pour 25 K€ et les projets collaboratifs de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité pour 16 K€.

C - TOURISME

MONTANT DEPENSES = 0,93 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,88 M€	INVESTISSEMENT = 0,05 M€

La politique Tourisme comprend le développement de **l'activité touristique** de l'agglomération et l'entente intercommunautaire pour la **Destination Touristique «Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps»**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique, une subvention de fonctionnement a été versée à l'Office de Tourisme de la Baie pour 600 K€. En 2023, aucun reversement de taxe de séjour n'a été réalisé vers l'Office de tourisme conformément aux termes de la convention d'objectifs passée avec Saint-Brieuc Armor Agglomération (Délibération n°012-2023 du 2 février 2023). La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs et reversée à Saint-Brieuc Armor Agglomération soit directement sur le compte du Service de Gestion Comptable (plate-formes de location en ligne type Booking, AirBnB), soit via la régie de recettes spécifique (Hôtels, campings, loueurs, auberges de jeunesse...). Le montant de taxe de séjour collectée en 2023 est de **696 113 €**, en hausse de 24 % par rapport à 2022. Les plateformes de location représentent 42 %.



Des subventions ont été versées pour l'organisation du Festival Art Rock (20 K€ d'aide exceptionnelle pour le 40ème anniversaire du Festival), Folie en Baie (2 K€), Festival de la Gastronomie (2 K€), Confrérie des chevaliers de la Coquille Saint-Jacques (1 K€) et l'Association pour le Grand Léjon (8 K€).

Entente intercommunautaire pour la destination touristique «Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps».

Conformément à la délibération adoptée le 16 décembre 2021 relative à la dissolution du PETR du Pays de Saint-Brieuc, c'est désormais Saint-Brieuc Armor Agglomération est l'EPCI qui porte le budget nécessaire au fonctionnement et au plan d'action de la destination touristique avec un financement partagé entre les quatre membres de l'Entente.

La clé de répartition figurant dans la convention constitutive est la suivante :

Guingamp-Paimpol Agglomération	19,3%
Leff Armor Communauté	11,9%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	39,3%
Lamballe Terre et Mer	29,5%

Suite à la dissolution du PETR du Pays de Saint-Brieuc, les reliquats comptables ont été réaffectés aux actions de l'Entente. A ce titre en 2023, 130,8 K€ ont été versés par les 3 autres EPCI membres de l'Entente. Les résultats d'exécution 2023 du budget principal prennent également en compte la part SBAA en fonctionnement (+78 K€) et en investissement (+19 K€) suite à la clôture du PETR.

La Région participe au financement de l'Entente en subventionnant les dépenses d'ingénierie (charges de personnel de deux équivalents temps plein) à hauteur de 70 % (28,6 K€).

Les dépenses de la Destination Touristique (117,6 K€) portent principalement en fonctionnement sur la promotion du dispositif numérique "Easybaie", la mise à jour de la carte de la Destination (35 000 exemplaires), la subvention à COBRENOR (organisation de producteurs de coquilles Saint-Jacques), la participation à la fête de la Coquille à Paris et à Villard-de-Lans et en investissement sur le déploiement du dispositif d'application mobile "Easybaie".

D – HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT REALISE = 5,42 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,68 M€	INVESTISSEMENT = 3,74 M€

La politique Habitat et Logement comprend le Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'accueil des gens du voyage.

➤ **Habitat :**

Le budget **habitat s'élève à 4,31 M€** (+ 140 K€). Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté le 11 juillet 2019 (DB-172-2019) le « **PLH 2019-2024** ». Il définit les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les 32 communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de **0,925 M€** (soit + 171 K€) comprennent, entre autres, 623,5 K€ de charges de personnel, elles-mêmes en augmentation de 160,9 K€, liée une réaffectation d'un poste de direction à hauteur de 70 K€ (mission insertion emploi auparavant) et des mouvements de personnels à hauteur de 90,9 K€.

Une étude "logements abordables et publics spécifiques" a été réalisée (2,5 K€).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la convention de renouvellement urbain «NPRU» (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) représente 16,3 K€.

Des cotisations et subventions ont été versées à hauteur de 232,5 K€ (Fonds de Solidarité Logement, SILLAGE logement des jeunes, l'ALEC pour la transition énergétique, l'ADIL...).

Les études pour le PLH 5 s'élèvent à 16 K€.

Les dépenses d'investissement (3,39 M€) dépendent de la temporalité des opérations de construction des logements locatifs sociaux et de l'estimation des dépenses sur le suivi et l'animation des opérations d'amélioration de l'habitat privé. Cela comprend les aides en faveur du parc public (1,511 M€) pour la construction de logements locatifs sociaux, les aides en faveur du parc privé "Rénovation" (1,872 M€).

Des recettes de fonctionnement ont été versées à hauteur de 235 K€ notamment pour Rénovation (programme SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique 144,5 K€), le programme SLIME (lutte contre la précarité énergétique 41,4 K€) et les frais de portage (48 K€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,99 M€ dont 0,5 M€ concernant deux rétrocessions sur le portage foncier (Les Portes de l'ic à Pordic et le Vau Lorgan à la Méaugon) et 0,49 M€ au titre de l'ingénierie PIG/OPAH-RU/SARE, de la délégation des aides à la pierre, des reversements de subventions suite à revente ou annulation d'opération pour rupture des engagements et de l'appel à projet habitat alternatif.



➤ **Gens du Voyage :**

Saint-Brieuc Armor Agglomération assure également la gestion de **7 aires d'accueil des gens du voyage** sur son territoire pour un total de 68 emplacements familles avec un taux d'occupation qui s'élève à 82,49 % pour un budget global de **1,11 M€**.

Les dépenses de fonctionnement (754,5 K€) sont en augmentation de 126,9 K€. Cette évolution concerne principalement les fluides (+ 64 K€), l'entretien et la maintenance (+ 30 K€) et les charges de personnel (+ 24 K€). Par délégation, la Société SG2A Hacienda assure les encaissements des redevances de stationnement ainsi que la maintenance et le nettoyage hebdomadaire des sites pour un montant de 272 K€ en 2023. Une remise en état au niveau de la plomberie et l'électricité a été effectuée sur l'ensemble des aires. Dans le cadre du Projet Social Intercommunal, 6 jeunes de l'aire de Ploufragan ont participé à un chantier peinture sur l'aire de Chaptal.

Les recettes de fonctionnement (137,1 K€) proviennent principalement des redevances des gens du voyage pour 104,5 K€ et de la participation CAF sur la gestion des aires pour 29,4 K€ correspondant au solde 2022 (en raison de l'absence de personnel en 2023, les recettes 2023 de 130,4 K€ sont comptabilisées sur l'exercice 2024).

Les dépenses d'investissement (352,4 K€) portent essentiellement sur l'extension de l'aire de Plérin et le réaménagement de l'aire d'accueil de Ploufragan.

Les recettes d'investissement : ces travaux font l'objet de subventions qui n'ont pas été versées sur l'exercice 2023. 51 K€ de subventions étaient inscrites au budget mais n'ont pas été réalisées concernant 4 projets d'habitat adapté portés par Terres d'Armor Habitat. Seuls les 3 habitats adaptés sur Saint-Brieuc sont engagés et devraient être livrés en 2025.

E – TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 29,32 M€	
EXPLOITATION = 23,17 M€	INVESTISSEMENT = 6,15 M€



La politique transport et déplacements est le second poste de dépenses de l'agglomération (12,41 % des dépenses totales) et s'élève à **29,3 M€ en 2023** contre 25,2 M€ en 2022.

→ **L'annuité de dette atteint 2 M€** en 2023 dont 0,5 M€ d'intérêts et 1,5 M€ de remboursement du capital. Le délai de désendettement du budget annexe transport à la fin de l'exercice 2023 est de 3,9 années.

→ **Les dépenses d'exploitation, hors intérêts d'emprunt, s'élèvent à 22,7 M€**

La principale dépense concerne la rémunération de Baie d'Armor Transports, SPL en charge de l'exploitation du réseau de transport collectif, pour 20,9 M€. Les autres dépenses significatives

sont les dépenses de personnel pour 587,8 K€, des participations versées à la Région (convention d'affrètement et de compensation de recettes) pour 526,3 K€, les dépenses liées au PDU pour 136,7 K€ ainsi qu'une étude sur la restructuration du réseau TUB pour 104,4 K€.

Le contrat OSP (Obligations de Service Public) attribué le 8 novembre 2012 à la SPL Baie d'Armor Transports pour 10 ans a pris fin le 31/12/2022. Après analyse de celui-ci, un nouveau contrat d'OSP a été défini et attribué à la SPL Baie d'Armor Transports pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 (DB-254-2022).

→ Les **dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de l'emprunt, s'élèvent à 4,6 M€** : 1,8 M€ pour le réseau des transports dont 1,5 M€ pour l'achat de 3 bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule), 1,1 M€ pour le Plan de Déplacement Urbain (PDU) dont 800 K€ pour Hentig Glas, 1,1 M€ pour le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) dont 564,8 K€ de reversement d'une subvention à la ville de Saint-Brieuc perçue par l'agglomération et 44,8 K€ de travaux pour compte de tiers. Enfin, 541,6 K€ pour TEO (TEO 3 B et C) dont 16 K€ de travaux pour compte de tiers.

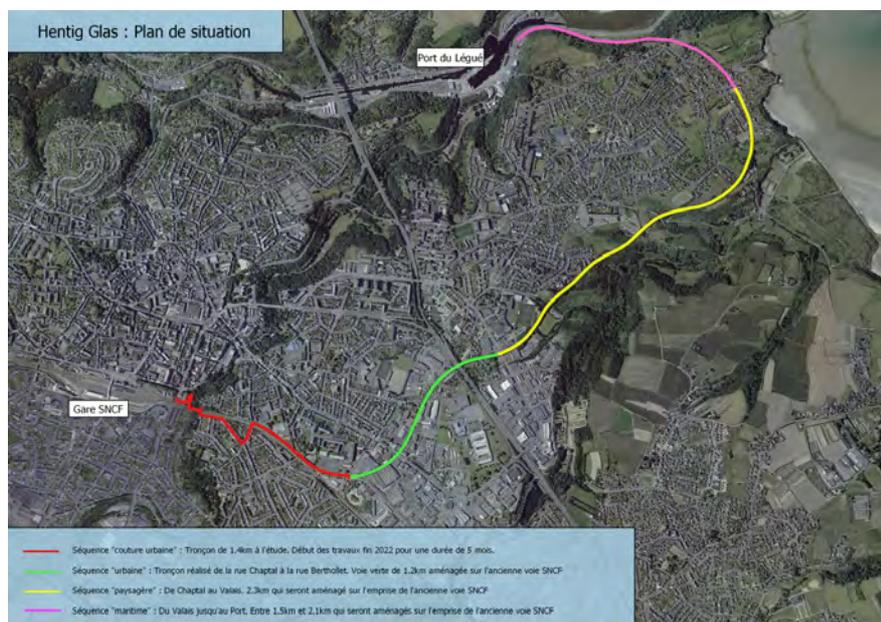
→ **La compétence transport est financée par le versement mobilité** et sa compensation pour un total de 22,49 M€ et les recettes commerciales pour 4,04 M€ complétées par des aides de l'État et de la Région pour 2,15 M€. Une aide exceptionnelle de l'Etat a par ailleurs été versée en 2023 à hauteur de 228,9 K€ dans le cadre de la hausse du coût de l'énergie.

A ces recettes d'exploitation s'ajoutent les recettes d'investissement à hauteur de 1,96 M€ dont 1,15 M€ de subventions propres aux projets d'investissement et 600,9 K€ de recettes liées aux travaux réalisés pour compte de tiers.

Projet Hentig Glas :

Le projet Hentig Glas (le petit chemin vert, en breton) est une voie verte de 7,4 Km entamée en 2020 reliant la gare SNCF au port du Légué pour un coût prévisionnel de 3,2 M€ (montant novembre 2023). Ce projet aménage en 4 phases une ancienne voie de chemin de fer désaffectée pour créer une voie dédiée aux mobilités douces. La phase 1, réalisée en 2020, concerne la portion entre les rues Berthollet et Chaptal et la phase 2, mise en service durant l'été 2023, concerne la portion entre la gare SNCF et la rue Berthollet.

L'enjeu de cette requalification est de faciliter les connexions entre des équipements scolaires / universitaires ou sportifs, des lieux économiques de travail et des quartiers d'habitation dans un cadre agréable et accessible à tous.



F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

MONTANT REALISE = 2,86 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,77 M€	INVESTISSEMENT = 0,09 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend développer la richesse culturelle du territoire (Orientation 3.3) en soutenant la filière culturelle, en faisant de l'offre culturelle un outil promotionnel du territoire, en garantissant l'égalité d'accès aux services pour les habitants.

La politique culturelle se décline sur le budget principal et représente 1,21% des dépenses 2023 de l'agglomération avec 2,86 M€ dont 2,77 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,09 M€ de dépenses d'investissement. En 2022, elle représentait 1,27 % des dépenses de l'agglomération soit 2,68 M€ dont 2,62 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,06 M€ de dépenses d'investissement.

Photo Festival Baie de Saint-Brieuc: 86,2 K€ en 2023



Cet évènement, biennal depuis 2021, a eu lieu en 2023 du 15 avril au 27 août sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il a proposé sept expositions. Dans le cadre de sa programmation, l'agglomération a accompagné la production d'expositions et la mise en place d'actions de médiation.

Les recettes 2023 s'élèvent à 18 K€ dont 15 K€ du Département des Côtes d'Armor.

Les subventions aux associations et l'organisation d'actions culturelles : 368,7 K€ en 2023

Les subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'agglomération a tissé des partenariats (Art Rock,...) s'élèvent à 336,3 K€ en 2023. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.

L'organisation d'actions culturelles ou d'impressions pour des expositions s'élèvent à 32,4 K€ (action culturelle rock en stock, expositions au Quai Armez, rencontres artistiques dans diverses communes de l'agglomération,...).

Les recettes 2023 s'élèvent à 6 K€ (DRAC).

Éducation enseignement artistique : 450,6 K€ en 2023

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu scolaire et périscolaire sur le territoire. Cette action est menée en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques. Les dépenses 2023 comprennent 446,6 K€ de dépenses de fonctionnement (dont

394,7 K€ de dépenses de personnel) et 4 K€ de dépenses d'investissement pour du renouvellement de matériel.

Les recettes 2023 s'élèvent à 129,1 K€ dont 100,7 K€ des communes.

La quasi-totalité des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficient des interventions musicales coordonnées par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ainsi, 7 500 élèves bénéficient de l'enseignement des musiciens intervenants.

Lecture publique : 271,3 K€ en 2023



Le réseau des Médiathèques de la Baie rassemble 31 bibliothèques (et 24 communes). Il permet aux abonnés d'emprunter des livres dans n'importe lequel de ces établissements avec des modalités de prêt uniformisées. La carte des Médiathèques de la Baie donne également accès à une plate-forme d'offre culturelle gratuite et légale en ligne (vidéos à la demande, musique en ligne, presse en ligne, autoformation, livres numériques et espace jeunesse...). Les Médiathèques de la Baie s'engagent en faveur de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, avec des collections et des services adaptés.

En dehors de 105,2 K€ de dépenses de personnel, cela comprend :

→ **133,9 K€** dans le cadre du **réseau des médiathèques** dont 50% est pris en charge par les communes. Ces dépenses concernent entre autres les abonnements en ressources numériques et les dépenses informatiques (hébergement, maintenance, inscription au domaine,...) pour 125,7 K€.

→ **32,2 K€ d'actions n'entrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** dont 8,9 K€ en faveur de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, 4,8 K€ pour le Schéma Lecture Publique et 3,6 K€ pour le Contrat Territoire Lecture.

Les recettes 2023 s'élèvent à 130,9 K€ dont 120,7 K€ des communes.

Par la délibération DB-189-2023, Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté un schéma de développement de lecture publique à l'échelle intercommunale baptisé « Lisons 2032 » afin de définir la stratégie et les priorités d'action du collectif acteur de la lecture publique à l'échelle intercommunale. « Lisons 2032 » met en avant 4 défis à relever se déclinant en 12 objectifs opérationnels et en 30 actions.

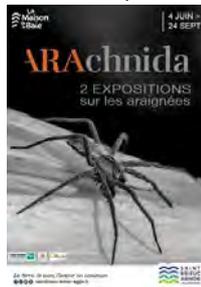
Les équipements culturels de l'agglomération: 1,26 M€ en 2023

L'agglomération gère différents équipements culturels sur son territoire :

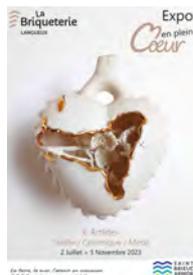
- x **l'École de Musique Centre Armor** dont les dépenses s'élèvent à **522,1 K€** en 2023 (513,8 K€ de fonctionnement et 8,3 K€ d'investissement). Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de l'école de musique Centre Armor, par arrêté préfectoral du 16 août 2017, l'école de Musique Centre Armor est un équipement communautaire de Saint-

Briec Armor Agglomération depuis le 1^{er} août 2017. Cette compétence est exercée de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au Conseil d'Agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

- x la **Maison de la Baie** dont les dépenses s'élèvent à **408,8 K€** en 2023 (400,8 K€ de fonctionnement et 8 K€ d'investissement). Ce budget permet le fonctionnement du site dont l'organisation d'expositions temporaires et d'évènements tels que les soirées contées. Les recettes 2023 s'élèvent à 90,4 K€.



- x la **Briqueterie** dont les dépenses s'élèvent à **269,5 K€** en 2023 (219,2 K€ de fonctionnement et 50,3 K€ d'investissement). Ce budget permet le fonctionnement du site dont l'organisation d'expositions temporaires et de la nuit des feux. Le site accueille 11 000 visiteurs par an. Les recettes 2023 s'élèvent à 52,3 K€.



- x la **Maison des Cultures de Bretagne** dont les dépenses s'élèvent à **52,3 K€** en 2023 (48,5 K€ de fonctionnement et 3,8 K€ d'investissement). Ce lieu est géré et animé par Telenn, fédération culturelle qui rassemble plus de 26 associations agissant pour la vitalité de la culture bretonne dans le Pays de Saint-Brieuc. Ses actions concernent notamment les langues de Bretagne, la musique, la danse, le patrimoine, le sport.
- x Le **7 Bis** dont les dépenses s'élèvent à **14,8 K€** en 2023. Dédié à la création, ce lieu permet de donner la priorité au spectacle vivant et aux compagnies implantées sur le territoire qui peuvent l'occuper gratuitement.

G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT REALISE = 9,62 M€	
FONCTIONNEMENT = 8,41 M€	INVESTISSEMENT = 1,21 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité (orientation 3.4). Les priorités sont notamment la structuration et le développement de la pratique de l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé et handisport. Par ailleurs, l'agglomération souhaite poursuivre son ambition nautique.

La **politique sportive** se décline sur le budget principal et les budgets annexes hippodrome, pôle nautique et golf et représente 4,07% des dépenses 2023 de l'agglomération avec 9,62 M€ dont 8,41 M€ de dépenses de fonctionnement et 1,21 M€ de dépenses d'investissement. En 2022, elle représentait 4,18 % des dépenses de l'agglomération, soit 8,81 M€ dont 7,94 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,87 M€ de dépenses d'investissement.

Les évènements sportifs : 214,3 K€ en 2023

→ Le Trophée des Multicoques et le Tour de Bretagne à la Voile : 136,9 K€



Les Ocean Fifty se sont livrés à 3 jours de courses dans le cadre du Trophée des Multicoques dans la Baie de Saint-Brieuc du 13 au 16 juillet 2023.

Le départ du Tour de Bretagne à la Voile et le tour voile ont eu lieu du 30 juin au 2 juillet 2023 à Saint-Quay-Portrieux.

Les recettes liées à ces évènements sont de 10,4 K€.

→ La 2ème manche de la coupe du monde de VTT-Trial : 77,4 K€

L'évènement s'est déroulé du 21 au 23 juillet 2023 à Ploelec-L'Hermitage et a réuni plus de 200 pilotes du monde entier. Les recettes liées à cet évènement s'élèvent à 26,4 K€.

La politique sportive d'intérêt communautaire: 419,8 K€ en 2023

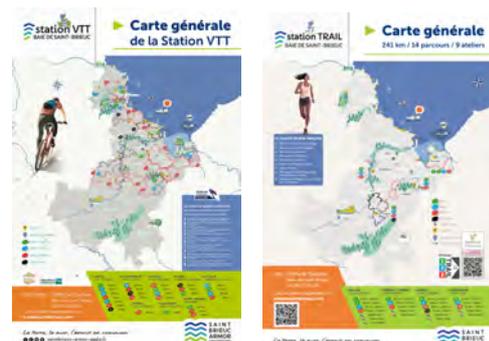
Les principales dépenses concernent :

- ✗ **229,5 K€ d'aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau.** Par délibération (DB-021-2021), le conseil d'agglomération a décidé d'exercer la compétence « sport de haut niveau amateur » qui se traduit par un soutien financier à l'excellence des clubs amateurs, ainsi qu'à leur respect d'ambitions sociales (développement du sport féminin, mixité des publics, tarification solidaire, formation des jeunes, sport-santé) et par un soutien financier individuel aux sportifs de haut niveau amateur ou une aide aux disciplines ayant une forte identité territoriale.
- ✗ **125,9 K€ de subventions pour des évènements sportifs locaux, nationaux et internationaux** (Agglo Tour, Championnat de France Cyclisme Avenir, Meeting Aquabaie, la Corrida de Langueux,...).
- ✗ **60,3 K€ d'aides aux communes pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.**

Sports nature: 110,4 K€ en 2023

Les sports-nature comprennent entre autres la station VTT, la station Trail, les sentiers de randonnées (21 Rando-fiches de circuits allant de 5,3 à 17,8 Km).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,7 K€ et celles d'investissement à 78,7 K€ dont 42 K€ pour le VTT et 25 K€ d'étude pour le centre d'hébergement.



Les équipements sportifs de l'agglomération: 8,54 M€ en 2023

L'agglomération gère différents équipements sportifs sur son territoire dont les principaux sont :

- x les **piscines Aquabaie, Aquaval, Goëlys, Hélène Boucher et Ophéa** dont les dépenses s'élèvent à **5,60 M€** dont 5 M€ de fonctionnement et 600,1 K€ d'investissement. La fréquentation globale des 5 sites est de plus de 339 655 entrées en 2023. En fonctionnement, les postes les plus conséquents sont les dépenses de personnel pour 3,21 M€ et les fluides pour 1,15 M€ tandis qu'en investissement, 380,9 K€ ont été dépensés dans le cadre de la réhabilitation d'Aquabaie (bassin sportif,...) ainsi que 77,1 K€ dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique. Les recettes perçues pour la réhabilitation d'Aquabaie s'élèvent en 2023 à 210,3 K€. Les dépenses sont en progression par rapport à 2022 en raison entre autres des investissements et des fluides.

Contrat de Performance Énergétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1^{er} avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.



- x la **halle d'athlétisme Maryvonne Dupureur** dont les dépenses s'élèvent à **286,6 K€** en 2023 dont 247,6 K€ de fonctionnement et 39 K€ d'investissement dont 34,6 K€ pour des aménagements extérieurs. Les dépenses sont relativement stables par rapport à 2022.
- x La **patinoire** dont les dépenses s'élèvent à **775,1 K€** en 2023 dont 675,2 K€ de fonctionnement et 99,9 K€ d'investissement. Ce budget permet le fonctionnement du site.
Les dépenses progressent entre 2022 et 2023 principalement du fait des investissements, des fluides ainsi que de dépenses d'entretien et de maintenance exceptionnelles.
- x l'**Hippodrome de la Baie**, comptabilisé dans un budget annexe, dont les dépenses s'élèvent à **304,8 K€** dont 182 K€ de fonctionnement et 122,8 K€ d'investissement. Ces dépenses diminuent entre 2022 et 2023 en raison des dépenses d'investissement où les dépenses d'équipement s'élèvent à 32,8 K€ (-18 K€ / CA 2022). A noter que le 26 avril 2023, l'hippodrome a accueilli le Grand National du Trot (GNT) qui est une compétition destinée aux trotteurs se faisant en différentes étapes en province avant une finale à Paris.
- x le **Golf de la Baie de Saint-Brieuc**, comptabilisé dans un budget annexe. Les dépenses s'élèvent à **746,7 K€** dont 620,8 K€ de fonctionnement et 125,9 K€ d'investissement avec un remboursement de capital de 50,5 K€.
Ce budget a encaissé **672,4 K€** de recettes de facturation, soit une baisse de 4,4 % par rapport à 2022 alors que le chiffre d'affaires de l'activité 2023 est en réalité en hausse de 4,66 %. En effet, une surestimation des rattachements 2022 d'environ 30 K€ (TVA et mensualité de décembre 2022 comptabilisées dans les rattachements) fait apparaître, à tort, ces recettes en diminution.

- x le **pôle nautique** comptabilisé dans un budget annexe. Les dépenses s'élèvent à **787,9 K€** dont 659,7 K€ de fonctionnement (+4,3 %/2022) et 128,2 K€ d'investissement avec un remboursement de capital de 73 K€.
Les recettes d'activité atteignent **289,6 K€** en fonctionnement. Elles sont en évolution de 3,9 % par rapport à 2022. Une subvention de 400 K€ du budget principal est nécessaire sur cet équipement pour équilibrer sa gestion.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT REALISE = 1,07 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,05 M€	INVESTISSEMENT = 0,02 M€

La politique Insertion et Emploi s'inscrit dans la stratégie du développement économique et de l'emploi adoptée le 29 juin 2023 (DB 145-2023). Cette stratégie s'inscrit dans le projet de territoire de l'agglomération et prend ainsi en compte les axes suivants :

- la mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi
- un développement qui doit profiter à tous et réduire les inégalités
- la recherche de nouvelles formes de partenariats et de coopérations

Concernant la politique insertion et emploi, le service insertion sociale et professionnelle de l'agglomération propose des conditions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement à un public fragile et éloigné de l'emploi. Pour cela, il participe à la mise en œuvre de moyens et de dispositifs permettant la sécurisation des «parcours vers l'emploi», nécessitant d'aller-vers les publics et d'agir sur les freins à l'employabilité.

La politique insertion sociale et professionnelle se décline sur le budget principal et représente 0,45 % des dépenses 2023 de l'agglomération avec 1,07 M€ dont 1,05 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,02 M€ de dépenses d'investissement. En 2022, elle représentait 0,49 % des dépenses de l'agglomération soit 1,04 M€ dont 1,03 M€ de dépenses de fonctionnement et 0,01 M€ de dépenses d'investissement.

Dispositifs récurrents :

En dehors de 317,2 K€ de dépenses de personnel, les actions principales concernent :

Les subventions/cotisations : 386,8 K€ en 2023

Elles ont été versées en soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle, co-construites avec le service Insertion de l'agglomération, en faveur de l'emploi sur le territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Mission Locale, Adalea, Cité des Métiers,...).

Le PAE - Point Accueil Emploi : 90,8 K€ en 2023

En 2023, 90,8 K€ ont été nécessaires pour le fonctionnement du Point Accueil Emploi.



L'accueil, l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi des usagers sont des actions prioritaires du service. Ainsi, 1 996 personnes (+30 %/2022) ont été accueillies dans le Point Accueil Emploi et 337 personnes sont entrées dans le dispositif « parcours emploi » et ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi individuel et renforcé sur l'année 2023 (+12 %/2022). Par ailleurs, les permanences numériques ont permis d'accompagner 105 personnes dans leurs usages et démarches numériques.

Mise en œuvre de la Clause d'insertion Sociale dans les marchés publics :

- ✗ Nombre de maîtres d'ouvrage accompagnés : 19 pour 90 opérations suivies*
 - ✗ Nombre d'entreprises accompagnées : 113 dont 103 du secteur BTP, 4 des services,...*
 - ✗ Nombre de bénéficiaires : 100 dont 7% de femmes avec 70% de sorties positives à 6 mois après entrée dans le dispositif et 33 % à 12 mois (concerne les contrats +6 mois et les formations)*
-

Dispositifs ponctuels / nouveaux

La Cité de l'Emploi : 88,1 K€ en 2023

Les dépenses comprennent 40,7 K€ de dépenses de personnel, 44,1 K€ de subventions et 3,3 K€ de charges à caractère général.

Par des moyens renforcés et la mobilisation des acteurs, les cités de l'emploi ont pour but d'améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emplois des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) aux dispositifs de droit commun. L'appel à projet « Cité de l'Emploi » se fait de fin 2021 à fin 2023 pour un coût de 200 K€ (charges de personnel comprises) entièrement subventionné par l'État. Quelques actions phares : la création d'une crèche éphémère au CLPS, centre de formation pour adultes (2022), les rendez-vous « d'Aller Vers » sur le quartier de la Croix Lambert (2022), des animations de la cité de l'emploi (2023),...

TZCLD - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : 179,3 K€ en 2023

Les dépenses comprennent 141,1 K€ de dépenses de personnel, 32,4 K€ de subventions et 5,8 K€ de charges à caractère général ainsi que 6,4 K€ de dépenses d'investissement. Par délibération DB-143-2022, l'agglomération a déposé sa candidature à ce dispositif pour le territoire de Ploufragan/Saint-Brieuc. Cette expérimentation qui durera jusqu'en 2026 a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée, volontaires pour travailler, d'accéder à des emplois durables et adaptés sur le territoire. Pour cela, l'agglomération gère une équipe projet de 3 personnes dont le but est d'identifier des demandeurs d'emploi longue durée et de les préparer, les accompagner pour dans un second temps intégrer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) où ils signeront un CDI. L'EBE a ouvert le 2 octobre 2023. L'agglomération a apporté une subvention de fonctionnement à l'EBE de 32,4 K€ pour 2023 (58 K€ prévus pour 2024).

Le financement est partagé avec les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc qui ont versé des participations pour un montant total de 30,3K€ en 2023.

I - COHESION SOCIALE

MONTANT REALISE = 2,28 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,28 M€	INVESTISSEMENT = 0,004 M€

La politique Cohésion Sociale repose sur le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), le CLS (Contrat Local de Santé) et la CTG (Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales).

➤ CISPD

Les réalisations du CISPD s'élevaient à **163,4 K€**. Cela comprend le soutien aux associations (64,5 K€) et le cofinancement du poste de l'intervenante sociale au Commissariat de Police de Saint-Brieuc (19,3 K€). Il n'y a pas eu de versement pour la coordonnatrice des activités de l'association Police Sport Prévention (10 K€), l'association ayant été dissoute. Le nouveau Contrat de Ville va être élaboré pour 2024. A ce titre, des prestations d'accompagnement pour 30 K€ étaient prévues mais n'ont pas été réalisées.

La politique de la ville a pour ambition de réduire les inégalités sociales et économiques entre les différents quartiers d'une commune, grâce à l'intervention des acteurs de proximité, comme les associations et des services communaux, en associant étroitement les habitants eux-mêmes.



➤ CIAS

Les dépenses engagées au titre du CIAS représentent **1,98 M€** (+ 800 K€).

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur la subvention versée au CIAS pour **1,92 M€** (+ 820 K€/CA 2022) visant à couvrir le besoin de financement existant et les évolutions à mettre en œuvre afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires, et répondre aux besoins croissants de la population. Une partie de cette subvention (920 K€) a été versée à titre exceptionnel suite à la délibération DB-265-2023 du 14 décembre 2023 afin de couvrir le versement lié à la CLECT de 2020 (320 K€), la compensation du CPOM 2018-2022 (400 K€) et le versement d'un soutien pour la revalorisation des rémunérations (200 K€).

A cela s'ajoute la prise en charge des frais de structure du siège du CIAS situé à Trégueux pour 64,6 K€ (+ 33,2 K€ liés principalement à l'augmentation des charges d'électricité pour 27,2 K€).

Les recettes de fonctionnement perçues en 2023 sont de 204,1 K€ (+ 11,5 K€/CA 2022) et portent principalement sur les remboursements des charges locatives du bâtiment du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic-Etables-Sur-Mer et de l'antenne Sud de Saint-Brandan.



➤ Santé

Le Projet Territorial de Santé 2023-2026 adopté par délibération du 8 décembre 2022 (DB-285-2022) traduit l'ambition intercommunale d'agir concrètement pour la santé des habitants.

A cet effet, le service s'est étoffé d'une deuxième chargée de mission depuis mai 2023 pour l'attractivité médicale et d'une partie du temps de travail d'une directrice (à partir du 1^{er} septembre 2023).

En dépenses, **127,5 K€** ont été réalisés dont des actions santé pour 12,5 K€, une subvention à la Ligue Contre Le Cancer pour 1 K€. Les charges de personnel s'élèvent à 103,4 K€. L'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Centre de Santé (30 K€) n'a pas été réalisée.

Un seul fonds de concours a été versé au titre du dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation) pour 4 K€ concernant la Ville de Saint-Brieuc. Plusieurs projets communaux ont finalement été repoussés et les subventions aux communes envisagées devraient se réaliser plutôt en 2024, 2025 et 2026 (maison médicale d'Yffiniac, nouveaux locaux pour les centres de santé de Langueux, Saint-Quay-Portrieux et solde pour Trégueux/Saint-Brieuc notamment).

Les recettes s'élèvent à 61,9 K€ dont 50 K€ de l'ARS sur l'ingénierie territoriale de santé et 11,9 K€ pour l'étude santé programme cœur de ville.

Le **Projet Territorial de Santé** vise à garantir à tous les habitants du territoire un égal accès à la santé. Il est concrétisé dans un programme d'actions, planifiées sur la période **2023-2026** :

- 1. Renforcer les actions de prévention territoriale** : il s'agit de mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès de publics spécifiques.
- 2. Permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie** : soins à domicile, adaptation des logements à la dépendance, accompagnement des aidants...
- 3. Améliorer l'offre de soins de premier recours** : incitation à l'installation de nouveaux professionnels de santé, accompagnement des étudiants, soutien à l'innovation en santé...
- 4. Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire** afin de permettre aux professionnels de la santé de se retrouver autour de lieux et de projets collaboratifs et transversaux.

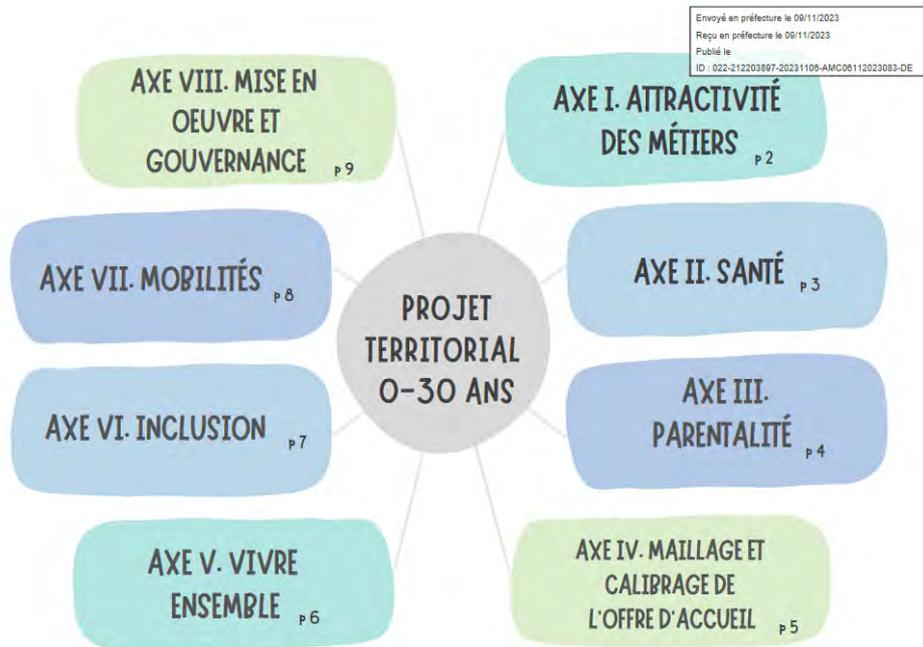


Le Projet Territorial de Santé est un document cadre qui permet à l'agglomération d'adapter ses interventions et ses actions aux besoins des habitants et des acteurs de santé du territoire.

La Convention Globale Territoriale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor a pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

Les dépenses 2023 se limitent à **9,9 K€** pour une mission d'appui à l'élaboration du «**projet territorial 0-30 ans**». Deux projets n'ont pas été réalisés : la prestation pour la garderie éphémère (11,4 K€) et le reversement de subvention de la CAF aux lauréats de l'appel à projets « habitat alternatif » (20 K€).

Les recettes (39 K€) concernent la mise en œuvre de la CTG pour des dépenses de personnel relatives au poste de chargée de mission CTG, le Bonus Territoire et l'ingénierie «projet territorial 0 à 30 ans».



J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT REALISE = 1,80 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,78 M€	INVESTISSEMENT = 0,02 M€

La **politique petite enfance** repose depuis janvier 2018 sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels ainsi que sur la gestion de deux équipements «La Farandole» à Quintin et «Potes & Potirons» à Binic-Etables-Sur-Mer.

La **politique petite enfance et le Relais Parents Assistants Maternels** représentent un budget global de dépenses de 809 K€ (+ 64,6 K€) pour 431 K€ de recettes.

La stratégie en matière de **Petite Enfance** repose sur le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) qui se traduit par des actions à destination des familles et des professionnels de la Petite Enfance. L'étude pour le renouvellement du SIOPE (2024-2027) a été réalisée en 2023 pour 14,7 K€.

L'agglomération a pris la compétence des **Relais Parents Assistants Maternels** en janvier 2013. De la fusion des relais existants gérés par des SIVOM ou SIVU, est né le Relais de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Pourvu de 4 antennes à sa création (Saint-Brieuc, Plérin, Plédran, Yffiniac), il s'enrichit en 2017 de 3 antennes avec l'arrivée des Relais du Sud Goëlo, de Quintin Communauté et de Puissance 4. En 2023, le Relais Petite Enfance a donc fêté ses 10 ans en organisant autour de cette date anniversaire un moment fort et convivial afin de mettre un coup de projecteur sur le service et de renforcer les liens entre professionnels de la Petite Enfance.



Le 9 septembre 2023, près de 200 personnes (adultes et enfants) se sont retrouvées à l'Hippodrome de la Baie autour d'animations musicales, manuelles, d'une exposition retraçant l'histoire du Relais et d'un espace de convivialité.



De plus, **Les rencontres territoriales Petite Enfance** sur le thème de «*l'éveil à la nature*» se sont déroulées les 27 et 28 septembre 2023 à Hillion. Elles ont accueilli près de 800 personnes (enfants et adultes) et proposé 23 ateliers enfants-adultes et 7 ateliers parents-professionnels.



L'enquête de satisfaction a révélé qu'elles étaient appréciées par les professionnels de la Petite Enfance et par les familles, tant en termes d'organisation, de liens, d'échanges, que pour la qualité des ateliers proposés.

Les frais de fonctionnement du **relais** représentent 49,4 K€ (hors charges de personnel pour 734,6 K€) dont 29,3 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an). Les temps collectifs ont accueilli **19 662 personnes**, parents, professionnels et enfants dans le cadre de **1 077 ateliers d'éveil** (espaces jeux libres, ateliers musique, spectacles... et sorties nature ou culturelles) et **36 soirées** d'accompagnement des pratiques professionnelles. Le Relais Petite Enfance retrouve sa fréquentation d'avant crise sanitaire. Le soutien financier de la CAF sur l'accompagnement de la politique enfance jeunesse est rebaptisé « Bonus territoire ».

Les Multi-accueils ("petites crèches")/Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) présentent un budget global de 822 K€.

→ Le multi-accueil «**La Farandole**» situé à Quintin accueille les enfants de 2 mois et demi à 3 ans révolus de façon occasionnelle, régulière ou urgente avec une capacité d'accueil de 15 enfants.

→ Le multi-accueil «**Potes et Potiron**» propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans de manière régulière ou occasionnelle. Les études du projet d'extension du bâtiment de «Potes et Potiron» se sont poursuivies en 2023 (1,8 K€) et vont se poursuivre en 2024. Les travaux d'extension et de toiture sont programmés d'avril 2025 à décembre 2025.

→ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (**ALSH**) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin, destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité.

La subvention versée à la MJC de Quintin en 2023 s'élève à 176 K€.

Les recettes de fonctionnement de ces trois services (433,2 K€) comprennent la tarification aux usagers, les financements de la CAF et de la MSA et la participation des communes.

Le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) en faveur de la jeunesse présente un budget global de 174 K€ en dépenses et 303,9 K€ en recettes. Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc en tant qu'intermédiaire entre l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions).

Ainsi, en 2023, 174 K€ d'aides "PIA Jeunesse" ont été versées aux partenaires porteurs de projets dont les plus significatifs sont l'espace tiers culturel Lamennais à Saint-Brieuc, l'aménagement de cheminements cyclables sécurisés vers le collège Charles de Gaulle à Hillion, les cheminements doux vers le collège La Grande Métairie à Ploufragan, l'Association Beauvallon pour une action volontariste dans le domaine de la prévention, la Chambre des Métiers pour le centre d'innovation culinaire Foodlab, la commune de Trégueux (agissant pour le compte de plusieurs communes de l'agglomération) dans le cadre du Festival Armor Pocket Film et la commune de Saint-Brieuc pour la conciergerie Solidaire.

Fin du PIA Jeunesse : Bilan

Le PIA jeunesse portait sur la période 2016-2022. L'année 2023 marque les dernières opérations comptables de ce programme.

38 actions ont été réalisées (dont deux actions transversales sur la coordination et l'évaluation du PIA) et portent sur :

- la mobilité des jeunes (8 actions)
- l'appui aux initiatives jeunes (8 actions)
- l'insertion socio-professionnelle (6 actions)
- le logement, la santé et la prévention (9 actions)
- l'inclusion numérique (5 actions)

Le budget prévisionnel du PIA Jeunesse était de 8,8 M€ et 7,4 M€ de dépenses ont été effectuées au titre de ce programme permettant de percevoir 2,9 M€ de recettes sur le territoire.

K – ENVIRONNEMENT

MONTANT REALISE = 104,83 M€	
FONCTIONNEMENT = 48,50 M€	INVESTISSEMENT = 56,33 M€

La construction de la nouvelle usine de l'eau, les divers schémas directeurs envisagés dans les années à venir, ou encore le plan de lutte contre les algues vertes, sont autant de projets qui participent aux enjeux du projet de territoire de l'agglomération en matière de préservation de la ressource en eau et d'un approvisionnement en eau de qualité.

En application de l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 35 de la loi NOTRe, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 1^{er} janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploeuc-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

En 2021, une restructuration de l'organisation de l'eau et de l'assainissement a abouti à la séparation en deux entités, d'une part la **régie**, en charge de l'exploitation du service sur une partie du territoire, et d'autre part **l'autorité organisatrice**, en charge de la stratégie de la politique de l'eau et garante de son harmonisation sur l'ensemble des 32 communes.

De nouvelles délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif ont débuté au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans selon la répartition géographique suivante :

- **La société BAIE D'ARMOR EAUX** a été retenue comme délégataire du secteur Nord pour les communes de Binic – Étables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

- **La société SAUR SAS** a été retenue comme délégataire sur le secteur Est pour les communes de Langueux, Trégueux, Hillion, Yffiniac, Plédran et sur le secteur Sud pour les communes de Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanfains, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas.)

Une convention d'objectifs et de moyens est formalisée entre la régie et l'autorité organisatrice sur la même période.

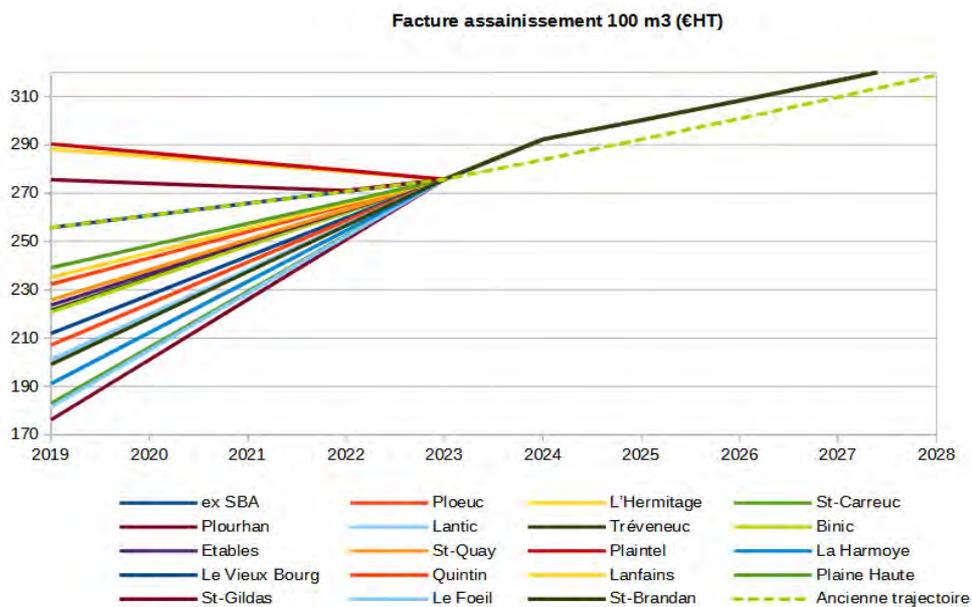
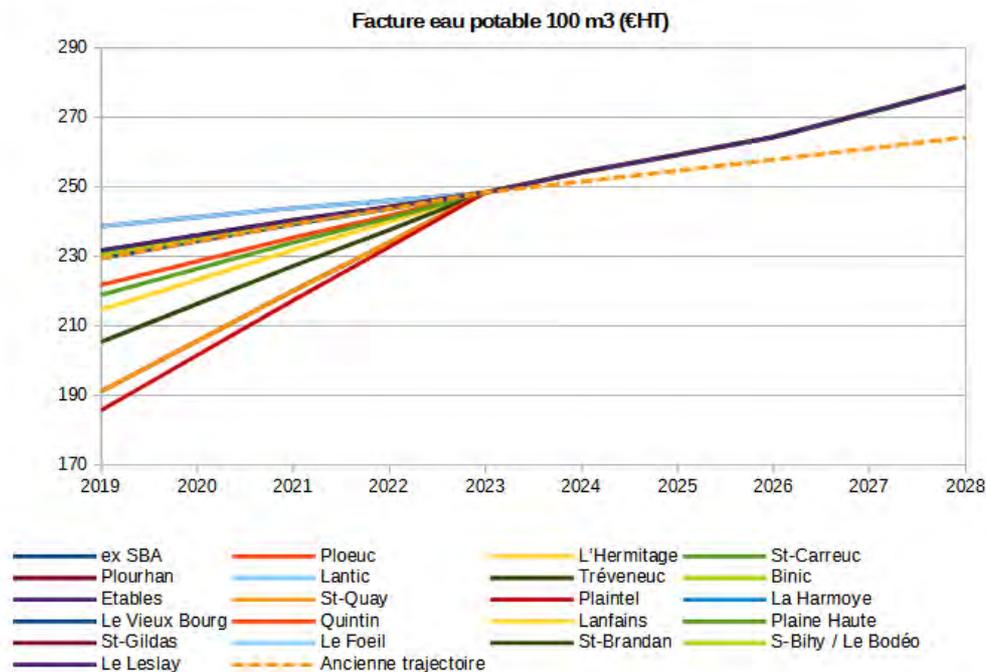
La politique de convergence et d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire s'est achevée au 1^{er} janvier 2023. A la suite, une nouvelle politique tarifaire a été actée par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 ; elle modifie la structure de la grille tarifaire eau potable de sorte à limiter la dégressivité entre les tranches de consommation et prévoit une évolution du prix moyen pondéré de 6 % à la fois sur les budgets eau et assainissement en 2024.

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont équilibrés par les redevances versées par les usagers du service.

Les graphiques ci-dessous présentent **l'évolution du montant d'une facture d'eau potable et d'assainissement (en €) pour une consommation de 100 m³, hors TVA et hors redevances.**

Chacun de ces graphiques fait apparaître :

- la convergence atteinte au 1^{er} janvier 2023,
- l'évolution comparative de la facture entre la politique tarifaire définie en 2019 et la nouvelle politique tarifaire adoptée par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 applicable en 2024.



A) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

- **EAUX PLUVIALES : 3,1 M€ (Fonctionnement 476 K€ - Investissement 2,6 M€)**

3,1 M€ ont été consacrés en 2023 à la politique eaux pluviales et répartis de la manière suivante :

- > En fonctionnement : 476 K€. Il s'agit d'un versement du budget principal au budget annexe assainissement qui supporte la charge « eaux pluviales ».
- > En investissement : 2,6 M€ répartis comme suit :
 - 2,3 M€ de travaux de réseaux
 - 300 K€ de travaux en lien avec la construction du Bassin tampon de 4 000 m³ localisé ru du Légué à Saint-Brieuc/ bassins de rétention.

Ces interventions ont pour objectifs d'optimiser le fonctionnement du système existant, de réduire le ruissellement urbain, d'accompagner l'aménagement de l'espace public.

- **EAU POTABLE : 37,91 M€ (Fonctionnement 11,26 M€ ; Investissement 26,65 M€)**

37,91 M€ de dépenses ont été consacrées à cette compétence en 2023 et **28,4 M€** de recettes réelles.

En exploitation, les **dépenses** s'élèvent à **11,26 M€** : cette enveloppe finance la production (station, forage...) et la distribution de l'eau potable (plus de 2 000 kilomètres de réseaux).

En investissement, les dépenses s'élèvent à **26,65 M€**.

Le remboursement du capital de la dette représente **2,18 M€**.

Les investissements 2023 comprennent principalement la poursuite de la construction de l'usine de production d'eau potable de La Croix Cholin à Ploufragan pour laquelle une Autorisation de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) a été actualisée par délibération du 16 novembre 2023 (DB -243-2023) à hauteur de 34,65 M€ HT. Ainsi, **12,4 M€** ont été consacrés à ce projet en 2023. L'échéancier de l'AP/CP actualisé par Décision n°056-2024 du Président est indiqué ci-dessous :

ANNEES	BUDGET TOTAL PREVISIONNEL EN EUROS HT
2016	19 271,00
2017	365 947,70
2018	386 087,37
2019	271 102,10
2020	182 966,88
2021	4 136 456,10
2022	10 884 231,63
2023	12 391 678,20
2024	4 350 000,00
2025	1 662 259,02
TOTAL	34 650 000,00

Pour rappel, des subventions d'investissement à hauteur de **4,3879 M€** sont accordées pour ce projet dont 3,9879 M€ par le SDAEP et 400 K€ de DSIL (Etat).



Nouvelle usine d'eau potable de La Croix Cholin - Ploufragan

Les **recettes d'exploitation du budget eau potable** s'élèvent à **20,74 M€**.

La vente d'eau aux abonnés représente **14,5 M€**, soit 70 % des recettes.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **7,67 M€**.

Elles comprennent notamment la réalisation d'un nouvel emprunt débloqué à hauteur de 5 M€ sur un montant total de 15 M€ contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires sur la base du taux du livret A + 0,4 % de marge pour une durée de 30 ans pour la construction de la nouvelle usine d'eau potable de La Croix Cholin.

1,4 M€ de subventions ont été versées en 2023 pour la nouvelle usine dont 1,2 M€ par le SDAEP (Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable) et 200 K€ de DSIL par l'État.

Enfin, 177 K€ de fonds de concours ont été versés par les communes au titre de travaux sur les réseaux d'eau potable.

• **ASSAINISSEMENT : 27,5 M€ (Fonctionnement 7,4 M€ ; Investissement 20,1 M€)**

27,5 M€ de dépenses ont été consacrées à cette compétence en 2023 pour 28,4 M€ de recettes.



En exploitation, les dépenses s'élèvent à **7,4 M€**.

Elles financent l'entretien et la réparation des réseaux et des ouvrages associés (postes de refoulement...) ainsi que le traitement des effluents (station d'épuration, lagunes...).

En investissement, les dépenses s'élèvent à **20,1 M€**.

Le remboursement du capital de la dette représente **4,38 M€**.

Cela comprend également 61 K€ de frais d'études et de logiciels, 468 K€ d'achat de matériels. Concernant les travaux (14,6 M€) : 1 545 K€ ont été consacrés à la poursuite de la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Carreuc, 95 K€ à la poursuite de la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Quay-Portrieux, 1 292 K€ à la poursuite de la construction du bassin tampon rue des Trois Frères Le Goff, 11,67 M€ ont été consacrés aux travaux sur les réseaux d'assainissement (priorité de services, aménagement et voirie).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **17,63 M€**.

La redevance d'assainissement collectif représente à elle seule 14,3 M€, soit 81 % des recettes.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **10,8 M€**

Elles comprennent notamment la réalisation d'un nouvel emprunt à hauteur de **8 M€** contracté en 2023 auprès d'Arkéa sur la base du taux du livret A + 0,4 % de marge pour une durée de 20 ans. **1,07 M€** de subventions ont été versées dont 400 K€ de l'Agence de l'Eau pour la STEP de Saint-Carreuc, 241 K€ de DSIL (Etat) pour les travaux d'assainissement de l'opération de construction du bassin tampon rue des Trois Frères Le Goff à Saint-Brieuc, 429 K€ de fonds de concours des communes liés aux travaux sur les réseaux d'assainissement.

• **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : 213 K€ (Fonctionnement 213 K€ ; Investissement 0 €)**

213 K€ représentent le montant des dépenses réelles du **Budget annexe du SPANC** en section d'exploitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création.

L'activité se partage entre la gestion en régie (les charges de personnel 2023 représentant 82,6 % des dépenses) et la prestation de service (9,4% des dépenses).

Concernant les charges à caractère général, elles comprennent principalement les prestations de contrôle en complément de celles réalisées en régie pour 20 K€ (+10 K€ / CA 2022).

Les **recettes** s'élèvent à **178 K€** et concernent principalement les produits liés aux contrôles des installations individuelles pour 178 K€.

Le service a connu une sous activité des contrôles liée à une défaillance du prestataire qui perdure sur 2023, le service relève une problématique de planification et de fiabilité des contrôles par le prestataire. Une réflexion d'ensemble est en cours afin de trouver l'équilibre budgétaire du service.

B) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AMENAGEMENT DES EAUX

Les **actions environnementales** (110,9 K€) ont pour mission l'entretien des chemins et la forêt du Sud Goëlo.



*Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières... C'est pourquoi, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente la préservation des espèces et des habitats naturels. C'est le réseau appelé **Natura 2000**. Dans le cadre de Natura 2000, 117 K€ de subventions ont été versées en 2023 dont 41 K€ pour la révision et l'animation du DOCOB (Document d'objectif de protection de la nature).*

L'**Aménagement des eaux** représente **2,25 M€** (- 0,51 M€/CA 2022) et comprend :

→ **0,85 M€** dans le cadre de la compétence **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** dont 0,81 M€ en fonctionnement (hors charges de personnel qui représentent 266,23 K€) et 36,3 K€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'aménagement sur les rivières et les zones humides en lien avec le PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes) pour 14,5 K€ (Les Rosaires, Boutdeville et Pissoison), les études pour 24,5 K€ (étude sur la capacité de ressuyage d'eaux pluviales existant au niveau de la digue des Rosaires à Plérin et étude hydraulique du bassin versant du Gué Esnard), le contrat de prévisions météorologiques auprès de Météo France pour 13,7 K€ et une provision pour risques à hauteur de 750 K€.

Les dépenses d'investissement portent sur le diagnostic eaux pluviales traversant sur la digue des Rosaires et l'entretien de cours d'eau. Les études sur les systèmes d'endiguement et les barrages ainsi que les études sur les barrages écrêteurs de crues (remise à niveau) n'ont pas été réalisées (86 K€ prévus au budget 2023).

La **taxe GEMAPI** perçue en 2023 s'élève à 1 M€. C'est une imposition dédiée, cela suppose donc que les recettes GEMAPI soient intégralement consacrées à cette compétence. Pour cette raison, l'Agglomération tient une comptabilité analytique afin d'identifier chaque dépense et chaque recette relevant de cette compétence. Il est à noter que des dégrèvements de GEMAPI sont accordés par les services fiscaux et sont à la charge de Saint-Brieuc Armor Agglomération (27 K€ en 2023) ce qui réduit d'autant le financement de la compétence. Aussi, l'Agglomération constitue chaque année depuis 2021 une provision pour risques et charges afin d'anticiper des dépenses importantes à venir (travaux sur les digues). La constitution de provisions permet de lisser les recettes afin d'éviter d'importantes variations sur les finances.

La provision constituée à ce titre en 2023 est de 750 K€. Ainsi, le montant total provisionné au 31/12/2023 au titre de la compétence GEMAPI depuis 2021 est de 2 767 812€.



Prévention des Inondations (GEMAPI), Saint-Brieuc Armor Agglomération est engagée dans diverses initiatives préventives. Au delà de la protection d'ouvrages et des actions de sensibilisation, l'agglomération aspire à renforcer son accompagnement sur le territoire en proposant divers aménagements pour réduire les risques liés aux inondations.

→ **618,7 K€** pour la **collecte et le traitement des algues**

vertes (+55,4 K€/ CA 2022)

Depuis 2010, l'Agglomération réalise les opérations de ramassage des **algues vertes** sur le littoral de la collectivité de Pordic à Hillion, pour raisons sanitaires. En 2023, les quantités d'algues ramassées sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élèvent à **5 328 tonnes** (contre 5 447 tonnes en 2022), ce qui se situe dans la moyenne des 10 dernières années. Les algues vertes ramassées en 2023 ont été transportées et traitées principalement à l'usine de Launay Lantic, propriété de Kerval (99 % des tonnages). Le complément a été valorisé par la société Olmix, spécialisée en santé animale et végétale. Cette saison de ramassage 2023 a été relativement longue : elle s'est étendue de mi-mai à fin novembre. Les dépenses liées à ces opérations représentent 606,7 K€ en 2023. Le coût de traitement des algues vertes a subi une augmentation tarifaire en 2023.

S'agissant des recettes, l'Etat prend en charge 100 % des dépenses liées au ramassage et transport et 50 % du traitement, soit 468,9 K€ de recettes en 2023.

En investissement, 12 K€ ont été consacrés à l'étude de faisabilité d'une plateforme de ressuyage des algues vertes.

→ **259,5 K€** de **participations** dont 305 € pour le PETR du Pays de Guingamp au titre du SAGE et 259,2 K€ pour le Syndicat Mixte de la Baie (contribution statutaire, Sage, PLAV et dispositif PSE - paiements pour services environnementaux aux bénéficiaires des agriculteurs).

→ **55,8 K€** pour l'**entretien des Bocages**.

Reconstitution des haies bocagères.



La Réserve Naturelle de la Baie (124,4 K€) comprend principalement des charges de fonctionnement (y compris des charges de personnel). L'année 2023 a été marquée par les 25 ans de la Réserve.



Une espèce rare en baie de Saint-Brieuc

Un beau cadeau pour les 25 ans de la Réserve naturelle !

Depuis début juin, un jeune mâle d'Eider à tête grise est présent dans l'anse d'Yffiniac de la Réserve, ce qui n'était jamais arrivé. Il faut dire que la France n'est pas habituée à accueillir cet oiseau plutôt adepte des régions nordiques. Il a été observé une dizaine de fois en France. Il niche dans les toundras arctiques

du Canada, de l'Alaska, du Groenland et en Sibérie. L'hiver, il fait la migration pour aller s'installer dans les baies et les fjords scandinaves. Il se nourrit principalement de mollusques, de crustacés, de larves d'insectes, d'échinodermes. En baie de Saint-Brieuc, on l'observe s'alimentant de crabes verts.

C) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : 1,52 M€ en 2023

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend affirmer son engagement dans une transition écologique maîtrisée (orientation 1.1). Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois. La politique énergie développement durable de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'appuie sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le rapport de bilan à mi-parcours et un plan d'action actualisé ont été approuvés par le Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023 (DB-249-2023). Ce dernier s'articule autour de 6 orientations stratégiques. L'ambition de l'agglomération est qu'en 2030, avec une population en augmentation et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire s'inscrive dans une perspective post-carbone, accélère la transition énergétique et lutte contre la pollution atmosphérique.

En dehors de 554,6 K€ de dépenses de personnel impactés par la création de la Direction Transition Ecologique courant 2023, les principales dépenses concernent :

Les subventions/cotisations : 126,4 K€ en 2023

Cela concerne principalement une subvention de 81,5 K€ versée à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour l'animation territoriale pour la transition énergétique, le conseil en énergie partagé bénéficiant aux communes de l'Agglomération ainsi que l'accompagnement de la ville centre sur le volet climat-énergie.

Les principales cotisations concernent l'ALEC pour 15,3 K€, Air Breizh pour 15,3 K€ ainsi que l'Observatoire Environnement Bretagne pour 7,8 K€.

La chaufferie bois : 383,4 K€ en 2023

L'analyse financière du budget chaufferie bois est présentée dans la partie 4 du rapport.



La vente de chaleur s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la Ville de Saint-Brieuc (Steredenn), du Conseil Départemental des Côtes d'Armor (Maison Départementale des Sports) ainsi que de la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018. Un nouveau marché d'exploitation avec la société DALKIA a été acté fin 2023 pour la période 2024-2029.

La filière bois : 160,5 K€ en 2023

Les dépenses comprennent 98,2 K€ de dépenses de fonctionnement et 62,3 K€ de dépenses d'investissement. Elles progressent de +73,4 K€ par rapport à 2022 dont +37,2 K€ en investissement (achat de télescopiques,...) et +36,2 K€ en fonctionnement.

L'évolution des dépenses entre 2022 et 2023 s'explique par le développement de la filière. Aux clients historiques (la piscine Goelys, Baie d'Armor Transports et le Centre Technique de l'Eau) viennent s'ajouter les communes de Lantic et Plourhan en 2023. D'autres clients sont prévus en 2024. La filière bois a donc augmenté la production pour répondre aux besoins 2023 et anticiper les besoins 2024. En 2023, 4 500 m³ de bois ont été broyés contre 1 584 m³ en 2022.

Les recettes s'élèvent à 16,1 K€ en 2023 auxquelles on peut ajouter 50,7 K€ de valorisation pour la piscine Goelys (non facturée car sur le même budget). Celles-ci vont monter en puissance en 2024 du fait de nouveaux clients et de l'arrêt de la chaufferie bois du dépôt des bus de février à octobre 2023.

Les appels à projet : 133,8 K€ en 2023

> **44,2 K€** dans le cadre de l'appel à projet **adaptation au changement climatique** : cet appel à projets vise à développer, consolider et approfondir les stratégies locales d'adaptation. Diverses actions ont été menées : exposition « Hopes, un autre monde est possible »,...

> **46,8 K€** dans le cadre de l'appel à projet **planification énergétique** : lauréate fin 2019, cette action se termine fin mars 2024 et les actions sont diverses : réalisation d'un cadastre solaire, des actions de sensibilisation de la population,...

> **42,8 K€** dans le cadre de l'appel à projet **programme national de l'alimentation** : l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Le Fonds Chaleur: 81,8 K€ en 2023

La dépense principale concerne 73,7 K€ d'études de faisabilité pour l'installation d'équipements d'énergies renouvelables thermiques pour plusieurs acteurs (privés, publics). Dans le cadre d'un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques signé avec l'ADEME en 2019, celle-ci subventionne 70 % des études.

Le projet d'usine de déshydratation : 28,1 K€ en 2023

Les dépenses concernent des études. En 2024, le projet devrait être marqué par la création de la société d'exploitation de cette usine sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

D) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 32 M€ en 2023



MONTANT DEPENSES = 32 M€	
FONCTIONNEMENT = 25,3 M€	INVESTISSEMENT = 6,7 M€

La gestion de la collecte et du traitement des déchets au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération est une compétence importante du volet Environnement.

Les dépenses de fonctionnement atteignent **25,3 M€** contre 23,5 M€ en 2022. Une nette évolution qui s'explique par un contexte où la gestion des déchets, à travers de plus en plus de normes imposées, coûte de plus en plus cher aux collectivités compétentes. Face à cela, Saint-Brieuc Armor Agglomération travaille à la mise en place d'un nouveau mode de financement incitatif : **TEOMi** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère incitative) afin de limiter et maîtriser les apports de tonnages générateurs de coût.

Les deux principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets collectés en régie qui représente environ 12,1 M€ (48 % du budget) et la collecte par nos agents pour 10,6 M€ de charges de personnel (42 % du budget). A cela s'ajoutent 2,5 M€ de charges d'exploitation consacrées à l'organisation de la collecte des déchets.

Cependant, depuis 2022 et le nouveau schéma de collecte uniformisant les fréquences de passage sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, les tonnages constatés sont en diminution :

- diminution du tonnages d'OM de 10 % soit – 3 143 tonnes
- diminution du tonnage de recyclables de 9 % soit – 951 tonnes.

Par ailleurs, la diminution des tonnages des déchetteries n'est pas négligeable puisqu'elle représente, en deux ans, une baisse de 6 654 tonnes, soit 11 %.

Au global, l'ensemble des tonnages accueillis sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est passé de 110 447 tonnes en 2021 à 99 208 tonnes en 2023, soit 10,2 % de baisse.

Le budget déchets recouvre par ailleurs 6,4 M€ de dépenses d'équipements dont 1,8 M€ consacrées à l'enquête TEOMi, 1,9 M€ de dotations de conteneurs et colonnes et 911 K€ en acquisition de véhicules spécifiques au fonctionnement du service.

Le service des déchets à Saint-Brieuc Armor Agglomération est financé à la fois par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 20,5 M€, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 2 M€, 4 M€ de ventes matières et soutiens au tri, la Redevance spéciale versée par les professionnels sur la Zone TEOM pour 757 K€, 450 K€ de subvention d'équilibre du budget principal et 510 K€ de remboursements divers.

A ces recettes d'exploitation s'ajoutent les financements propres aux projets d'investissement pour 940 K€ en 2023 (FCTVA, Subventions et participations).



Nouveau mode de financement incitatif : TEOMi

2023 a vu la continuité de l'enquête terrain sur l'ensemble des propriétés du territoire pour construire une base fiable à la mise en œuvre du volet incitatif de ce financement en 2027. Durant cette année, un travail de fond a été effectué également vis à vis des professionnels et collectivités notamment pour évaluer s'ils allaient relever de la TEOMI ou de la redevance spéciale en fonction de leur dotation.

Pour 2023 le coût imputé à cette enquête est de **1,8 M€**. Ce qui porte le montant total à 3,2 M€ depuis le commencement de cette enquête en 2022.

A noter que la fin de l'enquête est prévue pour août 2024 pour un comptage à blanc au 1^{er} janvier 2025 afin de référencer les dotations pour 2026.

Cette enquête doit s'analyser comme un outil indispensable à la connaissance de notre typologie de déchets et permettant un meilleur pilotage dans la maîtrise des coûts de gestion du service à l'avenir notamment par la réduction des déchets.

L – AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT REALISE = 4,54 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,82 M€	INVESTISSEMENT = 2,72 M€

La participation au Syndicat Mixte de la Baie pour le **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** représente 185,8 K€ pour la participation statutaire et 24,3 K€ de subvention d'équipement.

En interne, le **Centre d'Exploitation Est** répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes pour un budget de fonctionnement de 976,6 K€ (+ 35 K€).

Les investissements (209,2 K€) portent principalement sur l'acquisition de matériels du type tracteur, remorque, épareuse...

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 677,4 K€. A cela, il convient d'ajouter des prestations non facturées (valorisation de prestations réalisées en interne pour un montant de 282,8 K€).

Le Service Commun Droit des Sols (ADS) et PLUI (797,6 K€) a réalisé en 2023 le lancement de l'enquête publique pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) pour 4,4 K€. Les frais liés aux documents PLU communaux et PLUi s'élèvent à 147,6 K€.

Les crédits prévus pour l'évolution du logiciel de dématérialisation (17,5 K€) n'ont pas été utilisés.

La refacturation du service ADS aux communes progresse de 29,2 K€ (374,9 K€). Concernant la facturation des actes d'urbanisme aux communes, il y a une diminution du nombre pondéré de dossiers instruits en 2023 par rapport à 2022 (- 2,53 %) qui engendre mécaniquement une augmentation du coût de l'acte (130,62 € par acte pondéré en 2023 contre 126,37 € en 2022) et du coût par habitant (augmentation de 2,31 € à 2,32 € pour 2023).

La participation versée à Mégalis Bretagne pour le **Très Haut Débit** s'élève à 822 K€ dont 17 K€ en fonctionnement et 805 K€ en investissement.

La Voirie représente 1,53 M€ dont 136,1 K€ pour la Rcade Urbaine et 1,39 M€ de participation au Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour l'axe de Contournement Sud.

M - DOTATIONS AUX COMMUNES

MONTANT REALISE = 19,79 M€	
FONCTIONNEMENT = 19,79 M€	INVESTISSEMENT = 0,00 M€

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

Les dotations et fonds de concours représentent 19,79 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- **18,02 M€** au titre de la **dotations d'attribution de compensation (DAC)**.
- **1,77 M€** au titre du **fonds communautaire de fonctionnement (FCF)** résultant des dispositions du volet financier du Pacte Fiscal et Financier (PFF).

Les DAC négatives qui constituent une recette pour SBAA (relevant du chapitre 73) passent de **25,8 K€** en 2022 à **15,5 K€** en 2023, soit une baisse de 10,3 K€. Cette baisse s'explique par le transfert de la compétence liée à l'entretien des sentiers de randonnée aux communes. En 2022,

deux communes étaient concernées par une DAC négative. En 2023, seule la commune de Saint-Julien reste concernée par une DAC négative de 15,5 K€.

➤ **La Dotation d'Attribution de Compensation (DAC)**

La DAC constitue pour les EPCI une dépense obligatoire qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétence. Elle peut être négative lorsqu'une commune transfère plus de charges que de recettes à l'agglomération.

Les DAC 2023 (Montant de la DAC négative inclus) sont en hausse de 332 K€ par rapport à 2022, soit +1,88%.

La variation de la DAC constatée entre 2022 et 2023 est liée aux évolutions suivantes :

- PLU: modulations cumulées de +16 K€ (remboursement des charges 2022, restitution du FCTVA aux communes concernées),
- Les services communs avec la Ville de Saint Brieuc : aménagement et déplacements, architecture, directions mutualisées des RH et commande publique : modulations cumulées de +181 K€,
- Le transfert de la compétence liée à l'entretien des sentiers de randonnée aux communes (+ 161 K€),
- GEMAPI : montant des charges transférées à SBAA par la commune de PLERIN concernant la digue des Rosaires (-26 K€).

➤ **Le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF)**

La refonte du volet financier du Pacte Fiscal et Financier (PFF) a été actée en conseil communautaire du 23 septembre 2021 (DB-184-2021). Les dispositions financières approuvées s'appliquent depuis 2021. Elles déterminent la répartition du FCF entre les 32 communes de l'agglomération.

Le FCF est un mécanisme de solidarité, qui permet de verser à chaque commune une aide au fonctionnement de ses services sous forme de fonds de concours. Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 VI du CGCT, les dépenses des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération sont considérées éligibles au FCF à condition qu'elles correspondent impérativement au fonctionnement d'un équipement.

La variation observée entre 2022 et 2023 (-15 K€, soit -0,85%) s'explique par la dégressivité du dispositif de compensation dégressive transitoire des baisses de ressources totales supérieures à 2 % des produits réels de fonctionnement moyens [période 2017-2019] entre l'ancien pacte qui s'est appliqué jusqu'à la fin de l'exercice 2020 et le nouveau PFF effectif depuis 2021.

Ce dispositif, financé par l'agglomération, concerne 6 communes du territoire. Le taux de protection s'élevait, en 2022, à 80 % du montant à protéger. En application de la dégressivité actée, ce taux de protection est passé, en 2023, à 60 % du montant à protéger. Puis il sera de 40 % en 2024, 20 % en 2025 avant de s'éteindre en 2026.

Tableau de variation 2023/2022

Dispositif de compensation dégressive transitoire				
Communes	Montant à protéger	Protection 2022	Protection 2023	Écart 2023/2022 [€]
		80 %	60 %	
BODEO (LE)	1 556 €	1 245 €	934 €	-311 €
HARMOYE (LA)	448 €	358 €	269 €	-90 €
PLAINE-HAUTE	5 267 €	4 214 €	3 160 €	-1 053 €
ST-CARREUC	38 102 €	30 482 €	22 861 €	-7 620 €
ST-GILDAS	1 904 €	1 523 €	1 142 €	-381 €
TREMUSON	28 457 €	22 766 €	17 074 €	-5 691 €
TOTAL	75 734 €	60 587 €	45 440 €	-15 147 €

Tableau récapitulatif du FCF versé sur l'exercice 2023

COMMUNE	FCF 2023
BINIC-ETABLES-SUR-MER	60 976 €
BODEO (LE)	15 933 €
FOEIL (LE)	20 000 €
HARMOYE (LA)	15 269 €
HILLION	45 190 €
LANFAINS	20 000 €
LANGUEUX	56 671 €
LANTIC	26 380 €
LESLAY (LE)	15 000 €
MEAUGON (LA)	20 000 €
PLAINE-HAUTE	28 160 €
PLAINTEL	38 984 €
PLEDRAN	68 471 €
PLERIN	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	68 953 €
PLOUFRAGAN	125 554 €
PLOURHAN	25 000 €
PORDIC	57 391 €
QUINTIN	48 236 €
SAINT-BIHY	15 000 €
SAINT-BRANDAN	26 967 €
SAINT-BRIEUC	521 945 €
SAINT-CARREUC	47 861 €
SAINT-DONAN	25 000 €
SAINT-GILDAS	16 143 €
SAINT-JULIEN	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	30 263 €
TREGUEUX	66 063 €
TREMUSON	42 074 €
TREVEUEC	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	15 000 €
YFFINIAC	41 127 €
FCF TOTAL	1 767 557 €

N – ADMINISTRATION GENERALE, OPERATIONS FINANCIERES ET COMMUNICATION

MONTANT REALISE = 36,53 M€	
FONCTIONNEMENT = 28,10 M€	INVESTISSEMENT = 8,43 M€

L'Administration Générale a consacré **15,56 M€** pour couvrir, outre les charges de personnel qui représentent 12,7 M€, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus (908 K€), les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques (705 K€).

Les dépenses de fonctionnement de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI), hors charges de personnel, représentent 865 K€.

Le **SIG (Système d'Information Géographique)** comprend les frais de fonctionnement liés à la maintenance et aux achats de matériels et fournitures (123,4 K€) et des prestations de service pour maintenir le fonctionnement actuel en l'absence de développeurs (130,5 K€).

Le programme «Territoire Économe en Ressources» représente 55 K€.

Les investissements (834,9 K€) portent principalement sur : 437,3 K€ de matériel de bureau et informatique (dont 182,6 K€ pour la DMSI et 203 K€ pour le Service Commun des Systèmes d'Information), 14,1 K€ de mobilier de bureau, 191,3 K€ d'acquisition de logiciels informatique, 14,9 K€ pour la Maison des Solidarités, 42,2 K€ d'entretien du patrimoine et 9,3 K€ (1^{er} acompte de 30%) pour la mise en œuvre d'une application Web de consultation du PLUi.

Les opérations financières s'établissent à **20,01 M€** et comprennent principalement 9,1 M€ de FNGIR, 2,121 M€ de subventions de fonctionnement aux budgets annexes (Hippodrome 260 K€, Collecte et Traitement des Déchets 450 K€, GIE 1,011 M€ et Pôle Nautique 400 K€), 3,35 M€ de subventions d'équipement aux budgets annexes (GIE 3,33 M€ et Pôle Nautique 20 K€), 5,13 M€ d'annuité de dette et 267 K€ de reversement à l'État d'une part du produit de TVA 2022 en fonction du produit de TVA national définitif.

La Communication s'établit à 963,55 K€ (charges de personnel comprises) pour les dépenses récurrentes de travaux d'impression regroupant toutes les plaquettes, programmes, flyer réalisés pour l'ensemble des activités des services, les programmes de la Maison de la Baie, de la Briqueterie, des Médiathèques de la Baie, les supports pour la station trail, les actions habitat..., les dépenses de réalisation du magazine trimestriel, de gestion de l'affichage 2m² dans les abris bus et les abonnements pour les outils en ligne. Par ailleurs, la Direction de la Communication a mobilisé des enveloppes pour le réseau des Ambassadeurs 15 K€, le soutien au Stade Briochin 90 K€, le soutien au stade EAG (En Avant de Guiguamp) 19,9 K€, la promotion économique 7,9 K€, les évènements nautiques 33,2 K€ et enfin les évènements et partenariats sportifs 40 K€.

O – INCENDIE ET SECOURS

MONTANT REALISE = 4,61 M€	
FONCTIONNEMENT = 4,18 M€	INVESTISSEMENT = 0,43 M€

Le règlement de la contribution au titre du contingent incendie d'un montant de 4,16 M€ est en augmentation de 220 K€/2022.

En investissement 432,9 K€ ont été mobilisés pour **la Défense Incendie (renouvellement de poteaux incendie, travaux complémentaires sur les réseaux, schéma directeur...)**. Les projets significatifs concernent Saint-Brieuc pour la restructuration du Légué, la Place de la Grille et la rue des 3 Frères Le Goff pour 216,5 K€ et le renouvellement de poteaux incendie pour 34,5 K€.

P - LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE *

Budgets consolidés	CA 2021	CA 2022	CA 2023
--------------------	---------	---------	---------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B)	174 361 387	184 552 724	195 887 344
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	129 272 563	135 046 049	145 163 012
Epargne de gestion (C=B-A)	45 088 823	49 506 676	50 724 332
Intérêts de la dette (D)	2 955 002	2 745 398	3 202 762
Epargne brute (E=C-D)	42 133 822	46 761 278	47 521 570
Capital de la dette (F)	13 841 829	13 832 056	13 356 683
Epargne nette (G=E-F)	28 291 992	32 929 222	34 164 887

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	52 848 858	58 879 913	74 435 214
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>2 961 979</i>	<i>1 476 038</i>	<i>1 177 793</i>
Opérations financières	165 838	217 592	57 700
Total dépenses d'investissement	53 014 696	59 097 506	74 492 914

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	28 291 992	32 929 222	34 164 887
Subventions	6 209 967	8 059 103	9 107 965
Ressources propres d'investissement	7 199 451	8 175 809	6 703 670
Opérations pour compte de tiers	3 722 758	3 902 536	884 702
Emprunt	12 000 000	0	13 000 000
sous total recettes de l'exercice	57 424 168	53 066 670	63 861 224
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-4 409 472	6 030 836	10 631 689

Résultats globaux de clôture	21 636 366	15 544 205	4 912 516
-------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

Résultat global de clôture corrigé de la reprise sur le budget
 Principal des résultats non budgétaires du Pôle d'Équilibre Territorial
 et Rural de Saint-Brieuc suite à sa dissolution au 31 décembre 2021

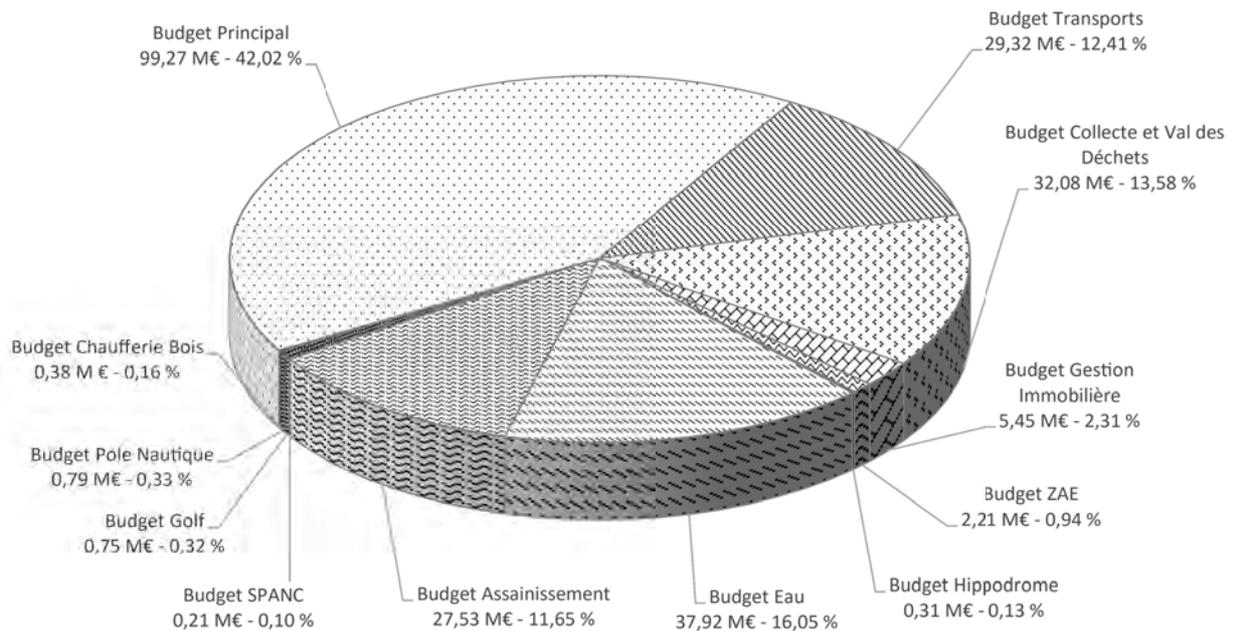
5 009 694

* Cf annexe 1 détaillée par budget

IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET

Le graphique, ci-dessous, présente la répartition par budget des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement consolidées :

236 215 371 €



A- BUDGET PRINCIPAL

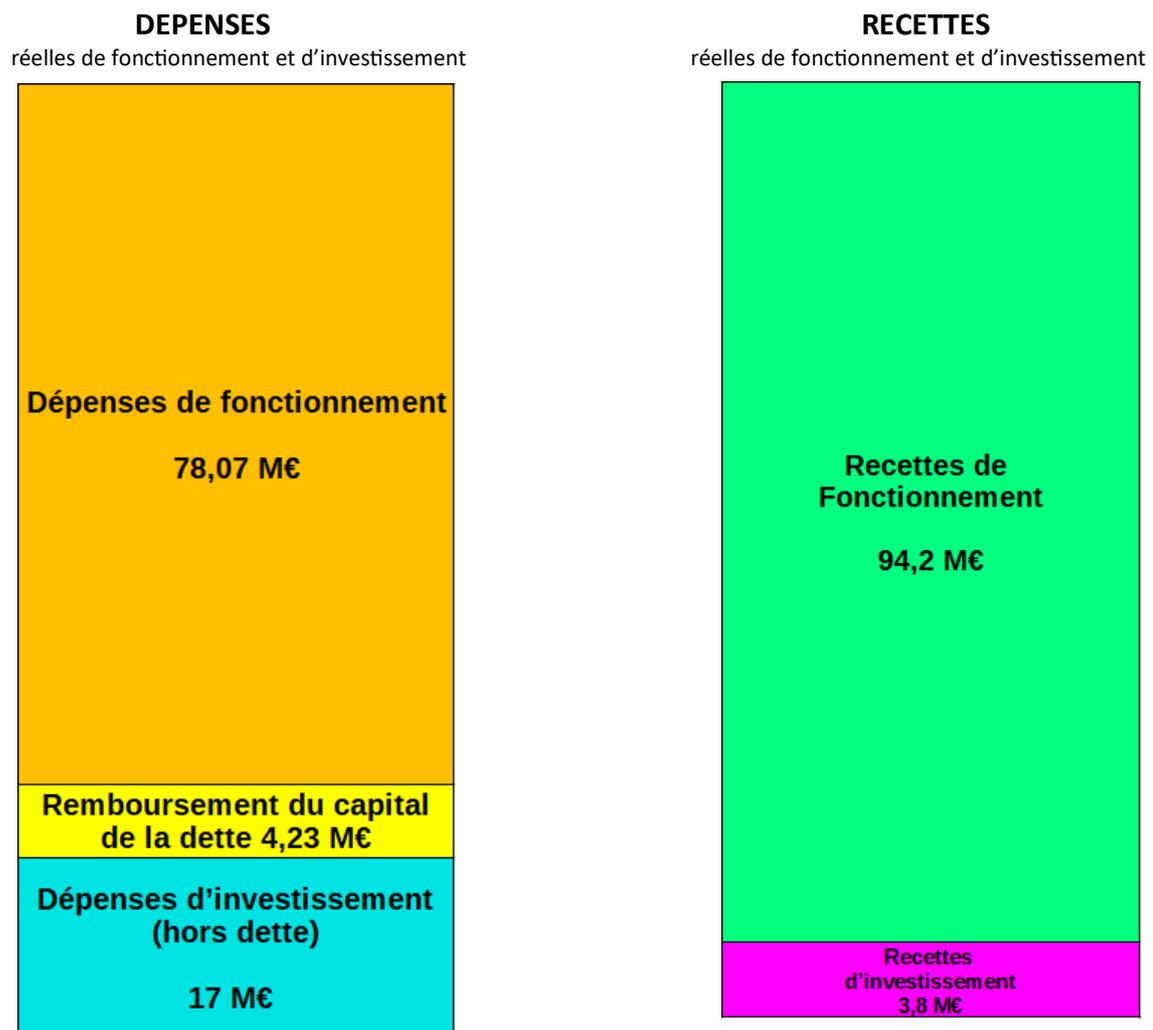
Le Compte Administratif 2023 du budget principal s'établit à 111 790 601,72 € de dépenses réelles et d'ordre, 125 957 260,34 € de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 14 166 658,62 € dont :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 8 347 231,04 €
- un excédent d'investissement cumulé de 5 819 427,58 € (résultat de l'exercice + résultat reporté).

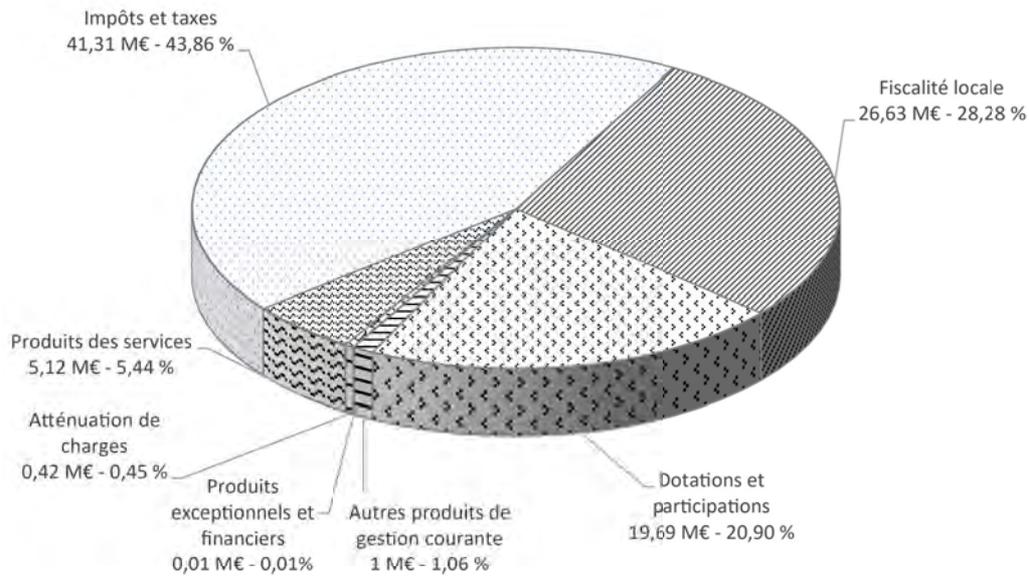
L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des comptes d'avances sur immobilisations et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le compte administratif s'établit à 99 274 772,18 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 98 042 394,61 €.**



La section de fonctionnement

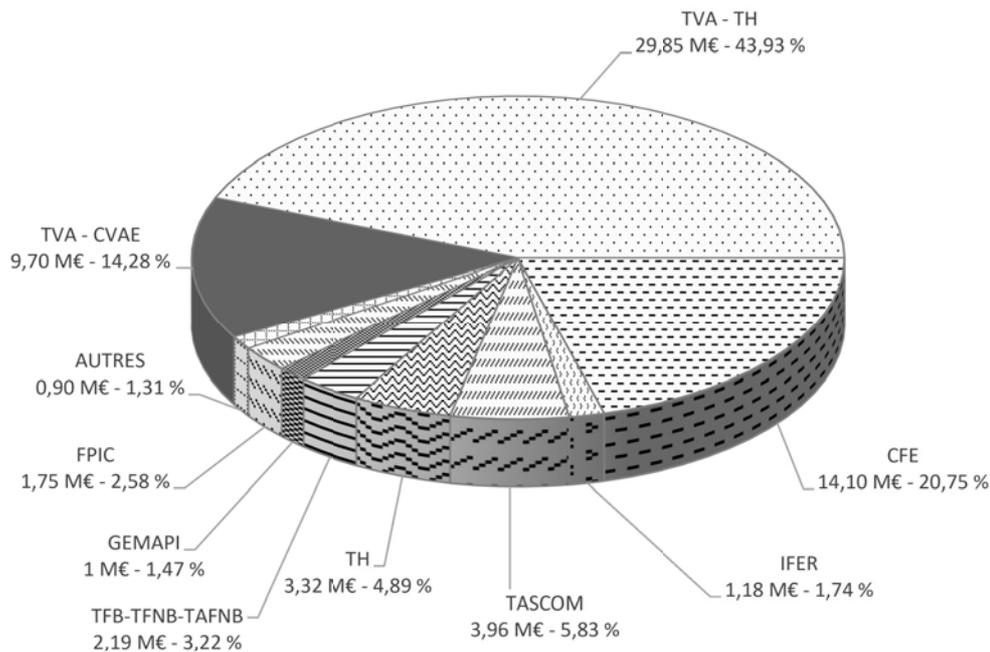
Les recettes de fonctionnement : 94 184 371 €



Des recettes fiscales en hausse :

Les impôts et taxes s'élèvent à 67,945 M€, soit +3,82 M€ par rapport au CA 2022 (+5,95%).

Détail du chapitre "Impôts et taxes" (73 – 731) :



Jusqu'en 2022, les impôts et taxes étaient regroupés dans un chapitre unique (le chapitre 73). Depuis 2023, deux chapitres budgétaires regroupent désormais les produits fiscaux :

- Le chapitre 73 regroupe les deux fractions de TVA compensatoires (THRP et CVAE), le FPIC et les DAC négatives.
- Le chapitre 731 est dédié à la fiscalité locale. A ce titre, il regroupe toutes les recettes fiscales liées au territoire communautaire.

Afin de faciliter l'analyse des évolutions entre 2022 et 2023, les montants de ces deux chapitres ont été regroupés.

Les "impôts et taxes" s'élèvent à **67,945 M€** soit +3,82 M€ par rapport au CA 2022 (+5,95%).

Fiscalité intercommunale – budget principal	CA 2022	CA 2023	Evol 2023/2022 [%]	Evol 2023/2022 [€]
Cotisation Foncière des Entreprises CFE	13 015 269 €	14 102 752 €	8,36 %	1 087 483 €
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE	9 063 757 €		6,97 %	631 713 €
Fraction TVA compensatoire de la CVAE		9 695 470 €		
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux IFER	1 165 169 €	1 185 159 €	1,72 %	19 990 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM	3 409 437 €	3 961 586 €	16,19 %	552 149 €
Taxe d'Habitation TH	2 753 891 €	3 317 123 €	20,45 %	563 232 €
Fraction TVA compensatoire de la THRP	29 053 719 €	29 846 883 €	2,73 %	793 164 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties TFB	1 534 577 €	1 648 157 €	7,40 %	113 580 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties TFNB	199 256 €	212 815 €	6,80 %	13 559 €
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti TAFNB	309 450 €	330 550 €	6,82 %	21 100 €
Rôles complémentaires / supplémentaires	239 789 €	178 566 €	-25,53 %	-61 223 €
Attribution de compensation	25 807 €	15 506 €	-39,92 %	-10 301 €
Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC	1 792 468 €	1 754 107 €	-2,14 %	-38 361 €
Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI	1 005 089 €	1 000 241 €	-0,48 %	-4 848 €
Taxes de séjour	559 734 €	696 113 €	24,36 %	136 379 €
TOTAL FISCALITE	64 127 412 €	67 945 028 €	5,95 %	3 817 616 €

Les taux de fiscalité directe locale ont été reconduits au même niveau qu'en 2022. Par conséquent, ils n'ont pas généré de variation de produit sur cette période. En l'absence d'« effet taux », les variations des produits fiscaux intercommunaux s'expliquent donc uniquement par l'évolution des bases d'imposition (« effet bases »).

Fiscalité intercommunale – budget principal	CA 2023	PART	PARTS regroupées
Fraction TVA compensatoire de la THRP	29 846 883 €	43,9%	58,2%
Fraction TVA compensatoire de la CVAE	9 695 470 €	14,3%	
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux IFER	1 185 159 €	1,7%	28,3%
Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM	3 961 586 €	5,8%	
Cotisation Foncière des Entreprises CFE	14 102 752 €	20,8%	
Taxe d'Habitation TH	3 317 123 €	4,9%	7,6%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties TFB	1 648 157 €	2,4%	
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties TFNB	212 815 €	0,3%	
Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI	1 000 241 €	1,5%	1,5%
Taxes de séjour	696 113 €	1,0%	1,0%
Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC	1 754 107 €	2,6%	2,6%
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti TAFNB	330 550 €	0,5%	0,8%
Rôles complémentaires / supplémentaires	178 566 €	0,3%	
Attribution de compensation	15 506 €	0,0%	
TOTAL FISCALITE	67 945 028 €	100%	100%

Les réformes fiscales intervenues depuis 2021 modifiant les produits intercommunaux

L'année 2021 avait été marquée par l'entrée en vigueur concomitante de deux réformes majeures en matière de fiscalité directe locale intercommunale.

- La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) liée au nouveau schéma de financement des collectivités territoriales (et à la refonte de la fiscalité locale induite par ce nouveau schéma).
- La baisse des impôts fonciers des locaux industriels soumis à la méthode comptable (CFE + TFPB) par la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels.

En 2023, une nouvelle réforme s'est inscrite dans la continuité des deux réformes de 2021 : la suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). C'est l'article 55 de la Loi de Finances (LF) pour 2023 qui acte cette suppression dont l'étalement était initialement prévu sur 2 ans (2023 et 2024). Il se fera finalement sur 4 ans (c'est-à-dire entre 2023 et 2026) afin que la suppression de la CVAE soit totalement effective en 2027. Pour SBAA, l'ancienne recette de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA compensatoire.

Les 2 Fractions de TVA compensatoires (THRP et CVAE) en 2023.

- La fraction TVA « THRP » s'élève à 29,847 M€ en 2023, soit 44 % du total des recettes fiscales.
- La fraction TVA « CVAE » s'élève à 9,695 M€ en 2023, soit 14 % du total des recettes fiscales.

Ces 2 fractions compensatoires cumulées s'élèvent donc à 39,542 M€, ce qui représente 58 % des recettes fiscales perçues en 2023 et 41 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elles ont pour point commun de correspondre à des prélèvements sur la principale recette du budget de l'État (la TVA) afin d'assurer la compensation de produits fiscaux récemment supprimés (THRP) ou en cours de suppression (CVAE).

➤ **La fraction compensatoire THRP perçue en 2023.**

La compensation initialement notifiée (par l'état fiscal n°1259-2023) était basée sur la prévision de TVA inscrite dans la loi de finances (LF) pour l'année 2023 (la fraction prévisionnelle revenant à SBAA s'élevait alors à 30,536 M€).

Elle a fait ensuite l'objet d'une actualisation au cours de l'exercice comptable 2023 correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année 2023 inscrites dans l'annexe au PLF de l'année 2024 (disponible au mois d'octobre de l'année 2023).

Le montant perçu en 2023 correspond donc à la fraction ajustée de cette révision. Pour SBAA, ce premier ajustement a abaissé la fraction de TVA THRP à 29,847 M€, soit -2,26 % par rapport au montant prévisionnel notifié.

Recettes nettes nationales de TVA		Fract° SBAA TVA "THRP"	Produit		Variat°/TVA déf 2022
TVA nationale définitive 2022	202 715 590 389 €	0,0142004715%	28 786 570 €	Montant à l'origine de la régularisation (-267 149 €) opérée en N+1 soit au CA 2023	
TVA prévisionnelle LF 2023	215 034 425 219 €		30 535 902 €	Montant notifié [1259-2023] de mars 2023	6,08%
TVA prévisionnelle PLF 2024	210 182 336 055 €		29 846 883 €	Montant perçu au CA 2023	3,68%
TVA nationale définitive 2023	208 351 026 074 €		29 586 828 €	Montant à l'origine de la régularisation (-260 055 €) opérée en N+1 soit au CA 2024	2,78%

L'ajustement final qui permettra à l'État d'aligner cette fraction sur le montant des recettes nettes définitives de TVA de 2023 n'interviendra que sur l'exercice suivant (N+1, soit 2024).

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre doit évoluer chaque année comme cette imposition nationale afin de permettre une compensation dynamique des produits remplacés. Une clause garantit aux affectataires de cette fraction de TVA que son montant ne pourra jamais être inférieur à celui versé en 2021 (26 513 615 € pour SBAA).

➤ **La Fraction compensatoire CVAE.**

Afin de compenser la perte de la CVAE, la nouvelle part de TVA nationale attribuée aux EPCI se compose d'une part fixe et d'une part dynamique :

- La part fixe de compensation constitue un socle garanti de compensation. Cette part est égale à la moyenne annuelle des sommes perçues au titre de la CVAE sur la période 2020-2023. La part fixe perçue SBAA en 2023 est de 9,354 M€.

Les montants de la période ayant servi au calcul sont rappelés ci-dessous :

Calcul de la PART FIXE de COMPENSAT° CVAE	
basée CVAE perçue 2020-2022 + estimée en 2023	
ANNEE	Total 73 + 74
2020	9 117 949 €
2021	8 788 515 €
2022	9 071 295 €
2023	10 438 204 €
Moyenne 2020-2023	9 353 991 €

- La part dynamique de compensation est affectée au Fonds National de l'Attractivité Economique des Territoires (FNAET). Ce fonds permet de bénéficier de la dynamique de la TVA sur l'année considérée. En 2023, cette part a été répartie selon les critères d'attribution territorialisée appliquée jusqu'alors en matière de CVAE. En 2023, elle s'élève à 341 479 €. Comme pour la fraction THRP, un premier ajustement a été opéré en octobre 2023 sur le montant initial afin qu'il progresse selon la variation des recettes nettes de TVA révisées (PLF 2024). L'alignement définitif sur les recettes nettes définitives de 2023 n'interviendra que sur l'exercice 2024.

La fiscalité économique (TASCOM + IFER + CFE).

➤ **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).**

Le taux de CFE a été reconduit à **28,18 %**. S'agissant du produit fiscal CFE, l'évolution physique des bases entre 2022 et 2023 est en hausse de +8,2 % passant ainsi de 46,169 M€ en 2022 à 49,937 M€ en 2023. Cette variation se traduit par une hausse du produit fiscal de CFE de 1,087 M€.

Le produit de **CFE** varie en fonction du type de locaux affectés à l'activité professionnelle, mais aussi en fonction du poids des établissements soumis aux bases minimums.

En 2023, 12 290 établissements ont été imposés à la CFE :

- dont 9 240 sur les bases minimum soit 75 % des établissements (voir tableau ci-dessous). Ils génèrent 36 % du produit total de CFE.
- dont 3 050 sur la valeur locative foncière des locaux soit 25 % des établissements. Ils génèrent 64 % du produit total de CFE.

Le tableau ci-dessous reprend :

- les six tranches de chiffre d'affaires.
- le montant de la base minimum qui s'est appliquée en 2023 (sur laquelle s'applique le taux de CFE de 28,18 % voté par SBAA).
- le nombre d'établissements assujettis en 2023.

TRANCHE Chiffre d'affaires [CA]	Base Mini [BM] SBAA 2023	Nombre d'Établissements assujettis
CA ≤ 10 000 €	560 €	3 722
CA > 10 000 € et ≤ 32 600 €	1 118 €	1 110
CA > 32 600 € et ≤ 100 000 €	2 217 €	1 559
CA > 100 000 € et ≤ 250 000 €	2 773 €	1 208
CA > 250 000 € et ≤ 500 000 €	5 326 €	761
CA > 500 000 €	7 101 €	880
Nombre total d'établissements assujettis aux BM		9 240

En application des dispositions du CGI, les montants de base minimum ainsi que ceux fixés par les communes et les EPCI à fiscalité propre sont, à compter de l'année suivant celle au titre de laquelle ils s'appliquent pour la première fois, revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. En 2023, ce taux a été de 4,3 %.

Concernant les établissements industriels, l'Etat verse désormais une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale par le taux d'imposition 2020 : la compensation est donc évolutive, elle suit l'évolution des bases d'imposition des établissements industriels. Ces allocations compensatrices sont comptabilisées au chapitre 74 (cf partie dédiée aux allocations compensatrices de fiscalité locale).

- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** est due par les magasins de vente au détail en fonction de leur surface de vente (à partir de 400 m²) et de leur chiffre d'affaires (à partir de 460 000 € annuels HT). Des mécanismes de majoration et de réduction sont prévus par le code général des impôts. L'État perçoit un montant additionnel de cette taxe auprès des établissements dont la surface de vente dépasse 2 500 m². Après la variation inédite constatée en 2022 (+17,02% par rapport à 2021), le produit résultant de la TASCOM connaît à nouveau une variation significative de +16,2 %, soit un produit supplémentaire de 552 K€.

Le montant de la TASCOM perçue en 2023 correspond aux chiffres d'affaires déclarés par les redevables au titre de 2022. La hausse du produit s'inscrit donc dans la continuité de la reprise de l'activité économique (post-covid) constatée en 2021.

- **Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**. En légère hausse de +1,72 % entre 2022 et 2023, cette augmentation est principalement portée par les stations radioélectriques. Les IFER se composent de plusieurs natures et progressent comme indiqué dans le tableau suivant.

IFER Composition 2022, 2023 et évolution			
Nature du produit	2022	2023	Variation
Éoliennes terrestres	108 931 €	119 788 €	9,97 %
Production d'électricité photovoltaïque	9 275 €	9 680 €	4,37 %
Production d'électricité hydraulique	2 278 €	2 376 €	4,30 %
Transformateurs électriques	685 406 €	660 115 €	-3,69 %
Stations radioélectriques	350 525 €	384 070 €	9,57 %
Canalisations de gaz	8 754 €	9 130 €	4,30 %
TOTAL IFER	1 165 169 €	1 185 159 €	1,72 %

Les autres taxes de fiscalité directe locale (TH + TFB + TFNB)

➤ **La Taxe d'Habitation**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et ses dépendances (THRP) a été supprimée pour l'ensemble des ménages.

Depuis 2021, le taux de TH voté par SBAA s'applique sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

En 2023, les élus ont retrouvé leur pouvoir de taux sur cette taxe. Durant la période 2020-2022, ce taux était gelé à son niveau de 2019. Le levier fiscal n'a pas été utilisé en 2023, le taux TH a donc été maintenu à **13,30 %**.

Le produit TH 2023 est de 3 317 K€, en hausse de +563 K€ comparé au produit de THRS de 2022 qui s'était élevé à 2 754 K€, soit +20,45 %.

Cette évolution significative s'explique principalement par deux raisons :

- l'impact de la revalorisation des bases fiscales de TH de 2023. Le coefficient de revalorisation a atteint un niveau historique de **1,071** en raison de la variation de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée) entre novembre 2021 et novembre 2022.

- le déploiement du dispositif « GMBI » [Gérer Mes Biens Immobiliers]. Ce service mis en place en 2023 permet à l'administration fiscale de savoir comment les biens immobiliers sont occupés et quelle est l'identité des occupants grâce aux déclarations faites par les propriétaires.

Malgré plusieurs reports de la date limite de déclaration, de nombreux propriétaires n'ont pas pu satisfaire à leurs obligations déclaratives. Ces oublis ou défauts déclaratifs ont eu pour incidence d'entraîner une part importante d'impositions erronées. L'État prend à sa charge les dégrèvements accordés sur 2023. En revanche, des mesures ont été prises par l'État pour neutraliser ces anomalies de taxation dès 2024 afin de pouvoir communiquer des bases prévisionnelles fiables aux collectivités.

COMPOSITION DU PRODUIT FISCAL 2023 TH [extrait état fiscal 1386 bisTH]			Taux 2023
			13,30%
TYPE DE LOCAL	BASES IMPOSEES	PRODUIT FISCAL	PART
LOCAUX D'HABITATION	22 920 625 €	3 048 443 €	91,95 %
LOCAUX PROFESSIONNELS	2 005 949 €	266 791 €	8,05 %
TOTAL	24 926 574 €	3 315 234 €	100,00 %

- **Les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFNB)**

Le produit fiscal de TFPB progresse de +7,4 % entre 2022 et 2023. Cela représente un produit supplémentaire de 113,5 K€.

Cette évolution est principalement due à la revalorisation des bases de +7,1 % qui s'est appliquée sur les locaux d'habitation, soit 78,56 % des bases foncières d'imposition des propriétés bâties en 2023.

Le tableau suivant indique la composition des bases fiscales FB 2023.

COMPOSITION DU PRODUIT FISCAL 2023 TFPB [extrait état fiscal 1386 TF]			Taux 2023
			0,882%
TYPE DE LOCAL	BASES IMPOSEES	PRODUIT FISCAL	PART
LOCAUX D'HABITATION	146 821 452 €	1 294 965 €	78,56 %
LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	32 815 404 €	289 432 €	17,56 %
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	7 255 723 €	63 995 €	3,88 %
TOTAL	186 892 579 €	1 648 393 €	100,00 %

Le produit fiscal de TFNB augmente de 13,5 K€ pour atteindre 213 K€, ce qui représente +6,8 %.

La Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- La **Taxe GEMAPI** a fait l'objet de deux délibérations prises lors du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-220-2019 et DB-221-2019). La première a eu pour objet l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2020 faisant ainsi référence à l'article 1530 bis du code général des impôts. La seconde a eu pour objet la fixation du produit 2020 à **1 000 000 €**.

Le produit voté de 1 M€ a été reconduit pour 2023. La recette apparaît en légère baisse de 0,48 % au Compte Administratif 2023 à hauteur de **1 000 241 €** (1 005 089€ en 2022). La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de CFE dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté (1 M€). L'écart de 241 € est lié à l'émission de rôles complémentaires.

La Taxe de séjour

- La **taxe de séjour** perçue en 2023 s'élève à **696 K€** (+136 K€/2022). A l'image des variations importantes constatées en 2021 (+134,94 % par rapport à 2020) puis en 2022 (+18,19 % par rapport à 2021), cette hausse de +24,36% s'inscrit dans le prolongement de la reprise de l'activité touristique post-covid. En d'autres termes, il s'agit d'une reprise continue du nombre de nuitées suite à la crise sanitaire qui avait eu une incidence significative sur le montant de la taxe de séjour en 2020). En 2023, les tarifs ont évolué afin de permettre une harmonisation des taux à l'échelle du territoire de l'agglomération, en lien avec les deux stations classées de tourisme et des tarifs pratiqués par les différentes collectivités du département des Côtes-d'Armor. Cette hausse visait à favoriser le classement des hébergements loués par l'intermédiaire des plateformes de réservation en ligne et donc l'amélioration de la qualité du parc. L'autre objectif poursuivi était de permettre l'affectation du produit supplémentaire à la mise en œuvre de la stratégie d'accroissement de la fréquentation touristique du territoire.
- Les rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises, de taxes foncières et de taxes d'habitation s'élèvent à **178,5 K€** (- 61 K€ /2022).
- Le chapitre "impôts et taxes" comprend également des **attributions de compensation (DAC) négatives pour 15,5 K€** (+10,3 K€/2022). C'est le transfert de la compétence liée à l'entretien des sentiers de randonnée aux communes qui explique la baisse constatée.

Synthèse relative aux "impôts et taxes"

La hausse globalisée (chapitre 73 +731) de +3,82 M€ (+5,95%) par rapport à 2022 s'explique principalement par les trois éléments suivants :

- la confirmation de reprise de l'activité économique en 2023 suite à la crise sanitaire qui avait eu une incidence sur les recettes fiscales économiques. Ces recettes (CFE + Tascom + CVAE compensée) représentent une augmentation cumulée de 2,27 M€ en 2023 par rapport à 2022, soit 60 % du produit supplémentaire constaté.
- l'ajustement de la fraction de TVA THRP sur les recettes nettes prévisionnelles de TVA intégrées au PLF 2024 (+793 K€, soit 21% du produit supplémentaire).
- La revalorisation historique des bases fiscales des locaux d'habitation selon l'IPCH (+7,1 % en 2023) contribuant largement aux dynamiques de produit constatées sur la TH (+563 K€) et la TFPB (+114 K€). Lorsque l'on rapporte la part des locaux d'habitation dans ces produits fiscaux (92 % pour la TH et 78,5 % pour la TFB), cela représente 16 % du produit supplémentaire.

Par conséquent, ces trois éléments expliquent 97 % de la hausse du produit par rapport à l'exercice 2022.

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)

En 2023, le montant total versé à l'ensemble intercommunal s'est élevé à 4 352 846 €, ce qui représente une baisse de 215 469 € par rapport à 2022 (-4,72%). Ce fonds a été réparti selon le droit commun. La part de l'Agglomération est en baisse de -2,14% par rapport à 2022. La part cumulée revenant aux 32 communes est, quant à elle, en baisse de -6,38 %. Le droit commun implique que la part intercommunale soit proportionnelle au **coefficient d'intégration fiscal (CIF)**. Le CIF de SBAA est passé de 0,392370 en 2022 à **0,402979 en 2023**. Par conséquent, cette évolution positive du CIF de SBAA vient atténuer la baisse de la part perçue par l'agglomération. En effet, la baisse de l'enveloppe totale (-215 K€/2022) affecte, dans une moindre mesure, la part de l'agglomération (-38 K€/2022 soit -2,14 %) par rapport à la part cumulée des communes membres (-177 K€/2022 soit -6,38 %).

Par ailleurs, en 2023, la répartition du FPIC a été marquée par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers issue des lois de finances initiales pour 2021 et 2022.

Ces effets ont été intégralement neutralisés en 2022. En revanche, il est prévu que ces fractions de correction, appliquées à 100 % en 2022, décroissent chaque année jusqu'à atteindre 0 % en 2028.

C'est pourquoi, en 2023, les fractions de correction appliquées sur les indicateurs financiers agrégés de chaque ensemble intercommunal ont décri de 10 % de leur valeur originelle, afin de rendre effective, progressivement, les effets de la réforme sur la répartition du FPIC.

Pour SBAA, cela se traduit par une variation significative du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) entre 2022 et 2023 de +8,1 %, ayant pour conséquence une baisse de l'indice synthétique de reversement de l'ensemble intercommunal.

L'élargissement du périmètre des ressources prises en compte dans le calcul du PFIA (notamment l'intégration du produit communal des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) moyenné sur trois ans) explique ces variations.

Données de l'Ensemble Intercommunal [EI]	2022	2023
Potentiel Financier Agrégé [PFIA]	143 683 003 €	155 320 476 €
Effort fiscal agrégé [EFA]	1,552615	1,496666
Indice Synthétique de reversement de l'EI	1,167567	1,152739
Rang de l'EI	358	383
CIF	0,392370	0,402979

FPIC de droit commun	2022	2023	Evol €	Evol %
Part EPCI	1 792 468 €	1 754 107 €	-38 361 €	-2,14 %
Part Communes (total)	2 775 847 €	2 598 739 €	-177 108 €	-6,38 %
Total ensemble interco	4 568 315 €	4 352 846 €	-215 469 €	-4,72 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les allocations compensatrices

La DGF diminue de -26 K€ soit - 0,19 %. Elle est composée d'une dotation d'intercommunalité liée à différents critères physiques et financiers des EPCI (population, potentiel fiscal, coefficient

d'intégration fiscal...), et d'une dotation de compensation liée initialement à la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle.

Dotations et allocations compensatrices de fiscalité	2022	2023	Evol €	Evol %
Dotation d'intercommunalité	4 138 728 €	4 167 324 €	28 596 €	0,69 %
Dotation de compensation	9 445 857 €	9 391 017 €	-54 840 €	-0,58 %
TOTAL DGF	13 584 585 €	13 558 341 €	-26 244 €	-0,19 %
Allocations compensatrices CET	2 882 828 €	3 052 450 €	169 622 €	5,88 %
Allocations compensatrices TF	63 019 €	66 745 €	3 726 €	5,91 %
Total Allocations compensatrices de fiscalité	2 945 847 €	3 119 195 €	173 348 €	5,88 %

➤ La **dotation d'intercommunalité** varie de +0,69 % par rapport à 2022.

Cette hausse est plus importante que les années précédentes en raison de la progression de l'enveloppe nationale dédiée à la dotation d'intercommunalité de 30 M€ financée par abondement externe et non par redéploiement de crédit. Cette progression s'inscrit dans l'abondement inédit de 320 M€ intégré dans la Loi de Finances pour 2023.

➤ La **dotation de compensation** constitue habituellement l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'écrêtement de la part « Compensation Part Salaires » (CPS) sert à financer les coûts internes de la DGF du bloc communal et, entre autres, la progression annuelle des dotations de péréquation et celle du coût de l'augmentation de population. Ce mécanisme a été suspendu en 2023 notamment en raison du financement assuré par l'État (à hauteur de 320 M€) de la progression des dispositifs de péréquation au sein de la DGF du bloc communal. Une moindre minoration de la dotation de compensation des EPCI reste nécessaire pour permettre l'abondement de la DGF du bloc communal. Pour SBAA, cela se traduit en 2023 par une baisse moins significative de la dotation de compensation que les années précédentes (-55 K€/2022 soit -0,58 %).

Pour rappel, en 2022 et en 2021, les baisses de produit de cette dotation avaient été respectivement de -212 K€ (- 2,19%) et de -194 K€ (- 1,97%).

➤ Les **allocations compensatrices de fiscalité locale** sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux décidés au niveau national. Elles sont en hausse de +5,88 % avec un produit supplémentaire de 173 K€.

Les compensations relevant du domaine foncier sont détaillées dans le tableau ci-dessous. La réforme des impôts de production affectant les locaux industriels (abattement TF de 50%) donne lieu à une allocation spécifique (matérialisée en jaune). C'est cette allocation dont le produit supplémentaire s'élève à 6,7 K€ par rapport à 2022 qui permet à l'allocation globale de progresser de +5,9 %.

Composition de l'allocation compensatrice TF 2022 et 2023			
Motif de l'exonération	Montant 2022	Montant 2023	Variation 23/22
Abattement 30 % contrat de ville	4 118 €	942 €	-77,1 %
Quartier Prioritaire de la politique de la Ville [QPV]	6 €	2 €	-66,7 %
Logements locatifs sociaux longue durée (sans réfaction)	2 011 €	2 148 €	6,8 %
Abattement 50 % établissements industriels	56 875 €	63 641 €	11,9 %
Exonération TFNB logue durée [bois après le 11/07/2001]	9 €	11 €	22,2 %
TOTAL	63 019 €	66 744 €	5,9 %

Les allocations compensatrices relevant de la Contribution Économique Territoriale (CET) ne concernent désormais que la seule Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en raison de la suppression de la CVAE. Elles sont, elles aussi, en augmentation de + 5,9 %.

Les états détaillés des allocations compensatrices 2023 indiquent les montants qui résultent des exonérations de CFE accordées au plan national. Le tableau suivant montre leur composition en 2022 et 2023 en mettant en évidence l'allocation compensatrice effective depuis 2021 suite à l'abattement de 50 % accordé aux établissements industriels. Ces variations s'expliquent par le caractère dynamique de la compensation liée à la réduction de 50 % de la base des établissements industriels (CFE+TFB). Comme pour les allocations foncières, c'est cet abattement de 50 % et l'allocation compensatrice induite qui porte la hausse globale en y apportant un produit supplémentaire de 110 K€.

L'autre allocation en hausse (+ 71K€) est celle liée à l'exonération de cotisation minimum des entreprises dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes de l'avant dernière année (par exemple chiffre d'affaires 2021 au titre de la CFE 2023) est inférieur à 5K€.

La variation (+4,5%) s'inscrit dans la continuité de l'évolution déjà constatée l'an passé (+3%).

Le contexte de crise sanitaire, ayant marqué les années 2020 et 2021, explique en partie le niveau de l'allocation compensatrice perçue en 2023 (498 K€) qui est basée sur les chiffres d'affaires N-2. Le ralentissement économique de la période 2020-2021 cumulé aux fermetures administratives imposées a généré une baisse des chiffres d'affaires des entreprises. Cela se traduit en 2023 par une hausse du produit de l'allocation compensatrice relative aux bases minimum de CFE des établissements dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 5 K€. A titre comparatif, cette même allocation s'élevait à 345 K€ en 2021 (chiffre d'affaires 2019) et à 290 K€ en 2020 (chiffre d'affaires 2018).

Composition de l'allocation compensatrice CFE 2022 et 2023			
Motif de l'exonération	Montant 2022	Montant 2023	Variation 23/22
Réduction des bases des créations d'établissements	728 €	847 €	16,3 %
Exonérations en zones d'aménagement du territoire [QPV]	2 651 €	1 969 €	-25,7 %
Diffuseur de presse	25 631 €	22 235 €	-13,2 %
Bases minimum CFE [Chiffre d'affaires < ou = à 5 000 €]	426 287 €	497 727 €	16,8 %
Abattement 50 % établissements industriels	2 419 993 €	2 529 674 €	4,5 %
Autres exonérations [dont compensation CVAE]	7 538 €		-100,0 %
TOTAL	2 882 828 €	3 052 452 €	5,9 %

Une baisse des autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont en baisse en 2023 (- 8,79 %) et s'établissent à 9,54 M€ contre 10,46 M€ en 2022.

Les atténuations de charges (417,7 K€), qui sont en baisse de 80 K€, correspondent principalement aux remboursements sur les rémunérations du personnel et font cependant apparaître une nouvelle subvention de 25 K€ au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services.

Les produits des services s'élèvent à 5,12 M€ et sont stables (+ 1,8 K€) à l'image de :

Administration Générale, Opérations financières, Communication 1,42 M€ (+ 15,2 K€) : les évolutions notables sont les participations de Saint-Brieuc et Ploufragan dans le cadre de la

Direction Mutualisée des Systèmes d'Information 1,05 M€ (+ 165,2 K€), les mises à disposition de personnel à la Ville de Saint-Brieuc, Baie d'Armor Transports et au CIAS 131,4 K€ (- 143,2 K€), les prestations AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes 132,6 K€ (+ 6,9 K€), la refacturation au pôle de proximité de Quintin pour les heures de ménage 5,3 K€ (+ 1,2 K€) et les prestations espaces verts 66,4 K€ (- 24,4 K€).

L'environnement : l'évolution significative porte sur les eaux pluviales 159,6 K€ (+ 133 K€).

La Petite enfance, enfance, jeunesse : 227,6 K€ (+ 23,4 K€) dont le service commun ALSH – activités des adolescents en augmentation de 17,6 K€)

Aménagement et Voirie : les recettes s'élèvent à 1,03 M€ (- 127 K€) et portent sur le Centre d'Exploitation pour ses prestations 650,6 K€ (- 156,2 K€ sur les prestations facturées aux communes) et le Service Commun d'Application du Droit des Sols pour 374,9 K€ (+ 29,2 K€).

Équipements de loisirs et politique sportive 1,7 M€ (- 102,7 K€) : les évolutions portent sur les piscines (SBAA - 199,4 K€ car fermeture d'août à décembre 2023 sauf pour les vacances scolaires concernant le bassin ludique, GOELYS + 47,6 K€, OPHEA - 8,1 K€) et la patinoire (+ 46,6 K€).

Équipements et développement culturel 302,9 K€ (+ 18,2 K€) : + 2,9 K€ sur la Briqueterie, + 1,1 K€ sur la Maison de la Baie, + 10,8 K€ sur l'Éducation et Enseignement artistique (refacturation des musiciens intervenants), + 3,4 K€ sur l'École de musique.

Développement Économique 79,6 K€ (+ 1 K€) : - 25 K€ sur le Syndicat Mixte de l'Aéroport pour frais de service, + 24 K€ pour les redevances d'occupation du domaine public sur les dispositifs publicitaires et + 2 K€ sur le numérique pour les ateliers du Fablab.

Le Tourisme : 61 K€ (+7,4 K€ sur la convention d'objectifs liant Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Office du Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc).

Les Gens du voyage : 104,7 K€ soit + 8,7 K€ de remboursement sur les fluides.

Cohésion sociale : 50,6 K€ (inchangé) aux remboursements de charges versés par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).

Les autres participations s'élèvent à 2,99 M€ soit - 850 K€/CA 2022 : les politiques dont l'évolution est significative sont :

Administration générale, opération financière, communication : les recettes s'élèvent à 265,6 K€ soit - 103 K€. Cette baisse s'explique par une recette exceptionnelle de 159 K€ perçue en 2022 dans le cadre de remboursement de frais liés à la crise sanitaire et qui n'apparaît plus en 2023. Par contre des recettes nouvelles ont été versées notamment sur le poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » 20,8 K€, sur l'étude de la Stratégie Urbaine pour la Ville de Saint-Brieuc 36,4 K€. Les recettes pour le TER-Territoire Économe en Ressources n'ont pas encore été réalisées, le projet ayant démarré en Juillet 2022. La 1ère année a permis de mettre en place les conditions de réussite du projet. En 2023, de nombreuses actions de sensibilisation et formations ont eu lieu et un premier évènement sur le réemploi.

Service Commun Culture : 18 K€ soit - 78,5 K€ /2022 s'expliquant par la fin de la participation de la Région pour le « Pass Asso » et la réalisation du Pacte Culturel Territoire 2023-206 pour 15 K€.

Service Commun Sport : 0 € soit - 27,2 K€ correspond à la fin du Pass Asso dans le cadre de la crise sanitaire.

Energie et Développement Durable : 18,8 K€ soit - 226,6 K€/2022 correspondant à des subventions pour le Plan Energie, le réseau de chaleur non versées. En 2022, 100,7 K€ avaient été réalisés pour la planification énergétique. Les 50 K€ prévus en 2023 ne sont pas réalisés. Il a été demandé à la Région Bretagne une prolongation du délai de mise en œuvre de cet Appel à Projet pour pouvoir intégrer le projet de formation/chantier école lié au marché d'installation d'une centrale solaire sur la toiture du pôle enfance de Quintin (décalé en 2024). La demande a été acceptée, la convention de financement est prorogée jusqu'en septembre 2024. Les recettes suivront donc fin 2024 ou début 2025. Il n'a pas été prévu de recettes concernant l'Appel à Projet sur l'Adaptation au changement climatique (19,7 K€ en 2022). Le projet s'est achevé en décembre 2023, les rapports et états récapitulatifs des dépenses pour clôturer les financements ADEME-

REGION ont été transmis en avril 2024. Les réalisations 2023 portent donc sur les panneaux solaires installés sur les restaurants inter-administratifs de Saint-Brieuc et Ploufragan et sur le réseau de chaleur.

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse : 933,8 K€ soit + 3,9 K€ dont 13 K€ supplémentaires sur le PIA Jeunesse qui s'achève en 2023 et une baisse de 4 K€ sur la Petite Enfance.

Habitat et Logement : 215,4 K€ soit - 114 K€ sur les subventions pour le PLRH et Rénovation).

Tourisme : 179,9 K€ soit + 112,4 K€ dont 151,3 K€ de reliquat de la dissolution du PETR et 28,6 K€ de subventions de la Région pour l'ingénierie de développement touristique de la **Destination Touristique**.

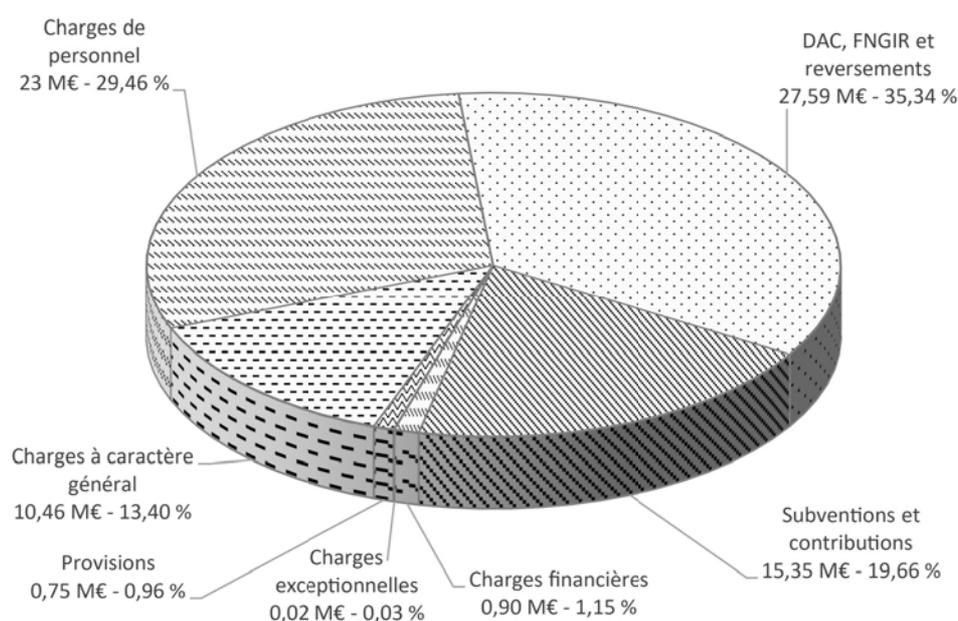
Insertion Professionnelle et sociale : 148,9 K€ soit - 42,3 K€ (Appel à Projet Cité de l'Emploi et Territoire Zéro Chômeur Longue Durée).

Environnement : 779,9 K€ soit - 341 K€ dont les recettes sur la politique de l'eau qui sont en baisse de 426,7 K€ notamment sur le ramassage des Algues vertes (- 221,8 K€ : 468,9 K€ en 2023 contre 690,7 K€ en 2022).

Les autres produits de gestion courante représentent 998 K€ soit + 80 K€ et correspondent aux revenus des immeubles (Espace Initiative emploi, CNFPT, Saint-Brieuc Expo Congrès, CIAS, Handichiens, blanchisserie EPSMS ...). Une recette supplémentaire de 121,2 K€ a été versée en 2023 et correspond au versement d'une compensation par le prestataire en charge des contrats de performance énergétique des équipements sportifs.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 12,3 K€ soit - 95,6 K€ (en 2022, des recettes exceptionnelles portaient sur la dissolution du Conseil de Développement 24,9 K€, les subventions FSE pour la lutte contre la pauvreté et la lutte contre l'inclusion 23,3 K€, un dégrèvement de taxe foncière 2021 pour 15,8 K€, des régularisations sur le personnel 11 K€, un remboursement sur les piscines 6,2 K€). Les politiques dont l'évolution est significative sont sur le Développement Economique (doublon de mandat 6,2 K€) et le Fonds Recherche Innovation pour un reversement de subvention (5,6 K€).

Les dépenses de Fonctionnement : 78 068 544 €



Les dépenses de fonctionnement de la collectivité augmentent en 2023 de 3,98 % pour s'établir à 78 068 544,06 €.

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de l'Agglomération. Après retraitement, elles représentent 29,46 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de **23 M€** contre 21,1 M€ en 2022.

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- . L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : 168,1 K€,
- . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 en année pleine 2023 pour 316,8 K€, la hausse de la valeur du point d'indice juillet 2023 pour 150,8 K€, l'augmentation de points d'indice au bénéfice des agents des catégorie C et B (jusqu'à 9 points) pour rétablir la progressivité des rémunérations 25,3 K€,
- . L'actualisation, revalorisation du Régime indemnitaire, contexte d'inflation pour 409 K€,
- . Le versement de la prime annuelle aux agents arrivés après 2017 pour 147,9 K€ (année pleine),
- . La mise en place de la prime Forfait mobilité durable pour 4,4 K€,
- . La GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 20,3 K€,
- . L'impact 2023 des créations de poste de 2022 pour 536,8 K€,
- . L'impact 2023 des recrutements sur postes vacants pour - 226,2 K€,
- . les agents sur postes non permanents pour - 377 K€ ;
- . les créations de poste 2023 : 904,9 K€.

Les indemnités de fonction d'élus et frais de fonctionnement des groupes politiques représentent **1,05 M€ (soit + 0,4 M€)**.

La solidarité territoriale de Saint-Brieuc Armor Agglomération envers ses communes membres (FCF) et les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC).

Dans la continuité des années précédentes, Saint-Brieuc Armor Agglomération confirme sa politique de solidarité financière en direction de ses communes membres. Dans cette logique, le Fonds Communautaire de Fonctionnement (**FCF**) est un mécanisme financier qui vise à garantir l'équilibre territorial. Par ailleurs, les Dotations d'Attribution de Compensation (**DAC**) constituent le principal flux financier entre les communes et l'agglomération.

Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les DAC et le FCF. **L'agglomération a redistribué 19,79 M€ en 2023** dont 18,02 M€ pour la DAC (+ 332 K€/2022) et 1,77 M€ pour le FCF (- 15 K€/2022). Les reversements aux communes représentent donc 24,70 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les DAC négatives qui représentent une recette pour l'Agglomération s'élèvent à 15,5 K€ (- 10,3 K€/2022).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) permet d'assurer à chaque collectivité ou EPCI, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle (actée par la loi de finances pour 2010) sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Pour l'agglomération, il s'agit d'un prélèvement se matérialisant par une dépense de 9,1 M€ constatée au chapitre 014 (atténuation de produits).

Les autres dépenses de fonctionnement en progression

Les autres dépenses de fonctionnement atteignent 25,14 M€ en 2023, soit une augmentation de 3,03 %. Cette progression recouvre toutefois des réalités différentes en fonction de l'objet des dépenses.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a par ailleurs dépensé **5,31 M€** en 2023 (+ 0,26 M€) **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en augmentation de 5,14 % par rapport à 2022. La contribution au SDIS qui augmente de 5,58 % pour atteindre 4,16 M€ (+ 0,22 M€ représente 78 % de ces versements obligatoires comme en 2022). Les autres contributions sont en augmentation de 3,60 % et regroupent notamment les versements au Syndicat Mixte de l'Aéroport, au Syndicat Mixte du Légué, au SGPU, au SCOT, au SAGE, au PLAV (plan de lutte contre les algues vertes).

Des reversements ont été effectués à hauteur de **173,9 K€** (- 473,3 K€) en faveur du PIA Jeunesse et **les dégrèvements de fiscalité** notamment TASCOM et GEMAPI s'élèvent à **27,9 K€ (- 244,2 K€)**. Par ailleurs, un montant de **267 K€** a été reversé à l'État, il s'agit de l'**ajustement de la fraction de TVA 2022 (fraction TH)**. La TVA 2022 a été notifiée pour un montant de 29 053 719 € en octobre 2022 mais la TVA définitive s'établit à 28 786 570 € d'où le reversement début 2023.

Les subventions qui s'élèvent à **4,8 M€** (hors subventions versées aux communes pour 1,86 M€) enregistrent une augmentation de 710 K€ (+ 17,35%). Les subventions versées aux associations (2,05 M€) augmentent de 30 K€. La participation au CIAS s'élève à 1,92 M€ (+ 820 K€) dont une subvention exceptionnelle de 920 K€ (CLECT de 2020, compensation CPOM et revalorisation des rémunérations) et la subvention à l'Office de Tourisme de la Baie s'élève à 600 K€ (-168,5 K€ car il n'y a pas de reversement de la taxe de séjour en 2023).

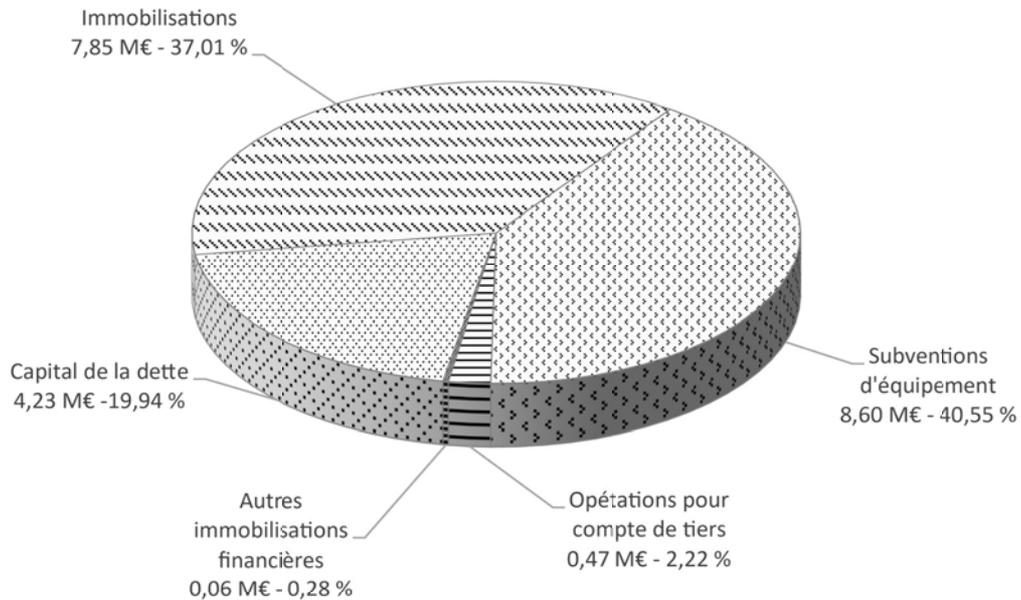
Les charges à caractère général s'élèvent à 10,46 M€ en 2023 contre 9,72 M€ en 2022 soit une hausse de 740 K€ principalement en raison de l'augmentation des frais d'énergie : électricité et carburant (+ 306 K€), l'entretien et réparations de bâtiments (+ 41 K€), les locations de matériel roulant et divers (+ 97,9 K€), la maintenance (+ 64,9 K€), les prestations pour le ramassage et le traitement des algues vertes (+ 43,4 K€), les gens du voyage (+ 31,6 K€), l'étude émission gaz à effet de serre sur le projet «Armor Hydrogène» (+ 10,8 K€), les études sur le projet «usine de déshydratation» (+ 28,1 K€), l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage sur «l'efficacité du service public» (+ 20,4 K€), les frais de réception (+ 23,7 K€), la filière bois (+ 38,1 K€) et les autres frais divers (+ 104,9 K€). La participation au budget annexe assainissement pour les eaux pluviales, à hauteur de 476 K€, est quant à elle en baisse de 88 K€ (montant exceptionnel en 2022 lié à une régularisation).

Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts de la dette s'élèvent à **897,3 K€** sont en augmentation de 12,62 %. Cette évolution est liée à la hausse des taux d'intérêt (+ 53 K€) et à l'utilisation de la ligne trésorerie (+ 47 K€).

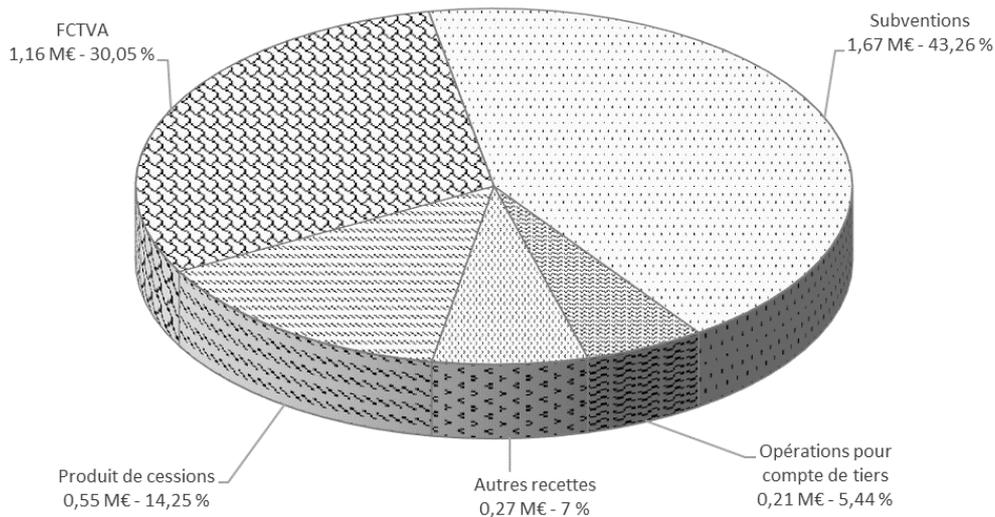
Les autres charges financières qui comprennent les charges exceptionnelles, les subventions aux budgets annexes et les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à **2,88 M€ (- 621 K€)** et sont en baisse de 17,73 %. Elles concernent principalement les subventions aux budgets annexes pour 2,121 M€ (- 77 K€) dont subvention inchangée sur l'Hippodrome (260 K€), - 20 K€ sur le Pôle Nautique (400 K€), - 450 K€ sur la Collecte et Traitement des Déchets (450 K€), + 393 K€ sur le GIE (1,011 M€), les titres annulés sur exercices antérieurs pour 12 K€ (- 17,9 K€) et les dotations aux provisions pour la GEMAPI 750 K€ (- 710 K€).

La section d'Investissement

Dépenses d'Investissement : 21 206 228 €



Recettes d'Investissement : 3 858 024 €



Politiques	Investissements 2023	Principaux projets
Développement économique	1 774 337,29	Les parcs d'activités économiques 941,7 K€, les aides aux entreprises 524,8 K€, Brézillet 96,4 K€
Enseignement Recherche Innovation	360 085,24	Soutien aux travaux de reconversion du site de Beaufeuillage 129 K€, soutien pour les travaux visant à l'accueil des futurs étudiants alternant Ingénieur Matériaux à l'IUT de Saint-Brieuc 34,1 K€ et 196,9 K€ pour le Fond Innovation Recherche
Tourisme	48 679,31	Le déploiement du dispositif numérique de la Destination Touristique 43 K€
Habitat et Logement	3 736 745,61	Les aides de l'habitat et le portage foncier 3,38 M€ et les aires d'accueil des gens du voyage 352,4 K€
Culture et Equipements culturels	94 188,66	Réseau bibliothèque 9,7 K€, Ecole de musique 8,3 K€, travaux et Audit Energétique à la Briqueterie 50,3 K€
Equipements de Loisirs et politique sportive	827 640,81	Les travaux des piscines 600,9 K€, la Patinoire 99,9 K€, la salle couverte d'athlétisme 39 K€, le Sport Nature 78,7 K€.
Insertion Sociale et professionnelle	19 838,12	Subventions d'équipement Association Culture Zatous (ex cultures du coeur 22) 5 K€, Adapei les nouëlles 1,8 K€, bâtiment CFA Bretagne 5 K€
Cohésion sociale	3 713,97	Le Contrat Local de Santé 3,7 K€
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	18 680,33	Renouvellement du matériel et entretien bâtiments 17,8 K€
Environnement	2 739 312,00	Les projets de transition énergétique 11,9 K€, les eaux pluviales 2,61 M€
Aménagement voirie	2 723 763,24	La Bretagne Très Haut Débit 805 K€, la Rcade Urbaine/schéma routier 136,1 K€, l'axe de contournement sud 1,39 M€, le Centre d'Exploitation 209,2 K€, le PLU/PLUi 174,4 K€
Administration générale et communication	849 850,62	Matériel et mobilier 134,3 K€, Informatique 592 K€, entretien du patrimoine et divers 42,2 K€, Maison des Solidarités 15 K€
Opérations financières	7 576 453,91	Remboursement capital des emprunts 4,2 M€ et les subventions aux budgets annexes 3,35 M€
Incendie et secours	432 938,49	La défense incendie (bornes incendie) 432,94 K€
TOTAL	21 206 227,60	

En 2023, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur la politique de l'habitat et le logement, l'environnement, l'aménagement et la voirie et le développement économique.

La politique habitat, premier poste de dépenses d'investissement du Budget Principal, a nécessité 3,74 M€ en 2023. L'agglomération a dépensé 0,35 M€ pour la réhabilitation des aires des gens du voyage et 3,38 M€ pour les aides en faveur de l'Habitat.

L'environnement représente 2,67 M€ en 2023. Cette politique regroupe l'aménagement des eaux, les eaux pluviales et la défense incendie, la préservation du milieu naturel, la Réserve Naturelle de la Baie et l'énergie et développement durable. En 2023, ont été ainsi versés principalement 2,61 M€ pour les eaux pluviales (- 54 K€/2022), 13,1 K€ pour l'aménagement des eaux et 74,1 K€ pour l'énergie et développement durable (dont 11,9 K€ de projets de transition énergétique).

L'aménagement et la voirie représentent 2,72 M€ et comprend essentiellement 136,1 K€ pour la Rcade Urbaine, 1,39 M€ pour l'axe de contournement Sud et 805 K€ pour la Bretagne Très Haut Débit.

En matière de Développement Economique, 1,77 M€ ont été réalisés. Il s'agit principalement des aides aux entreprises pour 524,8 K€, la requalification des Z.A.E. pour 941,7 K€ et Le Grand Brézillet pour 96,4 K€.

La politique Enseignement Supérieur et le Fonds de Recherche Innovation s'est portée à 360 K€ dont 163,1 K€ pour l'enseignement supérieur et 196,9 K€ pour le fonds de recherche innovation.

Les équipements de loisirs et les manifestations de loisirs représentent 827,64 K€. Les piscines ont fait l'objet de travaux pour 600,9 K€ et la halle d'athlétisme Maryvonne Dupureur pour 39 K€. Le sport nature représente 78,7 K€.

En matière de Cohésion et développement social 3,7 K€ ont été réalisés pour le Contrat Local de Santé.

L'Épargne et le financement des investissements

Synthèse Epargne Nette

Budget Principal (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	86 303 118	91 188 571	94 184 371
Dépenses réelles de fonctionnement	70 992 821	74 280 203	77 171 219
Epargne de gestion	15 310 297	16 908 368	17 013 152
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	5 674 242	5 338 563	5 127 552
Epargne nette	9 636 055	11 569 805	11 885 600
Dépenses d'investissement (hors dette)	15 870 109	14 658 897	16 976 001
<i>Dont opérations financières</i>	156 863	76 736	57 700
<i>Dont travaux pour compte de tiers</i>	261 252	230 898	473 673
Encours de la dette au 31 décembre 2023	51 295 759	46 753 877	42 523 650
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	3,6	2,9	2,6

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

L'épargne nette présente une légère progression en 2023. Celle-ci s'établit à **11,89 M€** en 2023 contre 11,57 M€ en 2022.

L'épargne de gestion augmente donc aussi et passe de 16,9 M€ à **17,01 M€ (+ 0,65 %)**. Cette amélioration s'explique tout d'abord par les recettes de fonctionnement qui progressent (+ 3,28%). Cette dynamique tient en premier lieu aux impôts et taxes qui évoluent de près de 6 % alors que les produits des services stagnent et les dotations et participations sont en recul (-3,5%) Les dépenses de fonctionnement progressent plus vite (+ 3,89%) que les recettes mais pour un volume inférieur. Il est à noter que la dépense correspondant à la provision au titre de la GEMAPI s'élève à 750 K€, en baisse de 650 K€ /2022 (provision d'1,4 M€ en 2022).

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette (850 K€) et les frais liés à la gestion de la trésorerie (47 K€), sont en augmentation 897,3 K€ (contre 796,7 K€).

L'augmentation des frais financiers conjuguée à l'amélioration de l'épargne de gestion se traduit par une stabilisation de la **capacité d'épargne brute qui s'élève à 16,12 M€ (+ 0,02%)**.

Le remboursement du capital de la dette décroît en 2023 (- 311,7 K€) de sorte que **l'épargne nette s'établit à 11,89 M€** (contre 11,57 M€ en 2022 et 9,64 M€ en 2021).

Le **niveau d'épargne**, après avoir subi une baisse en 2021, se caractérise encore en 2023 par un niveau supérieur d'avant crise sanitaire.

Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation de projets sur l'agglomération et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à plus de 82 % par les ressources propres de l'Agglomération

Le cumul de l'épargne nette de Saint-Brieuc Armor Agglomération, s'élevant à **11,89 M€** et des recettes d'investissement hors emprunts, pour un montant de **3,86 M€**, contribue au financement des **16,98 M€** d'investissements 2023 (hors remboursement du capital des emprunts).

Le total des dépenses d'investissement engagées par l'Agglomération sur son budget principal en 2023 pour 16,98 M€ est composé de deux enveloppes distinctes :

- . les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par l'Agglomération. Elles s'établissent à 7,9 M€ en 2023.
- . les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 9,08 M€. Cette enveloppe est essentiellement constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires, en augmentation de 32,34 %.

Financement des dépenses d'investissement

	2 021	2 022	2 023
Dépenses d'équipement	15 713 246	14 582 161	16 918 301
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>261 252</i>	<i>230 898</i>	<i>473 673</i>
Opérations financières	156 863	76 736	57 700
Total dépenses d'investissement	15 870 109	14 658 897	16 976 001

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	9 636 055	11 569 805	11 885 600
Subventions	1 803 186	1 935 385	1 667 766
Ressources propres d'investissement	3 200 600	1 775 901	1 978 961
Opérations pour compte de tiers	287 367	716 837	211 297
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	14 927 209	15 997 928	15 743 624
Besoin fonds de roulement de l'exercice	942 900	-1 339 031	1 232 378
Résultat global de clôture	14 060 005	15 399 036	14 166 659

Résultat global de clôture corrigé de la reprise des résultats non budgétaires du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc suite à sa dissolution au 31 décembre 2021	14 263 836
---	-------------------

B – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le compte administratif 2023 du budget transport s'établit en mouvements budgétaires à 34 588 823,11 € de dépenses réelles et d'ordre et 52 763 843,06 € de recettes réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 18 175 019,95 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de 2 724 039 €
- un excédent d'investissement cumulé de 15 450 980,95 €

L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget transport avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe des Transports (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	24 103 150	27 069 003	29 234 043
<i>Dont Versement Mobilité</i>	18 560 353	20 523 630	22 491 108
Dépenses réelles d'exploitation	18 221 217	19 204 658	22 715 820
<i>Dont la rémunération de Baie Armor transports</i>	15 708 069	16 674 994	20 948 549
Epargne de gestion	5 881 934	7 864 345	6 518 223
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	1 743 581	1 855 498	2 025 749
Epargne nette	4 138 353	6 008 847	4 492 474
Dépenses d'investissement (hors dette)	4 438 071	4 109 782	4 575 756
<i>Dont dépenses pour compte de tiers</i>	2 566 107	1 143 057	625 578
Encours de la dette au 31 décembre 2023	28 527 726	26 957 548	25 387 369
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>	5,1	3,6	4,2

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section d'exploitation :

Le contrat OSP (Obligations de Service Public) attribué le 8 novembre 2012 à la SPL Baie d'Armor Transports pour 10 ans a pris fin le 31/12/2022. Après analyse de celui-ci, un nouveau contrat d'OSP a été défini et attribué à la SPL Baie d'Armor Transports pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 (DB-254-2022).

Le contrat OSP a fait l'objet de 2 avenants en 2023 : DB-072-2032 du 6 avril 2023 et DB-280-2023 du 14 décembre 2023.

Les **dépenses de fonctionnement hors emprunt progressent de +3,5 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 22,7 M€** et de +3,7 M€ pour atteindre 23,2 M€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement des intérêts d'emprunt représente 455,6 K€ (+170,3 K€ / CA 2022) et progresse en raison d'un emprunt à taux variable qui évolue du fait de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial en 2023.

Les charges de personnel s'élèvent à 587,8 K€ (-50,2 K€ / 2022) et font l'objet pour 56 % d'un remboursement au budget principal qui est actualisé chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines. L'évolution entre 2022 et 2023 résulte de postes vacants.

> Le premier poste de dépenses concerne le **réseau des Transports pour 21,8 K€ (+3,96 M€ / CA 2023)** dont la **rémunération de la SPL Baie d'Armor Transports pour 20,95 M€ (+4,27 M€ / CA 2022) soit 90,4 % des dépenses d'exploitation**. La rémunération définie dans le nouveau contrat OSP découle de l'analyse de l'ancien contrat et de ses 24 avenants dont les 2 derniers votés en 2022 et qui ont un effet en année pleine en 2023 (avenant 24 : +956,5 K€ en année pleine du fait entre autres de la récupération de dépenses de transports scolaires avec la fin des marchés auprès d'entreprises de transport). Par ailleurs, 2 avenants ont été votés en 2023 dont le premier impacte comptablement l'exercice 2023. Le montant comprend une rémunération de base s'élevant à 18,70 M€ (+3,3 M€ / CA 2022). A cela s'ajoute des rémunérations complémentaires variables de 2,25 M€ (+971,5 K€ / CA 2022) qui concernent principalement l'actualisation du contrat 2022 payée en 2023 pour 1,7 M€ (+0,81 K€ / CA 2022), l'actualisation de 2022 payée en 2023 de divers services (Proxitub, Mobitub, GMU, Rou'libre et Domi'TUB) pour 167,7 K€ (+81,2 K€ / CA 2022), les prestations « kms occasionnels » réalisées en 2023 pour diverses manifestations pour 79,2 K€ (+52 K€ / CA 2022), La prime qualité 2022 payée en 2023 pour 91,8 K€ (+6,7 K€ / CA 2022) et les frais SAEIV/REGIE 2022 payés en 2023 pour 208,8 K€ (+16,8 K€ / CA 2023).

> **Les autres dépenses significatives du réseau des Transports** sont l'application de la **convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes BreizhGo et des frais de gestion de la ligne 7** pour un montant de 316,3 K€ (+10,8 K€ / CA 2022), le **transport exclusivement scolaire non géré par la SPL** pour 97,1 K€ (-368,8 K€ / CA 2022), la **compensation de pertes de recettes versée à la Région** dont le montant de la participation familiale des recettes perçues par l'agglomération pour des abonnés scolaires empruntant les lignes Breizhgo et circuits mixtes pour 301 K€ (-4,2 K€ / CA 2022 – DB-244-2019) et une **étude sur la restructuration du réseau TUB** pour 104,4 K€ (+98,2 K€ / CA 2022). Concernant les dépenses liées au **PDU** (covoiturage, VAELS,...), elles s'élèvent à **136,7 K€** (+30,6 K€ / CA 2022). La progression vient d'une étude « nouvelle approche des mobilités durables en milieu rural » pour 9,6 K€ et du marché pour Vélo'Baie (2022-2024) mis en place mi-2022 et qui est en année pleine en 2023 pour 45,2 K€ (+18,8 K€ / CA 2022). Pour finir, on peut noter les dépenses liées à **TEO** qui s'élèvent à **21,4 K€** (-76,5 K€ / CA 2023) et dont l'évolution résulte principalement du décalage de 58,3 K€ de dépenses d'entretien du site propre dédié à TEO sur l'exercice 2024.

Pour rappel, une **provision** a été contractée en 2022 dans le cadre d'un contentieux pour la passerelle à hauteur de **398 K€**.

Les **recettes d'exploitation progressent de +2,17 M€ entre 2022 et 2023** pour atteindre **29,23 M€**.

> Le premier poste de recettes concerne le **Versement Mobilité et sa compensation pour un montant total de 22,49 M€ (+1,97 M€ / CA 2022) soit 76,9 % des recettes d'exploitation**. S'agissant des compensations liées à la réduction du champ des employeurs assujettis au versement mobilité (du fait du relèvement du seuil d'assujettissement), elles s'élèvent à 126,5 K€. La répartition du produit cumulé en 2023 entre les deux caisses chargées du recouvrement du VM puis du reversement aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) est la suivante :

- URSSAF Caisse Nationale : 93 %.
- MSA [Mutualité Sociale Agricole] : 7 %.

VERSEMENT MOBILITE EN 2023				
Caisse	VM annuel	Compensation relèvement seuil	TOTAL	Part
URSSAF Caisse Nationale	20 782 058 €	114 976 €	20 897 034 €	93%
MSA	1 582 490 €	11 556 €	1 594 046 €	7%
TOTAL	22 364 548 €	126 532 €	22 491 080 €	100%

L'exercice 2023 correspond à la première année ayant intégré un produit de VM sur une année pleine depuis la mise en place du nouveau système de versement. Cette situation fait suite à la transition qui s'est déployée depuis le début de l'année 2022 concernant les modalités de perception du VM.

Pour rappel, jusqu'en 2021, le VM était reversé sur la base d'un système d'acomptes et de régularisations en fonction des montants encaissés par l'URSSAF. Depuis 2022, l'agglomération perçoit les montants de VM dus et déclarés par les employeurs avec un décalage d'un mois. A titre d'exemple, les montants qui étaient dus par les employeurs redevables en janvier 2023 (mois d'exigibilité) ont été versés en février 2023.

Comme en 2022, la recette figurant au compte administratif 2023 bénéficie de ce nouveau dispositif. Le risque de non recouvrement des sommes dues est désormais supporté par l'URSSAF, caisse nationale. En contrepartie, un abattement de 0,5 % est appliqué sur le total des contributions à reverser (taux appliqué pour les AOM situées en métropole en dehors de la région Île-de-France).

Un second abattement de 0,5 % est appliqué au titre des frais de gestion.

Le taux unique de VM de **1.60%** s'applique depuis 2022 sur l'ensemble du territoire communautaire.

La progression constatée entre 2022 et 2023 de +9,6 % s'explique principalement par :

- La situation dynamique de l'emploi sur le territoire communautaire.
- Le niveau d'inflation qui a induit des évolutions salariales, par exemple la hausse de la valeur du point d'indice pour les employeurs publics. Cette revalorisation compte d'autant plus que les différents employeurs de la sphère publique représente un poids important dans le produit de VM (hôpital public, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et leurs établissements publics).
- Le changement de mode de versement du VM par l'URSSAF Caisse Nationale : l'année 2022 ne comptabilisait que 11 mois de VM et des régularisations liées à l'année 2021 pour 1 154 K€.

Si l'on retire les effets exceptionnels (changement de mode de versement 11/12ème perçus en 2022 et des régularisations perçues en 2022 : 1,15 M€) l'évolution des bases de VM est estimée à +6,8 % en 2023.

> **Les autres recettes significatives** sont les **recettes voyageurs** qui s'élèvent à **4,04 M€ (+0,38 M€ / CA 2022)** soit 13,82 % des recettes d'exploitation. Elles sont en augmentation et dépassent le niveau de 2019 qui s'élevait à 3,82 M€ (-893 K€ entre 2019 et 2020). Les raisons principales sont une dynamique positive de la fréquentation de +10 % par rapport à 2022, une offre de services augmentée en 2023 de +0,4 % en kms (source : rapport de gestion BAT) ainsi que l'effet en année pleine de la dernière délibération tarifaire (DB-144-2022).

> Par ailleurs, il y a la **dotations générale de décentralisation versée par l'Etat et la Région** pour **909,5 K€ (stable /CA 2022)** et la **participation de la Région aux transports** pour **1,21 M€ (stable /CA 2022)**. Ce montant se décompose en 789,1 K€ pour le transport scolaire, 60,6 K€ pour le transport de voyageurs avec la gestion de la ligne 7 et 364 K€ pour le transports des élèves Ulis et Segpa.

> Une **subvention exceptionnelle de l'État dans le cadre de la hausse du coût de l'énergie** a été perçue à hauteur de **228,9 K€** en 2023. La dernière recette significative concerne les **locations de vélos Rou'libre/Vélo'Baie** pour **108,3 K€ (+41,6 K€ / CA 2022)**.

A noter : 2 recettes exceptionnelles perçues en 2022 avec le reversement par Baie d'Armor Transports de 151 K€ au titre de l'année 2021 impactée par une baisse des dépenses liées à la

crise sanitaire ainsi que le remboursement par la ville de Saint-Brieuc de 175 K€ concernant la taxe d'aménagement du parking en silo.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement progressent de +466 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 4,58 M€ et de +466 K€ pour atteindre 6,15 M€ avec le remboursement du capital des emprunts. Celui-ci s'élève à **1,57 M€ (stable / CA 2022)** soit 25,5 % des dépenses d'investissement.

> Les **dépenses d'équipement s'élèvent à 4,58 M€ (+466 K€ / CA 2022)** soit 74,5 % des dépenses d'investissement et comprennent en premier poste de dépenses le **Réseau des Transports avec 1,84 M€ (+0,68 M€ / CA 2022)** dont principalement 1,47 M€ (+533,1 K€ / CA 2022) pour l'achat de 3 bus au gaz (GNV), 192,5 K€ (+86,3 K€ / CA 2022) d'aménagements au dépôt des bus (enrobé, caniveau atelier,...) et 114,9 K€ (+50,6 K€ / CA 2022) pour l'acquisition de 80 VAE (vélo à assistance électrique) soit 25 de plus qu'en 2022.

> Le second poste de dépenses concerne le **PDU pour 1,12 M€ (+430,1 K€ / CA 2022)** dont 312,7 K€ (+10 K€ / CA 2022) de versements de subventions d'équipement (173,2 K€ pour le schéma directeur cyclable, 80 K€ d'aide à l'acquisition de VAE pour les particuliers, 59,5 K€ dans le cadre de la voie verte Hentig Glas...) et 740,7 K€ (+701,8 K€ / CA 2023) de travaux pour le projet Hentig Glas (le petit chemin vert, en breton) qui est une voie verte de 7,4 kilomètres reliant la gare SNCF au port du Légué. Ce projet aménage en 4 phases une ancienne voie de chemin de fer désaffectée pour créer une voie dédiée aux mobilités douces. La phase 1, réalisée en 2020, concerne la portion entre les rues Berthollet et Chaptal et la phase 2, mise en service durant l'été 2023, concerne la portion entre la gare SNCF et la rue Berthollet.

> Le troisième poste de dépenses concerne le **PEM pour 1,08 M€ (+645,1 K€ / CA 2022)**. Sur ce montant, il y a principalement 465,8 K€ de subvention d'équipement (nouveau 2023) versée à Réseau Ferré de France (soldes des opérations), 44,8 K€ (stable / CA 2023) de travaux pour compte de tiers c'est-à-dire pour la Ville de Saint-Brieuc et donnant lieu à terme à un remboursement intégral par la Ville de Saint-Brieuc et 564,8 K€ (+179,3 K€ / CA 2022) de reversement d'une subvention à la Ville de Saint-Brieuc (FSIL) perçue par l'agglomération pour son compte pour le parking en silo.

> Le dernier poste de dépenses concerne **TEO pour 541,6 K€ (-1,29 M€ / CA 2022)**. Sur ce montant, 16 K€ (-688,7 K€ / CA 2022) sont des travaux pour compte de tiers c'est-à-dire pour la Ville de Saint-Brieuc (aménagements paysagers) donnant lieu à terme à un remboursement intégral par la Ville de Saint-Brieuc et 525,6 K€ (-598,2 K€ / CA 2022) d'investissements pour le compte de l'agglomération dont 286,6 K€ (-294,6 K€ / CA 2022) d'investissement concernant TEO3 B et C et 239 K€ (-303,6 K€ / CA 2022) de versement de subventions d'équipement.

Les recettes d'investissement diminuent de -2,78 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre **1,96 M€**. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements dont 4 M€ sur l'exercice 2020 et 6 M€ sur l'exercice 2021. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2022 et en 2023.

> Le premier poste de recettes concerne le **PEM pour 838,4 K€ (-263,6 K€ / CA 2022)** et comprend 29,8 K€ de la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre du remboursement des travaux pour compte de tiers réalisés par l'agglomération, 564,8 K€ de subvention (FSIL) perçue pour le compte de la Ville de Saint-Brieuc et reversée à celle-ci, 170 K€ de solde de subvention de la Région et 73,8 K€ de solde de subvention du Département.

> Le second poste de recettes concerne **TEO pour 721,3 K€ (-2,31 M€ / CA 2022)** dont principalement 719,3 K€ de subventions (248,4 K€ de la Région,...).

> Le troisième poste de recettes concerne le **PDU pour 208,3 K€ (+21,9 K€ / CA 2022)** dont 185,6 K€ de subventions dans le cadre de Hentig Glas (109 K€ de la Ville de Saint-Brieuc et 76,6 K€ de la DREAL).

> Le dernier poste significatif de recettes concerne le **FCTVA pour 156,2 K€ (+65,5 K€ / CA 2022)**.
 A noter, en 2022, des recettes concernant le Réseau des Transports pour le nouveau dépôt des Tub pour 329,7 K€ dont 287 K€ du Département dans le cadre du contrat de territoire.

Financement des dépenses d'investissements

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	4 438 071	4 109 782	4 575 756
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>2 566 107</i>	<i>1 143 057</i>	<i>625 578</i>
Opérations financières	0	0	0
Total dépenses d'investissement	4 438 071	4 109 782	4 575 756

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	4 138 353	6 008 847	4 492 474
Subventions	687 853	1 646 327	1 148 670
Ressources propres d'investissement	911 583	90 666	208 598
Opérations pour compte de tiers	3 187 044	3 000 792	600 889
Emprunt	6 000 000	0	0
sous total recettes de l'exercice	14 924 833	10 746 632	6 450 632
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-10 486 762	-6 636 850	-1 874 876
Résultat global de clôture	9 663 294	16 300 144	18 175 020

La situation financière du budget annexe des Transports sur la période 2021-2023 :

L'**épargne nette** diminue de manière significative (-1,51 M€ / CA 2022) pour atteindre 4,49 M€ en 2023. Cette évolution s'explique par des dépenses d'exploitation (rémunération de BAT, intérêts d'emprunts,...) augmentant plus vite que les recettes d'exploitation (Versement Mobilité, recettes voyageurs,...). La capacité de désendettement qui s'établit à 3,9 ans en 2023 reflète la bonne santé financière du budget annexe transports à la fin de l'année 2023.

Le **résultat global de clôture** est de 18,17 M€ au 31/12/2023. Il résulte d'un décalage entre les dépenses d'investissement réalisées sur les opération PEM et TEO et la perception de subventions ainsi que le remboursement des travaux par la Ville de Saint-Brieuc. Cet excédent sera affecté au financement des investissements prévus sur les années 2024 et suivantes (26,7 M€ d'investissements prévus entre 2024 et 2028 avec 22,4 M€ de besoin de financement après subventions / Référence DOB 2024).

Le **CA 2023 améliore la prospective du DOB 2024** avec une épargne nette supérieure de 2,3 M€ à la prévision 2023. Le facteur principal de cette amélioration est un Versement Mobilité perçu supérieur à la prévision de +1,86 M€.

Cependant, comme indiqué dans le DOB 2024, l'équilibre du budget annexe des transports reste fragile compte tenu :

- de l'augmentation des charges d'exploitation (rémunération de BAT, financement du programme PDU +900 K€/an dès 2026).
- du programme d'investissement restant à financer (besoin de financement de 22 M€ sur 2024-2028).
- du programme d'investissement conséquent financé par ce budget ces dernières années (TEO, PEM, dépôt des bus, achat de bus,...) car il faut aujourd'hui assurer la couverture des amortissements correspondants aux projets réalisés.

C – BUDGET ANNEXE EAU

Le compte administratif 2023 s'établit à 50 525 519,41 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 38 786 058,88 € HT de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de -11 739 460,53 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de **7 074 651,59 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **- 18 814 112,12 €**

L'annexe 5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget EAU avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs, **le compte administratif du budget EAU s'établit à 37 916 614,79 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 28 414 689,26 €.**

Budget annexe Eau (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	20 357 925	18 826 477	20 741 798
<i>Dont vente d'eau aux abonnés</i>	14 296 415	13 396 554	14 492 996
<i>Dont redevance pour pollution d'origine domestique</i>	1 197 840	1 115 125	1 121 689
Dépenses réelles d'exploitation	9 635 404	9 551 896	10 662 569
<i>Dont Energie</i>	699 563	545 975	1 426 949
<i>Dont reversement redevance à l'agence de l'eau</i>	1 496 069	1 613 880	1 461 618
<i>Dont Frais de personnels</i>	3 146 717	3 535 322	3 702 048
Epargne de gestion	10 722 521	9 274 582	10 079 229
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	2 759 030	2 763 499	2 780 821
Epargne nette	7 963 490	6 511 082	7 298 408
Dépenses d'investissement (hors dette)	13 204 118	19 870 924	24 473 225
<i>Dont travaux nouvelle usine</i>			12 364 217
Encours de la dette au 31 décembre 2023	27 095 289	24 854 781	27 673 484
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	2,7	2,8	2,9

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 20,74 M€ et sont en progression de +10,19 %/ CA 2022. Elles se composent de :

- **19,67 M€ de produits des services** (+1,64 M€/CA 2022) dont principalement:
 - **14,5 M€** de ventes d'eau aux abonnés (+1,1 M€/CA2022) : l'évolution de cette recette (taux de réalisation de 103 %/BP2023) s'explique par la convergence tarifaire mise en œuvre depuis 2019, pour une harmonisation à l'échelle de l'ensemble du territoire en 2023. L'année 2024 permettra de prendre pleinement la mesure des retombées de la convergence tarifaire car la perception des surtaxes s'étale sur plusieurs

- exercices (2ème partie des surtaxes 2022 et 2023 perçues sur l'année 2023)
- **2,9 M€** de ventes d'eau en gros- *hors redevance de prélèvement* (+0,3M€ /CA 2022) qui s'expliquent par :
 - une augmentation du prix de vente d'eau en gros : 0,605 €/m³ en 2022 à 0,63 €/m³ en 2023
 - une augmentation du volume d'eau facturé +295 000 m³
 - **1,7M€** (+60 K€/CA 2022) correspondent aux redevances perçues sur les consommations d'eau qui sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau pour la redevance pollution d'origine domestique et au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le financement de la qualité et de l'interconnexion. Il existe toutefois un décalage dans le temps entre les dates réelles de perception et de reversement aux organismes.
 - **508 K€** correspondent aux produits des travaux de branchements au réseau (+149 K€/CA 2022) et la taxe de raccordement au réseau.
- **173 K€ de subventions d'exploitation** (-33 K€/CA 2022) : il s'agit principalement de subventions liées à l'activité du service Bassins Versants.
 - **334 K€ de produits exceptionnels** portant notamment sur le remboursement de taxes sur l'électricité (TICFE) pour 180 K€ concernant les exercices 2020 et 2021.

Les dépenses d'exploitation hors frais financiers s'élèvent à 11,26 M€ et sont en progression de +11,79 %/ CA 2022. Elles se composent de :

- **5,62 M€ de charges à caractère général** (+1 M€/CA 2022) dont :
 - **784 K€** d'achat d'eau (+15 K€/CA 2022=> hausse des tarifs des volumes achetés)
 - **1,43 M€** de fourniture en électricité (+0,88 M€/CA 2022). L'augmentation des dépenses énergétiques s'explique par :
 - la hausse des prix de l'électricité (+161 % entre 2022 et 2023)
 - un décalage dans la facturation lié au nouveau contrat souscrit en 2022. Une partie de la facturation 2023 est décalée sur 2024.
 - **53 K€** d'achat de carburants (-44 K€/CA 2022)
 - **840 K€** de produits de traitement de l'eau (+72 K€/CA 2022), cette augmentation s'explique par une évolution à la hausse du coût des produits chimiques.
 - **366 K€** de fournitures diverses et petits équipements (-3 K€ / CA 2022), avec des volumes d'achats proches de 2022 et une stabilité générale des coûts.
 - **0,98 M€** de charges et services extérieurs
 - **1,62 M€** de redevances versées au Syndicat départemental d'alimentation en eau et à l'Agence de l'eau,
- **3,7 M€ de charges de personnel** (+0,16 M€/CA 2022). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation de 4,5 % :

- . L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : **12 K€**
- . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 puis au 1^{er} juillet 2023 pour **41 K€**, la prime pouvoir d'achat 2023 pour **20 K€**
- . La revalorisation des régimes indemnitaires au regard du contexte d'inflation pour **47 K€**
- . La revalorisation des salaires des droits privé pour **9 K€**
- . L'impact 2023 des créations de poste de 2022 pour **99 K€**.
- . L'impact 2023 des recrutements sur postes vacants pour - **64 K€**

- . Les agents sur postes non permanents pour **29 K€**

- . Les créations de poste 2023 : **0 K€**

- . Les frais ressources humaines refacturés au budget eau (refacturation des services ressources du siège : DFI / COMMUNICATION / DAJCP / DMRH / DMSI / SALAIRES / PROSPECTIVES / DIRECTION GENERALE / DAD) : **442 K€**

- **1,1 M€** pour le reversement de la **redevance pollution** perçue auprès des abonnés à l'agence de l'eau (-0,1 M€/CA 2022).

- **173 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** dont le chèque eau dans le cadre de la tarification sociale de l'eau pour **48 K€** et les créances admises en non-valeur ou éteintes qui progressent de **58 K€** pour atteindre **124 K€**.

- **599 K€** au titre des **charges financières** (+77 K€/CA 2022). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, elles sont en augmentation en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

- **72 K€** de **charges exceptionnelles** (+10 K€/CA 2022) qui correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour **71K€** (+9 K€/CA 2022) .

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7,7 M€ (+ 6,3 M€ / CA 2022) et se composent de :

- **1 574 K€** de **subventions d'investissement** :
 - 1,2 M€ de subvention du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP22) et 200 K€ DSIL (subventions Nouvelle usine eau)
 - 102 K€ de subvention du Département des Côtes d'Armor pour des travaux d'adduction en eau potable
 - 75 K€ de fonds de concours des communes.

- **5 M € d'emprunt** : prêt contracté auprès de la banque des territoires pour un montant global de 15 M€ sur 30 ans (taux variable indexé sur le livret A + marge de 0,4 %) dont 5 M€ ont été débloqués en 2023.

- **1,1 M €** de remboursement d'avances dans le cadre de marchés publics.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26,7 M€ (+ 4,6 M€ CA 2022) et se composent de :

- **2,18 M€** de remboursement du **capital de la dette** (-60 K€ /CA 2022)

- **24,4 M€ de dépenses d'équipement qui sont en hausse (+4,5 M€/CA 2022) :**
 - **12,4 M€** dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable – PLOUFRAGAN
 - **10 M €** de travaux de réseaux, dont 407 K€ dans le cadre de TEO
 - **419 K€** de travaux de modernisation de l'usine de Caribet – PLOEUC L'HERMITAGE
 - **106 K€** de travaux de l'usine Magenta – TREGUEUX
 - **22 K€** correspondant aux études préalables devant permettre la définition du programme de travaux de l'Usine du Gué – SAINT-BRANDAN
 - **40 K€** de travaux des réservoirs et châteaux d'eau
 - **280 K€** dans le cadre des travaux de branchements des 32 communes de l'agglomération
 - **565 K€** d'acquisition de matériels (+148 K€/CA 2022) dont :
 - 287 K€ de matériels industriels.
 - 182 K€ d'acquisition de véhicules (camion 19T et remorque porte engins)
 - **444 K€** de travaux réalisés en régie

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	13 204 118	19 860 341	24 473 225
Opérations financières	0	10 583	0
Total dépenses d'investissement	13 204 118	19 870 924	24 473 225
Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	7 963 490	6 511 082	7 298 408
Subventions	327 296	1 377 107	1 573 498
Ressources propres d'investissement	188 563	35 169	1 099 394
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	5 000 000
sous total recette de l'exercice	8 479 349	7 923 359	14 971 299
Besoin fonds de roulement de l'exercice	4 724 769	11 947 565	9 501 926
Résultat globale de clôture	9 710 030	-2 237 535	-11 739 461
Résultat global de clôture	9 710 030	-2 237 535	-11 739 461

La situation financière du budget annexe Eau sur la période 2021-2023:

l'épargne nette atteint 7,3 M€ en 2023 , niveau inférieur de 700 K€ à 2021.

La capacité de désendettement qui s'établit à 4 ans en 2023 reflète la bonne santé financière du budget annexe Eau à la fin de l'année 2023.

Le **résultat global de clôture** est de -11,7 M€ au 31/12/2023. Ce déficit résulte d'un déblocage partiel de l'emprunt souscrit pour le financement de la nouvelle usine de l'eau : 5 M€ en 2023 puis 10 M€ courant d'année 2024.

Le CA 2023 présente une épargne nette en amélioration par rapport aux prévisions du DOB 2024 (amélioration de +2,6 M€). Cette situation s'explique à la fois par un niveau de recettes supérieur aux estimations et des charges d'exploitation en deçà des prévisions.

D –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 47 901 157,46 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 42 703 796,09 € HT de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de -5 197 361,37 €, dont

- un excédent d'exploitation cumulé de **7 051 067,97 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **- 12 248 429,34 €**

L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 27 529 775,38 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 28 417 616,26 €.**

Budget annexe Assainissement (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	17 752 145	16 537 073	17 629 401
<i>Dont redevance assainissement collectif</i>	13 659 626	13 522 142	14 278 299
Dépenses réelles d'exploitation	6 708 535	5 669 341	6 313 730
<i>Dont prestations extérieures</i>	692 373	949 462	856 294
<i>Dont Frais de personnels</i>	2 968 412	3 367 961	3 660 367
Épargne de gestion	11 043 610	10 867 732	11 315 671
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	5 210 898	5 331 878	5 480 251
Épargne nette	5 832 712	5 535 853	5 835 420
Dépenses d'investissement (hors dette)	15 735 654	13 359 613	15 735 794
Encours de la dette au 31 décembre 2023	45 527 618	44 606 588	48 224 641
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	4,6	4,5	4,7

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 17,63 M€ et sont en progression de +6,61 % / CA 2022. Elle comprennent :

L'évolution entre 2022 et 2023 s'explique principalement par une augmentation des recettes liées à une augmentation des branchements aux nouveaux abonnés et une augmentation des recettes de redevance assainissement collectif.

- **16,82 M€** constituent **les Produits des services** (+ 0,85 M€/CA 2022) dont :
 - **14,28 M€** (+0,78 M€/CA 2022) constituent le produit de la redevance assainissement collectif perçu auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 suite à l'harmonisation de la compétence. Elle

s'applique depuis 2019 pour la mise en place de la tarification unifiée en 2023. Les résultats de l'exercice 2024 permettront de prendre la mesure complète de cette tarification unifiée (décalages de versements des délégataires et décalages tarifaires liés aux dates de relève des compteurs des usagers).

- **561 K€** (+5 K€/CA 2022) constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- **730 K€** (-410 K€/CA 2022) de prestations diverses (dépotage,...). La diminution de cette recette s'explique par :

- la baisse des contrôles de raccordement (-**12K€**)

- la baisse des recettes liées aux conventions avec les industriels (-**308 K€**) : Les conventions avec les « clients industriels » intègrent une participation à des investissements dont certains sont achevés ne donnant ainsi plus lieu à une participation financière notamment ceux de la STEP du Moulin Héry (Cela représente en 2023, une diminution de recettes de l'ordre de **202 K€**).

D'autre part, il y a une diminution de la facturation auprès du « client COOPERL » liée à une diminution des rejets du client (-**106 K€**)

- la diminution du traitement d'eaux usées (-**160 K€**) : les flux d'eaux usées traités habituellement par la Régie pour le compte de la DSP Est a été rendu impossible par les travaux sur le site du Douvenant. Cette inversion de traitement des flux impacte partiellement le budget 2023, le 2ème semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023 étant comptabilisés sur 2023. En 2024, l'impact budgétaire sera complet.

- **476 K€** (- 88 K€/CA 2022) de participation du budget principal pour couvrir les charges d'exploitation liées aux eaux pluviales. L'évolution s'explique par une régularisation appliquée sur l'année 2022 (+88 K€).
- **1 161 K€** (+500 K€/CA 2022) correspondent au produit des travaux de branchements et à la taxe de raccordement (PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) due en cas de déversement d'eaux usées supplémentaires dans le réseau (nouveaux raccordements, extensions...) avec un effet rattrapage de facturations sur la PFAC (+**352 K€** en 2023).

- **46,5 K€** constituent les **Produits divers de gestion courante** (-22,5 K€/CA 2022) qui comprennent notamment :

- la participation annuelle des industriels du Secteur Est aux analyses

- la facturation énergie du réseau de chaleur (-15,5 K€/CA 2022) : Cette diminution de la recette s'explique par un arrêt de la facturation du « client école de La Vallée à Saint-Brieuc » (-**5K€**) et diminution de la facturation du « client Aquaval » en 2023 liée à une période de fermeture en 2022 (-**15K€**).

- **92,26 K€ de recettes exceptionnelles** (+87,26 K€/CA 2022) liées à une régularisation de TICFE pour l'année 2020 (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité).

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 7,4 M€ et sont en progression de +11,47 % / CA 2022. Elles comprennent :

- **2,16 M€ de charges à caractère général** (+360 K€ / CA 2022) qui se décomposent comme suit :
 - Fourniture en eau et en énergie pour **748 K€** (+361 K€/CA 2022), cette augmentation s'explique par :
 - la hausse des prix de l'électricité (+95 % entre 2022 et 2023) et de l'eau
 - un décalage dans la facturation lié au nouveau contrat souscrit en 2022. Une partie de la facturation 2023 est décalée sur 2024.
 - Dépenses de fournitures diverses et de petits équipements (dont carburant) présentent une stabilité à **349 K€**.
 - Dépenses de charges et services extérieurs pour **1,469 M€** en 2023 (- 136 K€/CA 2022), cette diminution s'explique par
 - Une diminution des prestations de contrôle de raccordement
 - Une diminution du recours au traitement des boues et davantage d'épandage des boues (moins onéreux que le traitement en STEP).
- **3,6 M€ de charges de personnel** (+0,3 M€/CA 2022). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation de +8,3 % :
 - . L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : **17 K€**
 - . Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 puis au 1^{er} juillet 2023 pour **33 K€**, la prime pouvoir d'achat 2023 pour **26 K€**
 - . La revalorisation des régimes indemnitaires au regard du contexte d'inflation pour **43 K€**
 - . La revalorisation des salaires des droits privé pour **12 K€**
 - . L'impact 2023 des créations de poste de 2022 pour **5 K€**
 - . L'impact 2023 des recrutements sur postes vacants pour **128 K€**
 - . Les agents sur postes non permanents pour **-22 K€**
 - . Les changements d'affectation budgétaire pour **+36 K€**
 - . Les créations de poste 2023 : **0 K€**
- **455 K€ pour redevance pour la modernisation des réseaux** perçue auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'Eau (-61 K€ / CA 2022).
- **117,5 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** (+55 K€/CA 2022). Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

- **1,1 M€** au titre des **charges financières** (+0,12 M€ / CA 2022). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés. Cette augmentation s'explique par la souscription d'une ligne de prêt à hauteur de 8 M€ en août 2023 pour le financement du budget assainissement et à la hausse des taux d'intérêt.
- **95 K€ de charges exceptionnelles** (+32K€/CA 2022), dont 22 K€ d'annulation de titres sur exercices antérieurs (erreurs de destinataires, d'estimations de la redevance...)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10,8 M€ (+8,1 M€/CA 2022) :

- **1,07 M€ de subventions d'investissement** (-1,4 M€/CA 2022) qui concerne les opérations suivantes :
 - Bassin Tampon de Saint-Brieuc (240 K€)
 - Step de Saint-Carreuc (400 K€)
 - Subvention du projet Iroise : réaménagement des réseaux du quartier de l'Iroise (118 K€)
 - Fonds de concours des Communes dans le cadre de travaux de réseaux (311 K€)

La diminution des subventions est liée à l'avancement des projets et à leur mandatement.

- **8 M€ d'emprunt auprès d'établissement de crédits** (+8M€/CA 2022) : prêt souscrit auprès de ARKEA banque pour une durée de 20 ans (taux variable indexé sur le livret A).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,1 M€ (+2,4 M €/CA 2022) et se composent de :

- **4,38 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+ 0,03 M€/CA 2022)
- **15,6 M€** (+2,3 M€ / CA 2022) **dépenses d'équipement dont :**
 - **14,6 M€** de financement des projets d'investissement, comme suit :
 - BASSIN TAMPON : **556 K€**
 - Travaux sur les STEP : **2,2 M€**
 - Travaux de réseaux : **11,5 M€** (+1,5 M€/CA2022) cette augmentation se rapporte principalement aux aménagement de voirie
 - **458 K€** d'acquisition de matériels (+ 169 K€/CA 2022) – cette augmentation s'explique notamment par l'acquisition d'un véhicule aménagé pour les inspections télévisées des réseaux d'assainissement.
 - **607 K€** de travaux en régie valorisés en investissement

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	15 735 654	13 251 428	15 735 794
Opérations financières	0	108 185	0
Total dépenses d'investissement	15 735 654	13 359 613	15 735 794

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	5 832 712	5 535 853	5 835 420
Subventions	3 320 799	2 474 845	1 070 365
Ressources propres d'investissement	267 751	266 741	1 717 850
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	4 000 000	0	8 000 000
sous total recettes de l'exercice	13 421 263	8 277 440	16 623 635
Besoin fonds de roulement de l'exercice	2 314 392	5 082 173	-887 841
Résultat global de clôture	-1 003 029	-6 085 202	-5 197 361

La situation financière du budget annexe Assainissement sur la période 2021-2023 :

l'épargne nette atteint 5,8 M€ en 2023 , niveau identique à 2021. La capacité de désendettement qui s'établit à 4 ans en 2023 reflète la bonne santé financière du budget annexe Assainissement à la fin de l'année 2022.

Le résultat global de clôture est de -5,2 M€ au 31/12/2023.

Le CA 2023 présente une épargne nette en amélioration par rapport aux prévisions du DOB 2024 (amélioration de +1,95 M€). Cette situation s'explique principalement par le niveau des charges d'exploitation qui est inférieur aux prévisions du DOB et dans une moindre mesure à l'amélioration des recettes d'exploitation.

E - SPANC

Le compte administratif 2023 du budget SPANC s'établit à **407 933,35 € TTC** de dépenses réelles et d'ordre, et **211 320,78 € TTC** de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat de clôture de **-196 612,57 €** dont :

- un déficit d'exploitation cumulé de **-230 156,56 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **33 543,99 €**

L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget SPANC s'établit à 213 047,72 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 177 776,79 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création. L'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

Budget annexe SPANC (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	215 625	152 480	177 777
Dépenses réelles d'exploitation	226 504	199 010	213 048
<i>Dont la prestation d'externalisation des contrôles</i>	<i>72 072</i>	<i>10 398</i>	<i>20 189</i>
Epargne de gestion	-10 879	-46 530	-35 271
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	0	0	0
Epargne nette	-10 879	-46 530	-35 271
Dépenses d'investissement (hors dette)	0	0	0

L'épargne de gestion est négative sur l'exercice 2023 comme par ailleurs sur les deux derniers exercices, car les recettes ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'exploitation du service.

Les recettes réelles d'exploitation augmentent de 16,59 % entre le CA 2022 et le CA 2023 et atteignent 178 K€ :

- **177 K€ (+25 K€/CA 2022)** sont les **recettes des contrôles** réalisés sur les installations individuelles. Les recettes augmentent par rapport à 2022, mais n'atteignent pas un niveau permettant d'assurer l'équilibre du service.

Cette augmentation s'explique par la volatilité de la recette qui est liée :

- à la volonté des usagers à se mettre en conformité avec la réglementation ce qui génère ou non un contrôle des installations mises aux normes.
- au dynamisme du marché de la construction neuve qui génère le contrôle des nouvelles installations. 2023 est une année marquée par un dynamisme soutenu du marché de construction neuve.

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de 7,05 % entre le CA 2022 et le CA 2023 pour atteindre 213 K€. Les principales dépenses sont :

- **36 K€** (+10 K€/CA 2022) correspondent aux **charges à caractère général**. Ses principales composantes sont les suivantes :
 - > **20,2 K€** (+ 9,8 K€/CA 2022) soit 9,5 % des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles en complément de celles réalisées en régie. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel. Cette augmentation s'explique notamment par un report de facturation de 2022 sur 2023.
 - > **15,7 K€** (-0,9 K€/CA 2022) concernent les autres charges à caractère général dont les frais liés aux contrôles en régie. On peut noter :
 - ✓ maintenance informatique pour **4,1 K€**
 - ✓ Assurances et contentieux pour **7,2 K€**
 - ✓ Frais de siège pour **0,6 K€**
 - ✓ Carburants et entretien des véhicules pour **3,3 K€**
 - ✓ Fournitures pour **0,5 K€**
- **176 K€** (+6 K€/CA 2022) soit 82,6 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...) ainsi que des charges à caractère général telles que les formations.

Le compte administratif 2023 n'enregistre aucune dépense et recette réelle d'investissement.

- **La situation financière du budget annexe SPANC sur la période 2021-2023:**

L'épargne nette est de -35 K€ en 2023.

Sur la période 2021-2023, nous n'arrivons pas à dégager une épargne nette positive. Les recettes ne sont pas suffisantes pour faire face aux dépenses d'exploitation.

Le **résultat global de clôture** est de -197 K€ au 31/12/2023. Ce dernier est lié au déficit d'exploitation qui perdure depuis la création du budget annexe SPANC.

Des scénarios sont actuellement à l'étude afin de permettre un retour à l'équilibre du budget annexe SPANC.

F – BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la collecte et valorisation des Déchets s'établit à 34 477 809,77 € de dépenses réelles et d'ordre, et 34 959 470,87 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Excédent global de clôture de 481 661,10 €** décomposé comme suit:

- un excédent d'exploitation cumulé de **3 122 436,47 €** contre **2 407 867,51 €** en 2022
- un déficit d'investissement cumulé de **2 640 775,37 €** contre un déficit de **776 868,05 €** en 2022.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2023 se décompose comme suit :

32 080 754,76 € de dépenses réelles, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 30 931 416,40 €.

Budget annexe Collecte et Val Déchets (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	22 388 411	27 034 427	29 990 807
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	450 000	900 000	450 000
<i>Dont TEOM</i>	15 417 058	17 581 140	20 537 047
<i>Dont REOM</i>	1 763 129	1 839 010	1 996 330
<i>Dont Redevance Spéciale</i>	685 493	688 237	757 233
Dépenses réelles d'exploitation	21 025 733	23 473 118	25 306 215
<i>Dont le traitement des déchets (Kerval)</i>	10 656 350	11 317 684	12 081 300
<i>Dont Frais de personnels</i>	7 997 133	9 472 421	10 612 490
Epargne de gestion	1 362 679	3 561 309	4 684 592
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	464 126	400 789	391 204
Epargne nette	898 552	3 160 520	4 293 389
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 879 470	4 105 301	6 383 336
<i>Dont Enquête TEOM</i>	0	1 387 556	1 772 643
<i>Dont Matériels Véhicules</i>	1 038 632	515 056	1 507 685
<i>Dont Matériels conteneurs</i>	400 550	1 530 863	1 814 529
Encours de la dette au 31 décembre 2023	3 919 142	3 481 129	2 758 974
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	2,9	1,0	0,6

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

29 990 807 €

l'évolution des recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont de **30 M€** en progression de 10,9 % / à 2022 (+3 M€).

Elles comprennent les **recettes d'exploitation** pour **4,1 M€** en diminution de 13,3 % / à 2022 (-0,6 M€) et composées essentiellement des produits de la redevance OM pour **2,0 M€** (+200 K€/2022), de la redevance spéciale pour **757 K€** (+69 K€/2022), de la vente matière pour **1,1 M€** (-0,8 M€/2022) en baisse du fait de l'arrêt du reversement de la péréquation (-230 K€) et des prix de reprise plus faible que 2022 (-530 K€), des facturation de dépôts en déchetteries pour **136,3 K€**

(-65,2 K€ / 2022) du fait d'un reliquat 2021 perçu plus important en 2022 et diverses autres recettes pour **64,2 K€** (+ 3,1 K€/2022)

A cela s'ajoutent **les recettes liées à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** pour les Zones Centre et Nord. En 2023 le produit de TEOM est de 20,5 M€ contre 17,6 M€ en 2022 soit +2,9 M€ avec un taux qui est passé de 11,44 % à 12,50 %, et une actualisation des bases de 7,21 %. L'effet taux représente 1,6 M€ et l'effet base 1,3 M€.

Autre poste important de recettes, **les subventions et soutiens** représentent 2,7 M€ en hausse de 0,7 M€ / 2022. Il s'agit des soutiens CITEO.

Les produits de location sont en baisse par rapport à 2022 d'un montant de **41,6 K€** (-4,4 K€ / 2022). Le versement de la subvention du budget principal passe de 900 K€ à **450 K€** en 2023. Avec la mise en place de TEOMi, cette subvention doit disparaître en 2025.

Des recettes de gestion courante de 55,4 K€ concernent des régularisations de rattachement 2022 et des remboursements de sinistres et des reprises de bacs usagés.

Enfin, la valorisation des dépenses d'enquête TEOMi représente une recette de **1,8 M€** pour neutraliser ce coût en fonctionnement et le transférer en investissement pour permettre son amortissement au même titre que les investissements TEOMi.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
25 343 331 €

l'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **25,34 M€** en progression de **7,8 % (+1,8 M€)** / à 2022.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **2,6 M€** stables / 2022 avec cependant pour les **Achats** une diminution de **55,1 K€** pour certains postes comme les fluides -14 K€, des carburants -23,3 K€, des pièces d'entretien de véhicules - 48,7 K€ et sacs de pré- collecte - 55,4 K€ une augmentation de l'énergie +32,8 K€, de l'habillement de 21,8 K€ et des composteurs pour 32,2 K€.

Egalement sur le volet **Prestations de service**, une augmentation de **51,7 K€** avec notamment une évolution des postes location et entretien de véhicules pour 63,3 K€, l'étude sur l'harmonisation tarifaire +24 K€, des frais d'assurances + 8 K€, des frais de gardiennage + 6,2 K€, et la diffusion du courrier TEOMi +9 K€. Parallèlement une baisse des frais de traitement des DDS (Déchets Dangereux Spéciaux) -35,7 K€, des Ateliers compostages - 6 K€ et des frais de prestations extérieures concernant la réorganisation du service -52,7 K€ et des frais de refacturations pour 22,1 K€

A noter que les frais concernant la mise en place de la TEOMi représentent 346 K€ en 2023 contre 291 K€ en 2022 soit + 18,6 % et ont fait l'objet d'un transfert en section d'investissement.

Les frais de personnel pour **10,6 M€** (+1,1 M€ / 2022)

Plus précisément, l'évolution du personnel s'explique par

→ Recours personnels enquête TEOMi :	+ 300 K€
→ Agent sur postes non permanents :	+ 105 K€

→ Evolution des effectifs :	+ 170 K€
→ Mesures augmentations salaires (Indices et primes) :	
Mesures nationales	+ 203 K€
Mesures SBAA	+ 260 K€
→ GVT 2023 :	+ 45 K€
→ Assurance statutaire :	+ 56 K€

Sur cette partie personnel, en 2023 les agents affectés à l'enquête TEOMi, qui ont fait l'objet d'un transfert en Investissement représentent 1,4 M€.

Le nombre d'ETP recensé et passé dans les différents services de la Direction Prévention et valorisation des Déchets sur 2023 se décompose de la façon suivante :

SERVICE	ETP	%age	AGENT
COLLECTE	133,00	55,70 %	271
DECHETTERIE	28,90	12,10 %	54
TEOMi	42,70	17,88 %	99
PREVENTION	11,80	4,94 %	25
NETTOYAGE	12,20	5,11 %	20
GARAGE	6,80	2,85 %	11
LOGISTIQUE	3,40	1,42 %	5
TOTAL	238,80	100,00 %	485,00

S'agissant du traitement des déchets qui représente le premier poste de dépenses du budget, il est cette année de 12,1 M€ contre 11,3 M€ soit + 0,8 M€ / 2022 (+6,74 %/2022).

Il correspond à la cotisation KERVAl établie par rapport au tonnage de déchets apportés.

La contribution 2023 se décompose comme suit sur le traitement

Omr :	28 336 t	→	4,9 M€
Déchetterie:	53 630 t	→	4,1 M€
Recyclables :	17 242 t	→	2,0 M€
Part fixe Invts		→	0,9 M€
Part° Déch Ploec L'Hermitage		→	0,2 M€

La contribution a augmenté de 6,74 % alors que les tonnages ont diminué de 5,5 % entre 2022 et 2023. Ceci du fait de l'augmentation tarifaire réalisée par Kerval en 2023.

Au global, l'ensemble des tonnages accueillis sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est passé de 110 447 t en 2021 à **99 208 t en 2023** soit 10,2 % de baisse

	2 021		2 022		2 023		Evol 23/21
SYNTHESE ACTIVITE							
OMR	31 479	30 %	29 541	28 %	28 336	27 %	-9,98 %
COLLECTE SELECTIVE	18 684	18 %	18 033	17 %	17 242	16 %	-7,72 %
DECHETTERIE	60 284	57 %	57 882	55 %	53 630	51 %	-11,04 %
TOTAL TONNAGES DECHETS	110 447		105 456		99 208		-10,18 %

charges exceptionnelles passent de 101,9 K€ à 46,2 K€. Elles concernent essentiellement des remboursements de facturations REOM et RS.

Et enfin un ajustement de la **dotations aux provisions pour risques** de **395 €** en 2023 pour des créances supérieures à 2 ans. Elle vient compléter la provision de 15 050 € réalisée fin 2022. Les impayés relatifs à la redevance ordures ménagères représentent 103 K€ au 31 décembre 2023.

DEPENSE REELLES D'INVESTISSEMENT
6 737 424 €

l'évolution des Investissements 2023

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à **6,74 M€** en augmentation de **2,27 M€** / à 2022 et comprennent **4,72 M€** pour l'acquisition et l'installation de matériels (+ 1,5 M€/2022) dont 1,8 M€ en bacs/conteneurs notamment du fait de la mise en place de la TEOMi, 1,8 M€ de véhicules spécifiques, 566,9 K€ de matériels et solutions informatiques, 8,7 K€ matériel de téléphonie, 16 K€ de mobiliers et 36,7 K€ de matériels divers. Les investissements comprennent également 29 K€ de logiciels spécifiques et 265,4 K€ d'installations techniques sur les déchèteries et 117,3 K€ sur les sites du CTLD, Kéraia et Lantic. S'ajoute à cela la part d'enquête TEOMi 2023 transférée pour **1,77 M€**, les fonds de concours aux communes pour les points enterrés pour **55,7 K€**, les travaux sur les sites de collecte et déchèteries pour **114,2 K€**, et pour finir les travaux pour le compte des communes de la Zone Nord pour l'aménagement des points d'apport volontaire enterrés à hauteur de **78,5 K€**.

A noter que la part des investissements pour la mise en place de la TEOMi est de 2 M€ hors frais d'enquête.

Depuis le début du projet, le montant réalisé se chiffre à 6,24 M€ dont 3,16 M€ de frais d'enquête et 3,08 M€ d'investissements nécessaires.

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement du capital de la dette pour **354 K€** en diminution de 14 K€ par rapport à 2022.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
940 610 €

Ces investissements ont été financés à hauteur de **940,6 K€** (en diminution de 300 K€/2022) par les dotations de FCTVA pour 852,2 K€, 4,4 K€ de subventions et 78,5 K€ de refacturation de travaux pour le compte des communes de la Zone Nord.

Il est à noter qu'en 2023 il n'y a pas eu d'emprunt contracté.

Cependant des restes à réaliser d'un montant de **4,1 M€** en dépenses et **1,2 M€** en recettes sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget Déchets.

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	1 879 470	4 105 301	6 383 336
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>134 620</i>	<i>102 083</i>	<i>78 542</i>
Opérations financières	0	0	0
Total dépenses d'investissement	1 879 470	4 105 301	6 383 336

Financement Dépenses d'investissement			
Épargne nette	898 552	3 160 520	4 293 389
Subventions	20 832	30 535	4 405
Ressources propres d'investissement	409 986	425 457	863 688
Opérations pour compte de tiers	248 346	184 907	72 517
Emprunt	2 000 000	0	0
sous total recettes de l'exercice	3 577 716	3 801 420	5 233 998
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-1 698 246	303 881	1 149 338
Résultat global de clôture	1 934 880	1 630 999	481 661

En conclusion, 2023 montre une amélioration de l'épargne nette pour le budget Déchets du fait de recettes en augmentation notamment la fiscalité, les soutiens qui ont évolué plus que les dépenses.

Cette année 2023 est marquée par la continuité de l'enquête pour la mise en place de la tarification incitative qui sera effective sur l'exercice 2027.

Concernant la dette, le délai de désendettement du budget annexe déchet à la fin de l'exercice 2023 est de 0,6 année alors qu'il était de 1 an en 2022.

Le résultat de clôture est en nette diminution par rapport à 2022 puisqu'il passe de 1,63 M€ à 482 K€ mais en précisant qu'en 2023, il n'y a pas eu recours à l'emprunt pour la 2ème année consécutive.

En 2021 le capital restant dû était de 3,9 M€. Au 31 décembre 2023, il est de 2,8 M€.

G – BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le compte administratif 2023 du budget Gestion Immobilière représente 10 740 376,55 € de dépenses réelles et d'ordre et 7 441 906,44 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -3 298 470,11 € dont :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 151 628,79 €
- un déficit d'investissement cumulé de -3 450 098,90 €

L'annexe 8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Gestion Immobilière avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Gestion Immobilière (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	1 133 745	1 516 380	1 785 921
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	<i>191 000</i>	<i>618 000</i>	<i>1 011 000</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	874 967	970 375	1 104 270
Epargne de gestion	258 778	546 006	681 651
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	334 521	322 939	182 043
Epargne nette	-75 743	223 067	499 608
Dépenses d'investissement (hors dette)	875 347	2 216 816	4 165 972
Encours de la dette au 31 décembre 2023	486 849	179 072	0
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>	<i>2,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section de fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement hors intérêts d'emprunt progressent de +133,9 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 1,1 M€** et de +121,7 K€ pour atteindre 1,11 M€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 3 K€ (-12,2 K€ / CA 2022), il est en diminution en raison de la fin du dernier emprunt en 2023. Les charges de personnel s'élèvent à 188 K€ (+51,7 K€ / CA 2022) et font l'objet d'un remboursement au budget principal. Elles sont actualisées chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Le premier poste de dépenses concerne **la gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le montant s'élève à **370,8 K€ (-10,3 K€ / CA 2022)** soit 33,3 % des dépenses de fonctionnement et comprend la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 215,3 K€ (-2,8 K€ / CA 2022) et les taxes foncières pour 76,5 K€ (-0,5 K€ / CA 2022). La hausse de certaines dépenses telles que les études (+20,3 K€ / CA 2022) est compensée par des baisses dont le site de Chaffoteaux et Maury vendu courant 2022 (-23,9 K€ / CA 2022) ainsi que l'électricité (-5,9 K€ / CA 2022). Le second poste de dépenses concerne **la gestion de la Technopôle pour 268,2 K€ (+9,5 K€ / CA 2022)** soit 24,2 % des dépenses de fonctionnement dont la progression est principalement liée aux fluides qui s'élèvent à 115,4 K€ (+21,7 K€ / CA 2022) minorée par les dépenses d'entretien et de maintenance qui atteignent 123,1 K€ (-11,7 K€ / CA 2022). Le dernier poste de dépenses concerne les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 277,3 K€ (+83 K€ / CA 2022)** soit 25 % des dépenses de fonctionnement. Un des projets phares de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de

« créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive début 2025 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf). La progression des dépenses est liée sur le Totem Expérimental à l'animation du site, la promotion et la commercialisation du Totem ainsi que le financement de deux incubateurs d'entreprises (Innoz'h et Rich'ESS). Concernant l'Hôtel d'Entreprises, les dépenses de prestations sont en progression (prospection locataires,...).

Les recettes de fonctionnement progressent de +269,5 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 1,79 M€. Sans la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 1,01 M€ (+393 K€ / CA 2022), elles seraient de 774,9 K€ soit une baisse de -123,5 K€ / CA 2022. La subvention d'équilibre du budget principal représente 56,6 % des recettes de fonctionnement.

Le premier poste de recettes concerne **la gestion de bâtiments à vocation économique ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et les ateliers relais. Elles s'élèvent à **385,3 K€ (-104,4 K€ / CA 2022)** soit 21,6% des recettes de fonctionnement dont 367,5 K€ (-122,2 K€ / CA 2022) de loyers qui comprennent le reversement des loyers gérés par la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 262 K€ (-15,8 K€ / CA 2022). L'évolution résulte principalement de la fin des loyers perçus de la société Ekko Pincemin concernant la location du site de Chaffoteaux vendu courant 2022 (-112 K€ / 2022). Ces diminutions sont atténuées entre autre par le site du Quai Armez qui s'élève à 94,4 K€ (+11,6 K€ / CA 2022). Pour finir, on peut noter 16,7 K€ (nouveau 2023) de la caisse des dépôts et consignation pour le financement partiel d'une étude. Le second poste de recettes concerne **la gestion de la Technopôle** dont les loyers s'élèvent à **331,4 K€ (+30,8 K€ / CA 2022)** soit 18,6 % des recettes de fonctionnement. L'évolution s'explique par le rebond des locations de salles après la fin de la crise sanitaire et l'actualisation des loyers. Le troisième poste de recettes concerne les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental** pour **35,9 K€ (-72,2 K€ / CA 2022)**. Les parrainages s'élèvent à 2,1 K€ (-17,9 K€ / CA 2022) et les loyers d'antennes relais à 26,4 K€ (-11,7 K€ / CA 2022). Par ailleurs, l'agglomération a perçu ses premiers loyers liés au fonctionnement du Totem expérimental à hauteur de 7,4 K€ (nouveau 2023). A noter qu'en 2022, l'agglomération a bénéficié de 50 K€ de l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires (150 K€ sur 3 ans de 2020 à 2022). le dernier poste de recettes concerne une écriture de **régularisation comptable de 22,3 K€.**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement progressent de +1,95 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 4,17 M€ et de +1,82 M€ pour atteindre 4,35 M€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 179,1 K€ (-128,7 K€ / CA 2022). L'emprunt s'est terminé en 2023.

Les **dépenses d'équipement s'élèvent à 4,17 M€ (+1,97 M€ / CA 2022)** soit 95,9 % des dépenses d'investissement et comprennent en premier poste de dépenses les **projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 4 M€ (+2,01 M€ / CA 2022)** soit 96 % des dépenses d'équipement. Sur ce montant, 3,97 M€ concernent les travaux pour l'Hôtel d'Entreprises (ex-caf) et 26,8 K€ concernent le Totem Expérimental. Le second poste d'investissement est **l'atelier relais de Treveneuc 49,6 K€ (+43,7 K€ / CA 2022)** dont la livraison est prévue fin 2025. Le troisième poste d'investissement concerne les **bâtiments Cap1 et Cap2 avec 44,4 K€ (-8,3 K€ / CA 2022)** pour des travaux de rénovation des bureaux, de réfection de couverture, une étude pour une rénovation énergétique,... Le dernier poste d'investissement significatif concerne **la Technopôle avec 36,3 K€ (-6 K€ / CA 2022)** pour des travaux de rénovation énergétique, des dépenses informatiques,...

Les **recettes d'investissement progressent de +990,3 K€** entre 2022 et 2023 pour atteindre **3,65 M€**.

Le premier poste de recettes concerne une **subvention d'équipement du budget principal pour 3,33 M€ (nouveau 2023)** soit 91 % des recettes d'investissement. Elle prend en charge le déficit d'investissement reporté constaté lors du CA 2022. Le second poste de recettes concerne des **subventions pour les projets Hôtel d'Entreprises et Totem Expérimental pour 282,1 K€ (-160,3 K€ / CA 2022)** soit 7,7 % des recettes d'investissement. Sur ce montant 171,5 K€ (-218,5 K€ / CA 2022) concernent les travaux pour l'Hôtel d'Entreprises (ex-caf) et 110,6 K€ (+58,2 K€ / CA 2022) concernent le Totem Expérimental. Le troisième poste significatif de recettes concerne des **remboursements d'avance pour 40,9 K€ (+12,3 K€ / CA 2022)** pour divers investissements (Atelier relais de Ploelec-L'Hermitage,...).

A noter que l'exercice 2022 a bénéficié d'une vente pour 2,17 M€ qui concernait un lot dans l'opération du site de Chaffoteaux et Maury à la SCI du Bon Port ainsi que 20,7 K€ de subventions dans le cadre du pôle économique des brasseries de Quintin.

Financement des dépenses d'investissements

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	866 371	2 194 727	4 165 972
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Opérations financières	8 975	22 088	0
Total dépenses d'investissement	875 347	2 216 816	4 165 972

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	-75 743	223 067	499 608
Subventions	0	463 085	3 607 896
Ressources propres d'investissement	582 127	2 199 952	45 466
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	506 383	2 886 103	4 152 971
Besoin fonds de roulement de l'exercice	368 963	-669 288	13 002
Résultat global de clôture	-3 954 756	-3 285 468	-3 298 470

La situation financière du budget annexe GIE sur la période 2021-2023 :

La situation financière du budget annexe GIE dépend de la subvention d'équilibre du budget principal. En effet, le niveau élevé d'investissement sur ce budget impacte les dépenses de fonctionnement par la hausse du montant des amortissements et par le coût de fonctionnement qui découle de ces investissements (Totem expérimental,...). Les dépenses de fonctionnement de ces investissements ne sont pas compensées par les recettes générées.

La **subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal en 2023 est de 1,01 M€ (+393 K€ / CA 2022)** et la subvention d'équilibre prévisionnelle pour 2024 est de 945 K€. Du fait d'un niveau élevé d'investissement, une **subvention d'équipement du budget principal pour 3,33 M€** a été versée en 2023 pour prendre en charge le déficit d'investissement reporté constaté lors du CA 2022.

Le **résultat global de clôture** est relativement **stable à hauteur de -3,29 M€** au 31/12/2023 en raison d'un niveau d'investissement élevé du fait du projet Hôtel d'Entreprises. Une nouvelle subvention d'équipement du budget principal sera prévue au budget supplémentaire 2024 afin de couvrir le besoin de financement du budget annexe GIE.

BUDGET ANNEXE DES ZAE

Le compte administratif 2023 du budget ZAE représente 22 823 102 € de dépenses réelles et d'ordre, et 15 627 688,76 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -7 195 413,24 € dont :

- une section de fonctionnement à l'équilibre
- un déficit d'investissement cumulé de -7 195 413,24 €

L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ZAE avant retraitement.

L'analyse porte sur le budget retraité. Les acquisitions, aménagements et cessions de terrains qui sont comptabilisés en fonctionnement dans un budget de stock sont considérés comme des dépenses et recettes d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, neutralisation des résultats antérieurs, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le compte administratif du budget ZAE s'établit à :

Budget annexe ZAE (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	0	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement	0	5	0
Epargne de gestion	0	-5	0
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	210 576	211 447	213 811
Epargne nette	-210 576	-211 452	-213 811
Dépenses d'investissement (hors dette)	782 828	622 634	1 994 122
<i>Dont achat de terrain</i>	0	55 750	62 680
<i>Dont aménagement de zone</i>	703 050	457 488	1 877 944

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport *

Section d'exploitation :

Il n'y a **pas de dépense de fonctionnement, hors les intérêts d'emprunts** qui diminuent de -0,3 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 26,5 K€.

Il n'y a **pas de recette de fonctionnement**.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement progressent de +1,37 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 2,18 M€. Sur ce montant, le remboursement du capital des emprunts s'élève à 187,3 K€ (+2,6 K€ / CA 2022).

Hors emprunt, l'investissement s'élève à 1,99 M€ (+1,37 M€ / 2022) soit 91,4% des dépenses d'investissement dont principalement :

Zones d'activités économiques	Type de dépenses	Budget 2023	Dépenses 2023	Dépenses 2022	Différences 2023/2022
CHANTEPIE - Ploëuc L'Hermitage	Travaux d'aménagement	25 000 €	0 €	0 €	0 €
CHANTEPIE - Ploëuc L'Hermitage		25 000 €	0 €	0 €	0 €
CROIX DENIS/BOISILLON - Tréguieux	Travaux d'aménagement	60 000 €	4 049 €	0 €	4 049 €
CROIX DENIS/BOISILLON - Tréguieux		60 000 €	4 049 €	0 €	4 049 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	Travaux d'aménagement	0 €	66 558 €	0 €	66 558 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic		0 €	66 558 €	0 €	66 558 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	Achat de terrains	132 600 €	0 €	55 750 €	-55 750 €
	Travaux d'aménagement	2 756 300 €	1 597 747 €	308 987 €	1 288 759 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS		2 888 900 €	1 597 747 €	364 737 €	1 233 009 €
EXTENSION ZONE BON ABRI - Hillion	Achat de terrains	193 500 €	0 €	0 €	0 €
EXTENSION ZONE BON ABRI - Hillion		193 500 €	0 €	0 €	0 €
KERIBET - Pordic	Achat de terrains	30 000 €	0 €	0 €	0 €
	Travaux d'aménagement	50 000 €	14 388 €	1 575 €	12 813 €
KERIBET - Pordic		80 000 €	14 388 €	1 575 €	12 813 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	Travaux d'aménagement	20 000 €	33 963 €	64 959 €	-30 996 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux		20 000 €	33 963 €	64 959 €	-30 996 €
LA COLIGNERE - Trémuson	Travaux d'aménagement	190 000 €	0 €	2 750 €	-2 750 €
LA COLIGNERE - Trémuson		190 000 €	0 €	2 750 €	-2 750 €
LA GARE - Saint-Carreuc	Travaux d'aménagement	5 500 €	0 €	0 €	0 €
LA GARE - Saint-Carreuc		5 500 €	0 €	0 €	0 €
LE BRAS D'ARGENT - Saint-Brandan	Achat de terrains	2 501 €	0 €	0 €	0 €
	Travaux d'aménagement	395 000 €	54 040 €	0 €	54 040 €
LE BRAS D'ARGENT - Saint-Brandan		397 501 €	54 040 €	0 €	54 040 €
LE CHALLENGE - Plédran	Travaux d'aménagement	0 €	80 446 €	35 123 €	45 322 €
LE CHALLENGE - Plédran		0 €	80 446 €	35 123 €	45 322 €
LE PERRAY - Tréguieux	Travaux d'aménagement	474 279 €	10 724 €	44 094 €	-33 370 €
LE PERRAY - Tréguieux		474 279 €	10 724 €	44 094 €	-33 370 €
LE PERRAY - Tréguieux	Achat de terrains	41 400 €	0 €	0 €	0 €
LE PERRAY - Tréguieux		41 400 €	0 €	0 €	0 €
VILLE NEUVE - Saint-Brandan	Travaux d'aménagement	0 €	9 760 €	0 €	9 760 €
VILLE NEUVE - Saint-Brandan		0 €	9 760 €	0 €	9 760 €
ZOOPOLE - Ploufragan	Achat de terrains	0 €	62 680 €	0 €	62 680 €
	Travaux d'aménagement	0 €	6 270 €	0 €	6 270 €
ZOOPOLE - Ploufragan		0 €	68 950 €	0 €	68 950 €
TOTAL Achats / Aménagement de terrains		4 376 080 €	1 940 625 €	513 239 €	1 427 386 €

Les recettes d'investissement diminuent de -2,58 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 789,7 K€ dont principalement les ventes de terrain:

Zones d'activités économiques	Budget 2023	Ventes 2023	Ventes 2022	Différences 2023/2022
CROIX DENIS/BOISILLON - Tréguieux	597 510 €	193 400 €	521 580 €	-328 180 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	0 €	27 342 €	0 €	27 342 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	113 730 €	0 €	614 130 €	-614 130 €
KERIBET - Pordic	161 280 €	161 440 €	452 188 €	-290 748 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	0 €	0 €	216 173 €	-216 173 €
LA BOURDINIÈRE - Yffiniac	0 €	22 572 €	0 €	22 572 €
LA COLIGNERE - Trémuson	0 €	0 €	209 998 €	-209 998 €
LAUNAY - Saint-Brandan	0 €	18 892 €	0 €	18 892 €
LE PERRAY - Tréguieux	0 €	0 €	599 478 €	-599 478 €
LES HAUTIERES III - Trémuson	0 €	0 €	360 960 €	-360 960 €
VAU BALLIER - Plédran	92 080 €	348 050 €	291 320 €	56 730 €
VILLE NEUVE - Saint-Brandan	17 400 €	17 385 €	0 €	17 385 €
TOTAL	982 000 €	789 081 €	3 265 827 €	-2 476 746 €

La baisse des recettes s'explique par 3 facteurs cumulatifs :

- la nouvelle stratégie de gestion durable et de commercialisation du foncier économique (schéma durable de gestion du foncier économique / DB-005-2023)
- la diminution du portefeuille d'offres foncières de l'agglomération qui se resserre dans sa diversité géographique et en taille
- un contexte économique tendu impactant les dynamiques d'investissements des entreprises.

Financement des dépenses d'investissements

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	782 828	622 634	1 994 122
<i>dont pour compte de tiers</i>	0	0	0
Opérations financières	0	0	0
Total dépenses d'investissement	782 828	622 634	1 994 122

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	-210 576	-211 452	-213 811
Subventions	0	0	0
Ressources propres d'investissement	1 630 990	3 371 238	789 713
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	1 420 414	3 159 786	575 902
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-637 586	-2 537 153	1 418 220
Résultat global de clôture	-8 253 022	-5 777 194	-7 195 413

La situation financière du budget annexe ZAE sur la période 2021-2023 :

L'équilibre financier du budget annexe ZAE dépend de l'équilibre entre les dépenses d'aménagement des zones et les ventes de terrains. Sur la période 2021-2023, la situation s'améliore avec un résultat global de clôture passant de -8 253 022 € à -7 195 413 € compte tenu de ventes de terrains très significatives en 2022.

Cependant, la dégradation de 2023 peut s'accroître en 2024 avec des dépenses d'équipement prévisionnelles conséquentes de 4,02 M€ (zones des Châtelets, zone du Perray,...) et des recettes prévisionnelles prévues à hauteur de 1,18 M€.

Suite à l'étude sur l'efficacité des services publics menée avec KPMG, le prix de vente des terrains a été actualisé par délibération du 6 avril 2023.

I – BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le compte administratif 2023 du budget hippodrome s'établit à 903 987,15 € de dépenses réelles et d'ordre, et 746 562,99 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de -157 424,16 € dont :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 98 163,65 €
- un déficit d'investissement cumulé de -255 587,81 €

L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Hippodrome (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	332 584	367 349	370 044
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	229 000	260 000	260 000
<i>Dont le loyer de la société des courses</i>	75 000	76 346	77 848
Dépenses réelles de fonctionnement	166 791	151 230	157 832
<i>Dont une subvention à la société des courses</i>	8 000	8 000	8 000
Epargne de gestion	165 794	216 118	212 212
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	164 863	116 254	114 183
Epargne nette	931	99 864	98 029
Dépenses d'investissement (hors dette)	59 774	50 855	32 808
Encours de la dette au 31 décembre 2023	1 192 500	1 102 500	1 012 500
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>	8,7	5,8	5,4

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section de fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement hors intérêt d'emprunt progressent de +6,6 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 157,8 K€** et de +4,5 K€ pour atteindre 182 K€ avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 24,2 K€ (-2,1 K€ / CA 2022) et les charges de personnel 68,6 K€ (-8,5 K€ / CA 2022). Ces dernières font l'objet d'un remboursement au budget principal et représente 37,7 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont actualisées chaque année par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.

Le premier poste de dépenses concerne **les charges à caractère général du site** qui s'élèvent à **81,2 K€ (+22,1 K€ / CA 2022)** soit 44,6 % des dépenses de fonctionnement. Elles progressent principalement en raison des fluides (+8,6 K€), de l'accueil du Grand National du Trot (GNT) le 26 avril 2023 (+7,1 K€) et de l'entretien/maintenance (+3,3 K€). Le second poste de dépenses concerne une aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un **emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-064-2023) pour 8 K€** (stable / CA 2022).

A noter que les exercices 2021 et 2022 comprenaient des dépenses exceptionnelles avec la minoration de la redevance annuelle des Traiteurs Briochins en raison de la crise sanitaire : 7 K€ en 2022 pour la redevance 2021 et 9 K€ en 2021 pour la redevance 2020.

Les recettes de fonctionnement progressent de +2,7 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 370 K€. Sans la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 260 K€ (stable / CA

2022), elles seraient de 110 K€ (+2,7 K€ / CA 2022). La subvention d'équilibre du budget principal représente 70,3 % des recettes de fonctionnement.

Le premier poste de recettes concerne le loyer de la société des courses qui s'élèvent à 77,8 K€ (+1,5 K€ / CA 2022) soit 21% des recettes de fonctionnement. Le second poste de recettes concerne les prélèvements sur les paris hippiques qui s'élèvent à 17,1 K€ (+1,8 K€ / CA 2022) soit 4,6% des recettes de fonctionnement. Le troisième poste de recettes concerne la redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration qui s'élèvent à 10 K€ (stable / CA 2022). A noter que les redevances annuelles 2020 et 2021 ont fait l'objet d'une remise de 9 K€ sur l'exercice 2021 et 7 K€ sur l'exercice 2022 (cf. dépenses de fonctionnement). Le dernier poste significatif de recettes concerne la location du site pour diverses manifestations qui s'élèvent à 4,8 K€ (-0,9 K€ / CA 2022).

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement diminuent de -18 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 32,8 K€ et de -17,9 K€ pour atteindre 122,8 K€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 90 K€ (+0,1 K€ / CA 2022).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 32,8 K€ (-18 K€ / CA 2022) soit 26,7 % des dépenses d'investissement (travaux d'assainissement, pose de rideaux métalliques,...).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15,4 K€ (nouveau 2023) et correspondent à une subvention de la mairie d'Yffiniac dans le cadre de l'agrandissement de l'aire de départ réalisé en 2022.

Financement des dépenses d'investissement

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	59 774	50 855	32 808
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Opérations financières			
Total dépenses d'investissement	59 774	50 855	32 808

Financement	Dépenses d'investissement		
Epargne nette	931	99 864	98 029
Subventions	0	0	15 365
Ressources propres d'investissement	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	0
sous total recette de l'exercice	931	99 864	113 393
Besoin fonds de roulement de l'exercice	58 844	-49 010	-80 586
Résultat global de clôture	-287 020	-238 010	-157 424

La situation financière du budget annexe Hippodrome sur la période 2021-2023 :

La situation financière du budget annexe Hippodrome dépend de la subvention d'équilibre du budget principal. Celle-ci est globalement stable et s'élève à 260 K€ en 2023 (70,3 % des recettes de fonctionnement). La subvention d'équilibre prévisionnelle reste à 260 K€ au BP 2024.

Le résultat global de clôture s'améliore et s'élève à -157,4 K€ au 31/12/2023. Cette tendance est possible en raison d'une subvention d'équilibre du budget principal stable à hauteur de 260 K€/an

et d'un niveau d'investissement maîtrisé : 50,8 K€ réalisés en 2022, 32,8 K€ réalisés en 2023 et 66 K€ prévus au budget 2024.
la durée résiduelle de l'emprunt du budget Hippodrome est de 11 ans.

J – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe Chaufferie bois s'établit à 528 171,09 € HT de dépenses réelles et d'ordre et 689 074,02 € HT de recettes réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de 160 902,93 € dont :

- un excédent d'exploitation cumulé de **50 183,55 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **110 719,38 €**

L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Chaufferie bois.

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation de 5 ans avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018. Un nouveau marché d'exploitation avec la société DALKIA a été acté fin 2023 pour la période 2024-2029.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif de ce budget s'établit à :

Budget annexe Chaufferie Bois (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	406 404	420 940	361 497
Dépenses réelles d'exploitation	259 161	300 630	275 124
Epargne de gestion	147 243	120 310	86 373
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	83 005	82 984	82 936
Epargne nette	64 238	37 326	3 437
Dépenses d'investissement (hors dette)	10 722	8 268	25 366
Encours de la dette au 31 décembre 2023	892 525	835 235	776 248
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	<i>7,4</i>	<i>8,8</i>	<i>12,4</i>

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

Section d'exploitation :

Les **dépenses d'exploitation hors intérêt d'emprunt diminuent de -25,5 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 275,1 K€** et de -27,3 K€ pour atteindre 299,1 K€ avec avec les intérêts d'emprunt. Le remboursement d'emprunt représente 23,9 K€ (-1,7 K€ / CA 2022).

Le premier poste de dépenses concerne le **fonctionnement de la chaufferie bois pour 247,9 K€ (-12,2 K€ / CA 2022)** correspondant à un taux de couverture 89% bois/11% gaz (61% bois/ 39% gaz en 2022). Ce montant se décompose en 67,2 K€ de gaz (-36,4 K€ / CA 2022) et 180,7 K€ à l'exploitant (+24,3 K€ / CA 2022) dont 172,8 K€ de redevance. Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution des dépenses entre 2022 et 2023 correspond à un fonctionnement optimisé de la chaufferie bois (89% bois/11% gaz) mais aussi à une baisse des dépenses liée à la fermeture d'Aquabaie d'août à décembre 2023 (ouverture du bassin ludique uniquement aux vacances scolaires de fin d'année). Cependant cette baisse des dépenses est minorée par une hausse du coût du bois d'environ

+18K€/2022 ainsi que par des frais de conduite des opérations par Dalkia en progression de +7K€/2022.

Le second poste de dépenses significatif concerne les **fluides (électricité et eau) pour 24 K€ (-14,9 K€ / CA 2022)** dont l'évolution vient d'un décalage de facturation sur 2024. Le prix de l'électricité a progressé entre 2022 et 2023.

Les **recettes d'exploitation diminuent de -59,4 K€ entre 2022 et 2023** pour atteindre **361,5 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Steredenn), du Conseil Départemental des Côtes d'Armor (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution entre 2022 et 2023 est principalement liée à la fermeture d'Aquabaie d'août à décembre 2023 (ouverture du bassin ludique uniquement aux vacances scolaires de fin d'année).

Section d'investissement :

Les **dépenses d'investissement progressent de +17,1 K€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 25,4 K€** et de +18,8 K€ pour atteindre 84,4 K€ avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 59 K€ (+1,7 K€ / CA 2022).

Les **dépenses d'équipement s'élèvent à 25,4 K€ (+17,1 K€ / CA 2022)** soit 30,1 % des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont liées au contrat d'exploitation du site par Dalkia qui évolue à la hausse à partir de septembre 2023 suite à la revalorisation tarifaire de l'avenant au marché d'exploitation de juillet 2023. Par ailleurs, l'exercice 2023 a connu une dépense exceptionnelle sur les réfractaires pour 12,5 K€.

Il n'y a **pas de recettes d'investissement** en 2023.

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	10 722	8 268	25 366
Opérations financières			
Total dépenses d'investissement	10 722	8 268	25 366

Financement	Dépenses d'investissement		
Epargne nette	64 238	37 326	3 437
Subventions	0	131 820	0
Ressources propres d'investissement	0	0	0
Opérations pour compte de tiers			
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	64 238	169 145	3 437
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-53 516	-160 878	21 929
Résultat global de clôture	21 954	182 832	160 903

La situation financière du budget annexe Chaufferie Bois sur la période 2021-2023 :

Le budget est équilibré par les recettes de vente de chaleur.

L'**épargne nette passe de 37,3 K€ en 2022 à 3,4 K€ en 2023** en raison des recettes d'exploitation diminuant de manière plus significative que les dépenses d'exploitation. La raison principale est la fermeture d'Aquabaie d'août à décembre 2023 (ouverture du bassin ludique uniquement aux vacances scolaires de fin d'année).

Le **résultat global de clôture passe de 182,8 K€ fin 2022 à 160,9 K€ fin 2023** du fait d'une épargne nette en diminution et d'un niveau de dépenses d'investissement en progression.

Une **provision pour gros travaux** a été réalisée sur le budget annexe Chaufferie bois et s'élève à **40 K€** au 31 décembre 2023.

K – BUDGET ANNEXE GOLF

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Golf s'établit à 887 544,69 € de dépenses réelles et d'ordre, et 856 707,35 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Déficit global de clôture de 30 837,34 €** décomposé comme suit :

- un Déficit d'exploitation cumulé de **29 926,76 €** contre **25 979,67 €** en 2022
- un Déficit d'investissement cumulé de **907,58 €** contre un Excédent de **38 412,31 €** en 2022.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2023 s'établit à 746 727,62 € de dépenses réelles, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 703 457,64 €.

Budget annexe Golf de la Baie (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	688 961	733 691	703 458
<i>Dont recettes d'Activités</i>	643 255	694 100	657 963
Dépenses réelles d'exploitation	557 917	628 274	602 890
<i>Dont Frais de personnels</i>	355 449	392 236	367 407
Epargne de gestion	131 043	105 417	100 568
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	68 415	68 413	68 398
Epargne nette	62 629	37 004	32 169
Dépenses d'investissement (hors dette)	36 654	10 549	75 439
<i>Dont Matériels</i>	36 654	10 549	75 290
Encours de la dette au 31 décembre 2023	1 162 364	1 112 648	1 062 165
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	10,4	12,8	12,9

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

703 458 €

l'évolution des recettes d'exploitation

Les **recettes réelles d'exploitation** sont de **703,5 K€** en diminution de **4,1 % (- 30,2 K€)** / à 2022.

Elles comprennent les **recettes d'exploitation** pour **672,4 K€ (-31,3 K€)** en baisse de 4,4 % / à 2022 à la lecture compte administratif 2023 et ce, malgré une augmentation du chiffre d'affaires d'activité de 2023 de 4,66 % mais pénalisée par une surestimation des rattachements 2022 d'environ 30 K€ (Tva et mensualité de prélèvement Abonnement Décembre 2022 comptées dans les rattachements) neutralisant de facto l'évolution des recettes 2023.

En terme de fréquentation en 2023, le golf comptabilise 497 abonnés (499 abonnés en 2022) et 4 620 greens-fees (4 308 en 2022).

Les accès représentent 585,9 K€ de recettes (-32,6 K€ / 2022) et les ventes Pro Shop 72 K€ (-3,6 K€ / 2022). A cela s'ajoutent les **recettes de remboursement de fluides** pour **11,9 K€**, de partenariat Ouest France pour **2,5 K€**, **les recettes des locations** du Club house et des

emplacements publicitaires pour **8,4 K€** (+4,6 K€/2022) en progression du fait du changement de restaurateur en 2022.

Et enfin les atténuations de charges pour **19,7 K€** (-6,4 K€/2022) concernant la constatation du stock final du Pro Shop au 31/12/2023 pour 17,3 K€ et divers remboursements de salaires pour 2,4 K€.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 620 804 €
--

l'évolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation se chiffrent à **620,8 K€** en diminution de **4% (-26,2 K€)** / à 2022.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **235,2 K€** qui sont stables / 2022. Des évolutions sont tout de même à préciser notamment sur l'augmentation des Stocks de marchandises (+8,9 K€/2022 +57,4 %) et de l'énergie (+10,3 K€/2022 +96,3 %) compensées par la baisse des achats et en particulier les achats de marchandises (- 15,9 K€/2022 -28,8 %).

Dans ce chapitre, on y retrouve notamment les fluides pour 21 K€, les achats pour 98,4 K€, les stocks de marchandises pour 24,4 K€, les prestations pour 36,9 K€, les services extérieurs pour 42,1 K€ et les taxes fiscales pour 12,4 K€.

les frais de personnels représentent **367,4 K€** (-24,8 K€ / 2022). Ils sont en diminution du fait de dépenses supplémentaires et exceptionnelles comptabilisées en 2022 (14,5 K€ redressement Urssaf et licenciement 50 K€). Est également intervenu une revalorisation de la convention collective 11,4 K€.

Le personnel du golf au 31 12 2023 est constitué de 7 ETP en CDI et 0,54 en CDD et un renfort CDD pendant 6 mois en haute saison. L'équipe totale est composé de 9 agents.

Les intérêt de la dette s'élèvent à **17,9 K€** (-0,8 K€ / 2022)

DEPENSE REELLES D'INVESTISSEMENT 125 923 €

l'évolution des Investissements 2023

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à **75,4 K€** en augmentation de **64,8 K€** / à 2022 et comprennent l'acquisition de matériels dont 33,9 K€ pour une tondeuse, 25,5 K€ pour un tracteur tondeuse et 13,6 K€ pour l'achat de matériels techniques divers.

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement de l'emprunt pour **50,5 K€** (+ 0,8 par rapport à 2022).

Ces investissements ont été effectués en autofinancement par l'amortissement pratiqué et la réserve du résultat d'investissement précédent.

Cependant des restes à réaliser d'un montant de **24,3 K€** sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget du Golf.

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	36 654	10 549	75 439
Opérations financières	0	0	0
Total dépenses d'investissement	36 654	10 549	75 439

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	62 629	37 004	32 169
Subventions	0	0	0
Ressources propres d'investissement	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	62 629	37 004	32 169
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-25 975	-26 455	43 270
Résultat global de clôture	-14 023	12 433	-30 837

En conclusion, 2023 montre une diminution de l'épargne nette. Cette situation s'explique par un décalage de recettes entre 2022 et 2023 (surestimation de rattachement de recettes fin 2022). Il en découle une surestimation de l'épargne nette 2022 et une sous-estimation de l'épargne nette 2023.

Fin 2023, le résultat de clôture est négatif à -30,8 K€, du fait d'une augmentation des dépenses d'investissement notamment.

L – BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le compte administratif 2023 du budget annexe du pôle nautique s'établit à 1 202 899,25 € de dépenses réelles et d'ordre, et 946 751,97 € de recettes réelles et d'ordre sections d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un **Déficit global de clôture de 256 147,28 €** décomposé comme suit :

- un Déficit d'exploitation cumulé de **12 667,92 €** contre un Excédent de **21 049,84 €** en 2022
- un Déficit d'investissement cumulé de **243 479,36 €** contre **217 537,90 €** en 2022.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2023 s'établit à **787 887,33 €** de dépenses réelles, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à **728 228,11 €**.

Budget annexe Pôle Nautique (en €)	2021	2022	2023
Recettes réelles d'exploitation	679 317	706 333	708 228
<i>Dont la subvention d'équilibre du budget principal</i>	370 000	420 000	400 000
<i>Dont recettes d'Activités</i>	263 474	278 675	289 620
Dépenses réelles d'exploitation	603 513	617 310	640 296
<i>Dont Frais de personnels</i>	438 681	449 494	465 795
Epargne de gestion	75 804	89 023	67 932
Remboursement des emprunts (<i>intérêt + capital</i>)	83 573	85 189	92 498
Epargne nette	-7 769	3 834	-24 565
Dépenses d'investissement (hors dette)	121 949	83 868	55 094
<i>Dont Matériels</i>	96 479	81 882	55 094
Encours de la dette au 31 décembre 2023	568 913	499 094	426 009
<i>Capacité de désendettement (années)</i>	9,7	6,8	8,8

Chaîne de l'épargne détaillée à l'annexe 1 du rapport

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 708 228 €

l'évolution des recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation sont de **708,2 K€** en progression de **0,3 % (+1,9 K€)** / à 2022.

Elles comprennent les **recettes d'exploitation** pour **289,6 K€** (+10,9 K€) en hausse de 3,9 % mais qui ne sont réalisées qu'à hauteur de 80 % (360 K€ au BP). Elles sont composées essentiellement des produits d'activité (stages nautiques) et de la contribution des adhérents. A cela s'ajoutent les **atténuations de charges** pour **18,6 K€** (+11,8 K€/2022) concernant les aides pour 2 apprentis pour 17 K€ et remboursement des arrêts et cotisations pour 1,6 K€. Les **produits de gestion** correspondant à des arrondis de prélèvement à la source, et enfin la **subvention du budget principal** pour **400 K€** (-20 K€ / 2022).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
659 708 €

l'évolution des dépenses d'exploitation 2023

Les dépenses réelles d'exploitation se chiffrent à **659,7 K€ (+27 K€)** en progression de **4,27 %** / à 2022.

Elles comprennent **les charges générales d'exploitation** pour **172,4 K€** en augmentation de 5,7 % (+9,2 K€) / 2022 avec notamment les fluides pour 9,7 K€ (-1 K€), les achats pour 77,5 K€ (+5,8 K€), les prestations pour 34 K€ (+2,9 K€), les services extérieurs pour 35,4 K€ (-13,5 K€) et les taxes fiscales pour 15,8 K€ (+4,1 K€).

Les frais de personnels atteignent **465,8 K€ (+16,3 K€ / 2022)** leur évolution est liée GVT (Glissement Technicité Vieillesse), à l'augmentation du Smic horaire et le recours à deux apprentis. Cette hausse est compensée par une évolution des atténuations de charges salariales en recette (+ 12 K€ / 2022).

En terme d'agent, le personnel du pôle nautique au 31 12 2023 est constitué de 5,48 ETP en CDI et 3,39 en CDD (dont 2 apprentis) et des renforts de 11 CDD pendant l'été. L'équipe totale est composé de 14 agents.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 19,4 K€ (+4 K€/2022), l'évolution étant liée à la hausse des taux d'intérêts.

Les charges exceptionnelles pour **1,8 K€** concernent des remboursements de recettes d'activités sur l'exercice 2022.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
128 180 €

l'évolution des Investissements 2023

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) se chiffrent à **55,1 K€** en diminution de **28,8 K€** / à 2022 et comprenant l'acquisition de matériels nautiques et un véhicule pour **55,1 K€**

A ces investissements, il faut ajouter le remboursement du capital des emprunts pour **73,1 K€**.

Ces investissements ont été effectués en autofinancement par l'amortissement pratiqué et l'affectation du résultat positif 2022 (21 K€) et par une subvention du budget principal de 20 K€. Cependant un besoin de financement de **243,5 K€** est constaté fin 2023.

Des restes à réaliser d'un montant de **15,5 K€** sont à prendre en considération pour bien appréhender la situation financière finale du budget du Pôle nautique.

<i>Financement des dépenses d'investissement</i>	2021	2022	2023
Dépenses d'équipements	121 949	83 868	55 094
Opérations financières	0	0	0
Total dépenses d'investissement	121 949	83 868	55 094

Financement Dépenses d'investissement			
Epargne nette	-7 769	3 834	-24 565
Subventions	50 000	0	20 000
Ressources propres d'investissement	6 900	10 683	0
Opérations pour compte de tiers			
Emprunt	0	0	0
sous total recettes de l'exercice	49 131	14 517	-4 565
Besoin fonds de roulement de l'exercice	72 819	69 351	59 659
Résultat global de clôture	-127 137	-196 488	-256 147

En conclusion, 2023 montre une dégradation de l'épargne nette au pôle nautique qui devient négative du fait de la dynamique des dépenses qui est plus importante que celle des recettes. Il faudra rester vigilant notamment sur la couverture du remboursement des emprunts par l'épargne de gestion au minimum.

Sur 2023, le résultat global de clôture est en dégradation de 59,7 K€ puisqu'il passe de -196,5 K€ à -256,2 K€

Le déficit est lié au besoin de financement des investissements réalisés ces dernières années sans avoir eu recours à de l'emprunt et au déficit d'exploitation (12,7 K€ en 2023).

ANALYSE DE LA DETTE

1. Evolution de la dette et capacité d'endettement

Le capital restant dû est passé de 151 M€ fin 2022 à 150,7 M€ fin 2023.

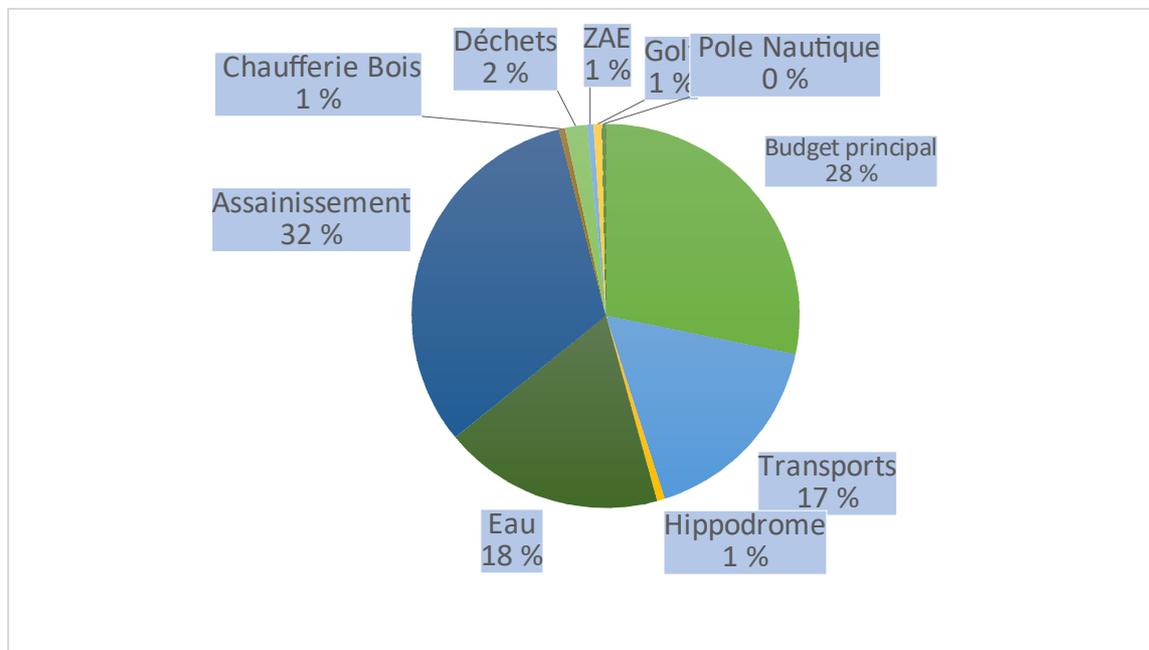
L'encours a donc diminué de 0,35 M€, soit une baisse de 0,24 %.

Ce solde résulte :

- du remboursement annuel du capital à hauteur de 13,4 M€,
- et des nouveaux emprunts réalisés sur la période pour 13 M€.

Budgets 2022	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Emprunts nouveaux 2023	Capital restant dû au 31/12/2023	%age
Budget principal	46 753 877	4 230 227	0	42 523 650	28,22 %
Budget Annexe des Transports	26 957 548	1 570 179	0	25 387 369	16,85 %
Budget Annexe Hippodrome	1 102 500	90 000	0	1 012 500	0,67 %
Budget Annexe Eau	24 854 781	2 181 297	5 000 000	27 673 484	18,37 %
Budget Annexe Assainissement	44 606 588	4 381 946	8 000 000	48 224 641	32,00 %
Budget Annexe Chaufferie Bois	835 235	58 986	0	776 249	0,52 %
Budget Annexe Déchets	3 113 061	354 087	0	2 758 974	1,83 %
Budget Annexe GIE	179 072	179 072	0	0	0,00 %
Budget Annexe ZAE	1 026 343	187 318	0	839 025	0,56 %
Budget Annexe Golf	1 112 648	50 484	0	1 062 164	0,70 %
Budget Annexe Pole Nautique	499 094	73 086	0	426 009	0,28 %
Total	151 040 748,50	13 356 682,57	13 000 000,00	150 684 065,93	100,00 %

La répartition entre les différents budgets est la suivante :



Les budgets eau et assainissement représentent 50,37% de l'encours au 31 décembre 2023.

L'analyse du **délaï de désendettement (ratio encours de dette sur épargne brute)** constitue un des éléments fondamentaux de l'analyse financière.

Capacité de désendettement : budget principal (En K€)

Année	Epargne de gestion	Frais financiers	Epargne brute	Encours de dette	Ratio de désendettement
2017	11 490	1 120	10 370	55 690	5,37
2018	14 922	1 103	13 819	51 759	3,75
2019	14 948	1 009	13 939	57 731	4,14
2020	15 990	957	15 033	56 094	3,73
2021	15 310	876	14 434	51 296	3,55
2022	16 908	797	16 111	46 754	2,90
2023	17 013	897	16 116	42 524	2,64

En 2023, le délai de désendettement est de **2,64 années**, pour le budget principal.
 Tous budgets confondus, ce ratio est de **3,17 années** contre 3,23 en 2022.

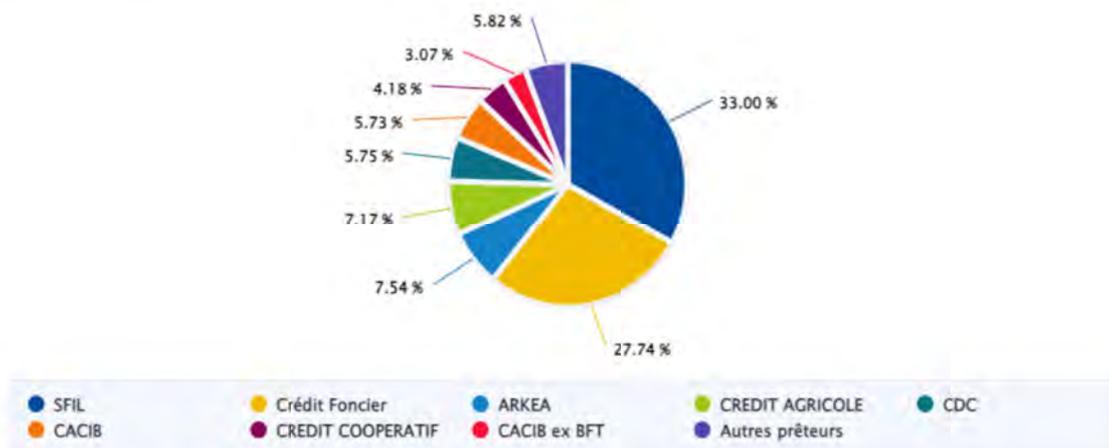
Il faut noter que la zone plus critique pour les collectivités territoriales se situe au dessus de 10 années.

2. L'encours de dette par prêteur

Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 144 contrats d'emprunts répartis auprès de 14 établissements prêteurs.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs se décompose comme suit :

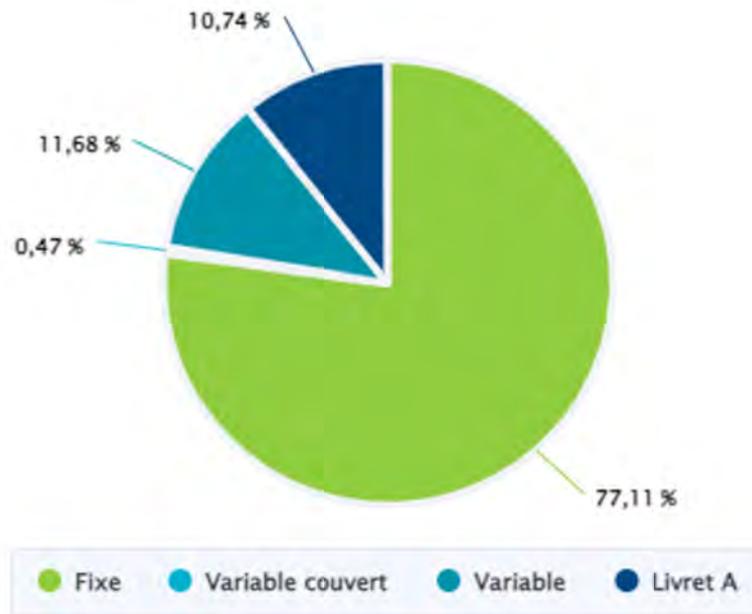
Répartition par prêteur



3. La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

- ➔ 77,11 % en taux fixe
- ➔ 22,89 % en taux variable



L'encours de la dette se situe très majoritairement à taux fixe. Ceci étant, la part représentée par les taux variables a beaucoup augmenté en 2023 (elle est passée de 15,92 % en 2022 à 22,89 % en 2023) du fait de la réalisation de deux emprunts pour un total de 13 M€ indexés sur le livret A.

4. Le coût de la dette

La durée de vie résiduelle de la dette de l'agglomération est de **15 ans** au 31 décembre 2023. Fin 2022, elle était de 14 ans et 9 mois. En comparaison, les EPCI et communes de plus de 100 000 habitants ont une durée moyenne de 14 années et 5 mois en 2023 (source observatoire Finance Active).

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 2,36% fin 2023 contre 1,93% fin 2022 pour l'agglomération. Les EPCI et communes de la même strate se situent en 2023 autour de 2,57%.

5. Le risque de taux :

La **charte Gissler** classe les emprunts par typologie en fonction du risque de taux.

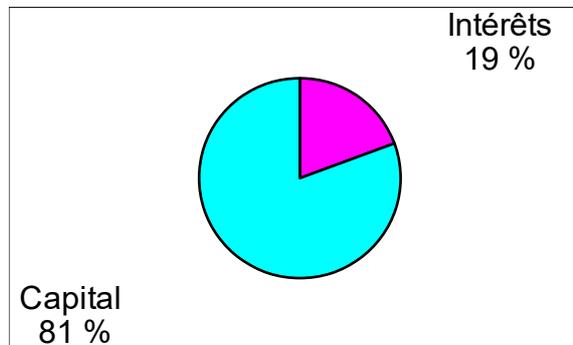
Les différentes catégories sont les suivantes :

- A : taux fixe ou taux variable simple
- B : barrière simple
- C : option d'échange
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : autres types de structure

La dette de Saint-Brieuc Armor Agglomération est totalement sécurisée (100 % de l'encours en A).

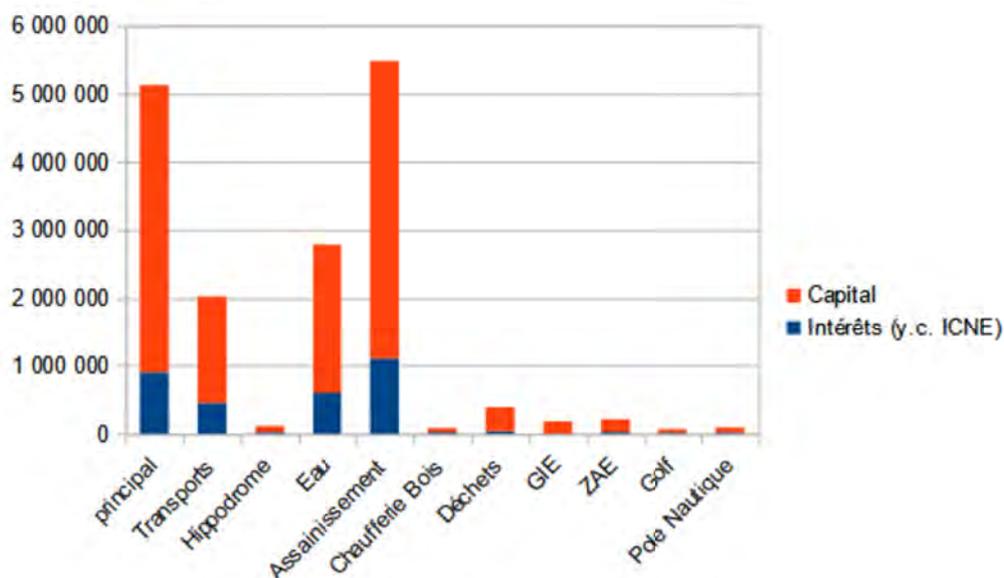
6. L'annuité de la dette

L'annuité consolidée de la dette s'élève à 16,56 M€ dont 3,2 M€ de frais financiers et 13,36 M€ de remboursement du capital de la dette.



L'annuité 2023 de la dette par budget est la suivante :

Budgets 2023	Intérêts (y.c. ICNE)	Capital
principal	897 325	4 230 227
Transports	455 570	1 570 179
Hippodrome	24 183	90 000
Eau	599 524	2 181 297
Assainissement	1 098 305	4 381 946
Chaufferie Bois	23 950	58 986
Déchets	37 117	354 087
GIE	2 970	179 072
ZAE	26 493	187 318
Golf	17 914	50 484
Pole Nautique	19 412	73 086
Total	3 202 762	13 356 683



VI – ANNEXES

Annexe 1 : Chaîne de l'Épargne, financement de l'investissement et résultats par budget

2023	Budget Principal	Budget Transports	Budget Gestion Immobilière	Budget Collecte Déchets	Budget ZAE	Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT	Budget SPANC	Budget HIPPODROME	Budget CHAUFFERIE BOIS	Budget GOLF	Budget POLE NAUTIQUE	consolidée
Chaîne de l'épargne													
Recettes réelles de fonctionnement (B')	94 184 371	29 234 043	1 785 921	29 990 807	0	20 741 798	17 629 401	177 777	370 044	361 497	703 458	708 228	195 887 344
Dépenses réelles de fonctionnement (A')	77 171 219	22 715 820	1 104 270	25 306 215	0	10 662 569	6 313 730	213 048	157 832	275 124	602 890	640 296	145 163 012
Epargne de gestion (C'=B'-A')	17 013 152	6 518 223	681 651	4 684 592	0	10 079 229	11 315 671	-35 271	212 212	86 373	100 568	67 932	50 724 332
Intérêts de la dette (D)	897 325	455 570	2 970	37 117	26 493	599 524	1 098 305	0	24 183	23 950	17 914	19 412	3 202 762
Epargne brute (E=C-D)	16 115 827	6 062 653	678 681	4 647 476	-26 493	9 479 705	10 217 367	-35 271	188 029	62 423	82 653	48 520	47 521 570
Capital de la dette (F)	4 230 227	1 570 179	179 072	354 087	187 318	2 181 297	4 381 946	0	90 000	58 986	50 484	73 086	13 356 683
Epargne nette (G=E-F)	11 885 600	4 492 474	499 608	4 293 389	-213 811	7 298 408	5 835 420	-35 271	98 029	3 437	32 169	-24 565	34 164 887

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	16 918 301	4 575 756	4 165 972	6 383 336	1 994 122	24 473 225	15 735 794	0	32 808	25 366	75 439	55 094	74 435 214
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>473 673</i>	<i>625 578</i>		<i>78 542</i>									<i>1 177 793</i>
Opérations financières	57 700		0			0	0						57 700
Total dépenses d'investissement	16 976 001	4 575 756	4 165 972	6 383 336	1 994 122	24 473 225	15 735 794	0	32 808	25 366	75 439	55 094	74 492 914

Financement Dépenses d'investissement

Epargne nette	11 885 600	4 492 474	499 608	4 293 389	-213 811	7 298 408	5 835 420	-35 271	98 029	3 437	32 169	-24 565	34 164 887
Subventions	1 667 766	1 148 670	3 607 896	4 405	0	1 573 498	1 070 365	0	15 365	0	0	20 000	9 107 965
Ressources propres d'investissement	1 978 961	208 598	45 466	863 688	789 713	1 099 394	1 717 850	0	0	0	0	0	6 703 670
Opérations pour compte de tiers	211 297	600 889	0	72 517	0	0	0	0	0	0	0	0	884 702
Emprunt	0	0	0	0	0	5 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	13 000 000
sous total recettes de l'exercice	15 743 624	6 450 632	4 152 971	5 233 998	575 902	14 971 299	16 623 635	-35 271	113 393	3 437	32 169	-4 565	63 861 224
Besoin fonds de roulement de l'exercice	1 232 378	-1 874 876	13 002	1 149 338	1 418 220	9 501 926	-887 841	35 271	-80 586	21 929	43 270	59 659	10 631 689

Résultats globaux de clôture	14 166 659	18 175 020	-3 298 470	481 661	-7 195 413	-11 739 461	-5 197 361	-196 613	-157 424	160 903	-30 837	-256 147	4 912 516
Résultat global de clôture corrigé de la reprise sur le budget Principal des résultats non budgétaires du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc suite à sa dissolution au 31 décembre 2021	14 263 836	18 175 020	-3 298 470	481 661	-7 195 413	-11 739 461	-5 197 361	-196 613	-157 424	160 903	-30 837	-256 147	5 009 694

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés du budget principal et des 11 budgets annexes.

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RAR)
Principal	8 347 231,04	0,00	8 347 231,04	0,00	-652 085,33	6 471 512,91	5 819 427,58	-4 049 136,00	10 117 522,62	14 166 658,62
<i>Reprise de résultats suite à la dissolution du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc</i>		<i>77 923,08</i>	<i>77 923,08</i>			<i>19 254,47</i>	<i>19 254,47</i>		<i>97 177,55</i>	<i>97 177,55</i>
	8 347 231,04	77 923,08	8 425 154,12	0,00	-652 085,33	6 490 767,38	5 838 682,05	-4 049 136,00	10 214 700,17	14 263 836,17
Transports	2 724 039,00	0,00	2 724 039,00	0,00	4 600 862,34	10 850 118,61	15 450 980,95	-64 374,43	18 110 645,52	18 175 019,95
Eau	7 074 651,59	0,00	7 074 651,59	0,00	-10 106 772,48	-8 707 339,64	-18 814 112,12	6 648 388,71	-5 091 071,82	-11 739 460,53
Assainissement	7 051 067,97	0,00	7 051 067,97	0,00	688 834,30	-12 937 263,64	-12 248 429,34	-5 315 074,96	-10 512 436,33	-5 197 361,37
SPANC	-38 095,08	-192 061,48	-230 156,56	0,00	2 824,15	30 719,84	33 543,99	-4 449,24	-201 061,81	-196 612,57
Collecte et valorisation des déchets	3 122 436,47	0,00	3 122 436,47	0,00	-1 863 907,32	-776 868,05	-2 640 775,37	-2 879 305,58	-2 397 644,48	481 661,10
Gestion immobilière	151 628,79	0,00	151 628,79	0,00	-123 872,09	-3 326 226,81	-3 450 098,90	770 019,25	-2 528 450,86	-3 298 470,11
Zones Activité Economiques	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 418 219,68	-5 777 193,56	-7 195 413,24	0,00	-7 195 413,24	-7 195 413,24
Hippodrome	98 163,65	0,00	98 163,65	0,00	84 705,57	-340 293,38	-255 587,81	-31 673,45	-189 097,61	-157 424,16
Chaufferie bois	12 084,02	38 099,53	50 183,55	0,00	-34 012,93	144 732,31	110 719,38	-2 661,96	158 240,97	160 902,93
Golf	-3 950,09	-25 979,67	-29 929,76	0,00	-39 319,89	38 412,31	-907,58	-24 300,00	-55 137,34	-30 837,34
Pole Nautique	-12 667,92	0,00	-12 667,92	0,00	-25 941,46	-217 537,90	-243 479,36	-15 500,88	-271 648,16	-256 147,28
TOTAL	28 526 589,44	-102 018,54	28 424 570,90	0,00	-8 886 904,82	-14 527 972,53	-23 414 877,35	-4 968 068,54	41 625,01	5 009 693,55

Annexe 2 : Compte administratif consolidé

Le compte administratif agrégé de l'exercice 2023 représente un volume budgétaire global de **316 777 925,55 € en dépenses** et **321 690 441,55 € en recettes**.

Le tableau ci-après présente le compte administratif agrégé du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière des Entreprises, aux Zones d'Activités Économiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, la Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC.

CA : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements CA

En €		DEPENSES			RECETTES			RESULTATS CUMULES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	80 139 091,06	9 331 145,96	89 470 237,02	96 803 191,64	1 014 276,42	97 817 468,06	16 664 100,58	-8 316 869,54	8 347 231,04
	I.	21 206 228,12	1 114 136,58	22 320 364,70	12 237 273,25	15 902 519,03	28 139 792,28	-8 968 954,87	14 788 382,45	5 819 427,58
	Total	101 345 319,18	10 445 282,54	111 790 601,72	109 040 464,89	16 916 795,45	125 957 260,34	7 695 145,71	6 471 512,91	14 166 658,62
BUDGETS ANNEXES										
TRANSPORT	F.	24 188 924,56	3 760 463,12	27 949 387,68	29 234 043,42	1 439 383,26	30 673 426,68	5 045 118,86	-2 321 079,86	2 724 039,00
	I.	5 128 400,17	1 511 035,26	6 639 435,43	7 408 182,65	14 682 233,73	22 090 416,38	2 279 782,48	13 171 198,47	15 450 980,95
	Total	29 317 324,73	5 271 498,38	34 588 823,11	36 642 226,07	16 121 616,99	52 763 843,06	7 324 901,34	10 850 118,61	18 175 019,95
COLLECTE DECHETS MENAGERS	F.	25 343 331,19	1 553 386,00	26 896 717,19	28 223 663,89	1 795 489,77	30 019 153,66	2 880 332,70	242 103,77	3 122 436,47
	I.	4 978 974,76	2 602 117,82	7 581 092,58	3 357 171,21	1 583 146,00	4 940 317,21	-1 621 803,55	-1 018 971,82	-2 640 775,37
	Total	30 322 305,95	4 155 503,82	34 477 809,77	31 580 835,10	3 378 635,77	34 959 470,87	1 258 529,15	-776 868,05	481 661,10
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 107 240,58	736 036,09	1 843 276,67	1 785 921,26	208 984,20	1 994 905,46	678 680,68	-527 051,89	151 628,79
	I.	5 275 576,37	3 621 523,51	8 897 099,88	4 624 652,39	822 348,59	5 447 000,98	-650 923,98	-2 799 174,92	-3 450 098,90
	Total	6 382 816,95	4 357 559,60	10 740 376,55	6 410 573,65	1 031 332,79	7 441 906,44	27 756,70	-3 326 226,81	-3 298 470,11
HIPPODROME	F.	182 014,56	174 368,38	356 382,94	370 043,54	84 503,05	454 546,59	188 028,98	-89 865,33	98 163,65
	I.	122 807,78	424 796,43	547 604,21	117 648,02	174 368,38	292 016,40	-5 159,76	-250 428,05	-255 587,81
	Total	304 822,34	599 164,81	903 987,15	487 691,56	258 871,43	746 562,99	182 869,22	-340 293,38	-157 424,16
CHAUFFERIE BOIS	F.	299 073,62	97 542,27	396 615,89	361 496,61	85 302,83	446 799,44	62 422,99	-12 239,44	50 183,55
	I.	84 351,90	47 203,30	131 555,20	0,00	242 274,58	242 274,58	-84 351,90	195 071,28	110 719,38
	Total	383 425,52	144 745,57	528 171,09	361 496,61	327 577,41	689 074,02	-21 928,91	182 831,84	160 902,93
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 020 614,70	6 803 537,03	8 824 151,73	789 713,10	8 034 438,63	8 824 151,73	-1 230 901,60	1 230 901,60	0,00
	I.	187 318,08	13 811 632,19	13 998 950,27	0,00	6 803 537,03	6 803 537,03	-187 318,08	-7 008 095,16	-7 195 413,24
	Total	2 207 932,78	20 615 169,22	22 823 102,00	789 713,10	14 837 975,66	15 627 688,76	-1 418 219,68	-5 777 193,56	-7 195 413,24
EAU	F.	11 262 092,78	3 153 309,12	14 415 401,90	20 297 576,18	1 192 477,31	21 490 053,49	9 035 483,40	-1 960 831,81	7 074 651,59
	I.	26 210 300,56	9 899 816,95	36 110 117,51	14 142 696,27	3 153 309,12	17 296 005,39	-12 067 604,29	-6 746 507,83	-18 814 112,12
	Total	37 472 393,34	13 053 126,07	50 525 519,41	34 440 272,45	4 345 786,43	38 786 058,88	-3 032 120,89	-8 707 339,64	-11 739 460,53
ASSAINISSEMENT	F.	8 064 274,82	4 974 088,52	13 038 363,34	17 674 595,38	2 414 835,93	20 089 431,31	9 610 320,56	-2 559 252,59	7 051 067,97
	I.	19 510 694,55	15 352 099,57	34 862 794,12	17 640 276,26	4 974 088,52	22 614 364,78	-1 870 418,29	-10 378 011,05	-12 248 429,34
	Total	27 574 969,37	20 326 188,09	47 901 157,46	35 314 871,64	7 388 924,45	42 703 796,09	7 739 902,27	-12 937 263,64	-5 197 361,37
SPANC	F.	213 047,72	194 885,63	407 933,35	177 776,79	0,00	177 776,79	-35 270,93	-194 885,63	-230 156,56
	I.	0,00	0,00	0,00	0,00	33 543,99	33 543,99	0,00	33 543,99	33 543,99
	Total	213 047,72	194 885,63	407 933,35	177 776,79	33 543,99	211 320,78	-35 270,93	-161 341,64	-196 612,57
GOLF	F.	620 804,33	126 700,07	747 504,40	703 457,64	14 117,00	717 574,64	82 653,31	-112 583,07	-29 929,76
	I.	125 923,29	14 117,00	140 040,29	0,00	139 132,71	139 132,71	-125 923,29	125 015,71	-907,58
	Total	746 727,62	140 817,07	887 544,69	703 457,64	153 249,71	856 707,35	-43 269,98	12 432,64	-30 837,34
POLE NAUTIQUE	F.	659 707,67	129 331,19	789 038,86	708 228,11	68 142,83	776 370,94	48 520,44	-61 188,36	-12 667,92
	I.	128 179,66	285 680,73	413 860,39	41 049,84	129 331,19	170 381,03	-87 129,82	-156 349,54	-243 479,36
	Total	787 887,33	415 011,92	1 202 899,25	749 277,95	197 474,02	946 751,97	-38 609,38	-217 537,90	-256 147,28
BUDGET GLOBAL	F.	154 100 217,59	31 034 793,38	185 135 010,97	197 129 707,56	16 351 951,23	213 481 658,79	43 029 489,97	-14 682 842,15	28 346 647,82
	I.	82 958 755,24	48 684 159,34	131 642 914,58	59 568 949,89	48 639 832,87	108 208 782,76	-23 389 805,35	-44 326,47	-23 434 131,82
	Total	237 058 972,83	79 718 952,72	316 777 925,55	256 698 657,45	64 991 784,10	321 690 441,55	19 639 684,62	-14 727 168,62	4 912 516,00

Résultat global de clôture corrigé de la reprise sur le budget Principal des résultats non budgétaires du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de Saint-Brieuc suite à sa dissolution au 31 décembre 2021

5 009 693,55

Annexe 3 : Compte administratif 2023 : Budget principal

Section de fonctionnement :

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023Virement à la section d'investissement	0,00	4 948 000	798 490	0,00		
042Opérations d'ordre transfert entre sect	8 149 722,00	7 799 000	8 849 080	9 331 145,96	14,50 %	
Sous total opérations d'ordre	8 149 722,00	12 747 000	9 647 570	9 331 145,96	14,50 %	0,00
011Charges à caractère général	9 940 926,95	12 117 000	12 997 991	10 559 064,18	6,22 %	
012Charges de personnel et frais assimilés	22 931 116,15	25 156 000	25 156 000	24 974 372,67	8,91 %	
014Atténuation de produits	27 723 552,50	27 785 000	28 052 149	27 593 886,05	-0,47 %	
65 Autres charges de gestion courante	11 918 317,17	14 393 000	15 611 980	15 220 050,04	0,00 %	
6586 Frais fonctionnement groupes élus	158 746,70	194 000	194 000	132 302,93		
66 Charges financières	796 680,39	793 000	924 450	897 325,14	12,63 %	
67 Charges exceptionnelles	2 239 549,27	85 000	85 200	12 090,05	-99,46 %	
68 Dotations aux amort. et provisions	1 463 795,00	0	750 000	750 000,00	-48,76 %	
Sous total opérations réelles	77 172 684,13	80 523 000	83 771 770	80 139 091,06	3,84 %	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	85 322 406,13	93 270 000	93 419 340	89 470 237,02	4,86 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
002 résultat d'exploitation reporté	0,00	0	0	0,00		
042Opérations d'ordre transfert entre sect	959 757,71	994 000	1 058 150	1 014 276,42	5,68 %	
Sous total opérations d'ordre	959 758	994 000	1 058 150	1 014 276	5,68 %	0
013Atténuation de charges	497 656,16	300 000	300 000	417 714,88	-16,06 %	
70 Produits des services, du domaine et...	7 212 791,28	6 937 000	6 955 800	7 189 257,46	-0,33 %	
73 Impôts et taxes	64 127 411,81	30 535 000	39 780 000	41 311 966,00	-35,58 %	
731 Fiscalité locale	0,00	33 161 000	23 916 000	26 633 061,58		
74 Dotations et participations	20 419 904,41	20 322 000	20 387 590	19 691 945,86	-3,56 %	
75 Autres produits de gestion courante	917 498,14	1 021 000	1 021 800	998 093,96	8,78 %	
76 Produits financiers	1 165,95	0	0	543,10	-53,42 %	
77 Produits exceptionnels	113 743,95	0	0	560 608,80	392,87 %	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0	0	0,00		
Sous total opérations réelles	93 290 171,70	92 276 000	92 361 190	96 803 191,64	3,77 %	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	94 249 929,41	93 270 000	93 419 340	97 817 468,06	3,79 %	0,00

Section d'investissement :

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	959 757,71	994 000	1 058 150	1 014 276,42	5,68 %	
041 Opérations patrimoniales	319 833,61	0	99 861	99 860,16	-68,78 %	
Sous total opérations d'ordre	1 279 591,32	994 000	1 158 011	1 114 136,58	-12,93 %	0
13 subventions d'investissement	69 885,69	0	0	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilés	4 548 732,31	5 521 000	5 521 050	4 237 876,91	-6,83 %	50
20 Immobilisations incorporelles	1 023 416,34	2 121 000	2 870 914	1 569 699,46	53,38 %	352 077
204 Subventions d'équipement versées	6 498 426,86	7 830 000	11 782 883	8 600 123,72	32,34 %	1 163 948
21 Immobilisations corporelles	2 148 984,38	3 968 000	4 409 879	1 837 677,68	-14,49 %	1 259 331
23 Immobilisations en cours	4 680 435,89	7 885 000	9 458 932	4 437 127,46	-5,20 %	1 922 478
26 Participations et créances rattachées ...	0,00	300 000	376 779	50 050,00		
27 Autres Immobilisations	0,00	0	360 019	0,00		
45 Comptabilité distincte rattachée	230 897,78	500 000	500 000	473 672,89	105,14 %	
Sous total opérations réelles	19 200 779,25	28 125 000	35 280 456	21 206 228,12	10,44 %	4 697 884
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	20 480 370,57	29 119 000	36 438 467	22 320 364,70	8,98 %	4 697 884

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	6 594 147,59	0	6 471 513	6 471 512,91	-100,00 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 948 000	798 490	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	8 149 722,00	7 799 000	8 849 080	9 331 145,96	14,50 %	
041 Opérations patrimoniales	319 833,61	0	99 861	99 860,16	-68,78 %	
Sous total opérations d'ordre	15 063 703,20	12 747 000	16 218 944	15 902 519,03	5,57 %	0
024 Immobilisations affectées,concédées,affe	0,00	575 000	575 000	0,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 992 567,33	2 130 000	11 057 523	10 087 499,98	12,18 %	
13 subventions d'investissement	1 935 384,80	2 115 000	2 530 172	1 667 766,10	-13,83 %	254 920
16 Emprunts et dettes assimilés	7 150,00	10 757 000	4 959 024	7 730,00	8,11 %	230
204 Subventions d'équipement versées	115 365,90	0	0	187 414,96	62,45 %	152 886
21 Immobilisations corporelles	0,00	0	0	53,19		
23 Immobilisations en cours	1 329,70	295 000	295 000	319,63	-75,96 %	
27 Autres immobilisations financières	119 545,25	0	302 805	75 192,55	-37,10 %	240 711
45 Comptabilité distincte rattachée	716 837,30	500 000	500 000	211 296,84	-70,52 %	
Sous total opérations réelles	11 888 180,28	16 372 000	20 219 524	12 237 273,25	2,94 %	648 748
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	26 951 883,48	29 119 000	36 438 467	28 139 792,28	4,41 %	648 748

Annexe 4 : Compte administratif 2023 : Budget annexe transports

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	716 000,00	834 425,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 490 102,79	3 803 000,00	4 006 000,00	3 760 463,12	51,02 %	
Sous total opérations d'ordre	2 490 102,79	4 519 000,00	4 840 425,00	3 760 463,12	51,02 %	0
011 Charges à caractère général	17 779 917,28	22 112 000,00	22 014 170,00	21 798 887,99	22,60 %	
012 Charges de personnel	637 971,18	723 000,00	723 000,00	587 807,32	-7,86 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	1 191 971,11	2 443 000,00	2 921 300,00	1 331 185,34	11,68 %	
66 Autres charges financières	285 319,32	413 000,00	464 000,00	455 569,86	59,67 %	
67 Charges exceptionnelles	38 704,71	94 000,00	94 000,00	15 474,05	-60,02 %	
68 Dotations aux amortissement et provisions	401 435,16	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations réelles	20 335 318,76	25 835 000,00	26 266 470,00	24 188 924,56	18,95 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	22 825 421,55	30 354 000,00	31 106 895,00	27 949 387,68	22,45 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	1 206 444,07	2 487 000,00	3 011 000,00	1 439 383,26	19,31 %	
Sous total opérations d'ordre	1 206 444,07	2 487 000,00	3 011 000,00	1 439 383,26	19,31 %	0
013 Atténuation de charges	1 070,32	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
70 Produits de gestion courante	3 809 394,03	4 083 000,00	4 083 000,00	4 221 594,28	10,82 %	
73 Versement transport	20 397 098,68	20 500 000,00	20 500 000,00	22 364 547,79	9,65 %	
74 Dotations, subventions et participations	2 304 557,54	2 262 000,00	2 490 895,00	2 510 537,79	8,94 %	
75 Autres produits de gestion courante	128 534,70	126 000,00	126 000,00	126 962,01	-1,22 %	
77 Produits exceptionnels	428 347,65	896 000,00	896 000,00	10 401,55	-97,57 %	
Sous total opérations réelles	27 069 002,92	27 867 000,00	28 095 895,00	29 234 043,42	8,00 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	28 275 446,99	30 354 000,00	31 106 895,00	30 673 426,68	8,48 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 206 444,07	2 487 000,00	3 011 000,00	1 439 383,26	19,31 %	
041 Opérations patrimoniales	37 116,64	0,00	71 652,00	71 652,00	93,05 %	
Sous total opérations d'ordre	1 243 560,71	2 487 000,00	3 082 652,00	1 511 035,26	21,51 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 570 178,68	1 571 000,00	1 571 000,00	1 570 178,68	0,00 %	
20 Immobilisations incorporelles	95 628,15	54 000,00	91 422,75	35 742,75	-62,62 %	2 400
21 Immobilisations corporelles	1 202 155,83	1 992 000,00	2 615 606,89	1 793 225,69	49,17 %	85 250
23 Immobilisations en cours	876 708,29	3 139 000,00	16 960 477,64	1 103 674,93	25,89 %	197 422
45 Comptabilité distincte rattachée	1 143 057,26	2 150 000,00	2 150 000,00	625 578,12	-45,27 %	208 658
Sous total opérations réelles	4 887 728,21	8 906 000,00	23 388 507,28	5 128 400,17	4,92 %	493 731
TOTAL Dépenses D'INVESTISSEMENT	6 131 288,92	11 393 000,00	26 471 159,28	6 639 435,43	8,29 %	493 731

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	6 186 586,84	0,00	10 850 118,61	10 850 118,61	75,38 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	716 000,00	834 425,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre secti	2 490 102,79	3 803 000,00	4 006 000,00	3 760 463,12	51,02 %	
041 Opérations patrimoniales	37 116,64	0,00	71 652,00	71 652,00	93,05 %	
Sous total opérations d'ordre	8 713 806,27	4 519 000,00	15 762 195,61	14 682 233,73	68,49 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 567 373,83	0,00	5 450 025,44	5 606 237,57	57,15 %	
13 Subventions d'investissement	1 646 326,75	1 149 000,00	2 974 000,00	1 148 670,41	-30,23 %	344 723
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 575 000,00	130 305,00	0,00		
23 Immobilisations en cours	53 109,03	0,00	4 633,23	52 385,81	-1,36 %	4 633
45 Comptabilité distincte rattachée	3 000 791,65	2 150 000,00	2 150 000,00	600 888,86	-79,98 %	80 000
Sous total opérations réelles	8 267 601,26	6 874 000,00	10 708 963,67	7 408 182,65	-10,40 %	429 356
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT	16 981 407,53	11 393 000,00	26 471 159,28	22 090 416,38	30,09 %	429 356

Annexe 5 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Eau

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	4 497 895,00	4 278 452,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 997 567,54	3 173 105,00	3 173 105,00	3 153 309,12	5,20 %	
Sous total opérations d'ordre	2 997 567,54	7 671 000,00	7 451 557,00	3 153 309,12	5,20 %	0
011 Charges à caractère général	4 623 702,13	6 905 000,00	7 003 709,00	5 620 639,10	21,56 %	
012 Charges de personnel	3 535 322,22	3 871 000,00	3 871 000,00	3 702 047,58	4,72 %	
014 Atténuations de produits	1 247 961,09	1 248 000,00	1 248 000,00	1 095 088,20	-12,25 %	
65 Autres charges de gestion courante	83 133,75	104 000,00	224 000,00	172 831,25	107,90 %	
66 Autres charges financières	522 991,56	561 000,00	636 000,00	599 524,13	14,63 %	
67 Charges exceptionnelles	61 776,40	138 000,00	235 017,00	71 962,52	16,49 %	
Sous total opérations réelles	10 074 887,15	12 827 000,00	13 217 726,00	11 262 092,78	11,78 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	13 072 454,69	20 498 000,00	20 669 283,00	14 415 401,90	10,27 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	1 172 741,94	1 193 000,00	1 193 000,00	1 192 477,31	1,68 %	
Sous total opérations d'ordre	1 172 741,94	1 193 000,00	1 193 000,00	1 192 477,31	0,02	0,00
13 Atténuations de charges	19 446,17	80 000,00	80 000,00	33 063,24	70,02 %	
70 Produits de gestion courante	18 023 328,62	19 155 000,00	19 162 184,00	19 673 555,15	9,16 %	
74 Dotations, subventions et participations	206 404,93	0,00	50 000,00	172 838,93	-16,26 %	
75 Autres produits de gestion courante	70 843,84	70 000,00	70 000,00	84 532,08	19,32 %	
77 Produits exceptionnels	49 493,83	0,00	114 099,00	333 586,78	574,00 %	
Sous total opérations réelles	18 369 517,39	19 305 000,00	19 476 283,00	20 297 576,18	10,50 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	19 542 259,33	20 498 000,00	20 669 283,00	21 490 053,49	9,97 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	8 707 339,64	8 707 339,64		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 172 741,94	1 193 000,00	1 193 000,00	1 192 477,31	1,68 %	
041 Opérations patrimoniales	23 488,76	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	1 196 230,70	1 193 000,00	9 900 339,64	9 899 816,95	7,28	0
13 Subventions d'investissement	10 582,73	0,00	0,00	0,00	-1,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	2 240 507,80	4 419 050,00	4 427 050,00	2 181 297,18	-2,64 %	
20 Immobilisations incorporelles	35 261,76	22 000,00	181 875,40	42 500,65	20,53 %	95 830
21 Immobilisations corporelles	398 156,84	694 550,00	983 273,13	564 917,86	41,88 %	195 229
23 Immobilisations en cours	18 962 212,93	19 814 400,00	31 531 232,83	23 421 584,87	23,52 %	4 842 634
Sous total opérations réelles	21 646 722,06	24 950 000,00	37 123 431,36	26 210 300,56	0,21	5 133 693
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	22 842 952,76	26 143 000,00	47 023 771,00	36 110 117,51	58,08 %	5 133 693

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	1 836 432,14	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 497 895,00	4 278 452,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	2 997 567,54	3 173 105,00	3 173 105,00	3 153 309,12	5,20 %	
041 Opérations patrimoniales	23 488,76	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	4 857 488,44	7 671 000,00	7 451 557,00	3 153 309,12	-35,08 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 873 598,19	0,00	6 469 804,64	6 469 804,64	-17,83 %	
13 Subventions d'investissement	1 377 107,03	1 033 000,00	3 338 956,43	1 573 497,83	14,26 %	1 779 981
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	17 439 000,00	28 763 452,93	5 000 000,00		10 002 100
23 Immobilisations en cours	27 281,86	0,00	1 000 000,00	1 099 393,80	3929,76 %	
Sous total opérations réelles	9 278 124,68	18 472 000,00	39 572 214,00	14 142 696,27	52,43 %	11 782 081
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	14 135 613,12	26 143 000,00	47 023 771,00	17 296 005,39	22,36 %	11 782 081

Annexe 6 : Compte administratif 2023 : Budget annexe de l'Assainissement

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	4 988 068,00	4 331 921,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	4 781 827,63	4 973 932,00	4 974 532,00	4 974 088,52	4,02 %	
Sous total opérations d'ordre	4 781 827,63	9 962 000,00	9 306 453,00	4 974 088,52	4,02 %	0,00
011 Charges à caractère général	2 393 035,31	3 571 000,00	3 929 547,00	2 638 206,32	10,25 %	
012 Charges de personnel	3 367 961,03	3 516 000,00	3 736 000,00	3 660 366,82	8,68 %	
014 Atténuations de produits	516 198,86	550 000,00	550 000,00	454 757,98	-11,90 %	
65 Autres charges de gestion courante	63 289,24	55 000,00	155 000,00	117 559,84	85,75 %	
66 Autres charges financières	979 761,29	1 005 000,00	1 103 000,00	1 098 304,55	12,10 %	
67 Charges exceptionnelles	62 772,38	109 000,00	124 000,00	95 079,31	51,47 %	
Sous total opérations réelles	7 383 018,11	8 806 000,00	9 597 547,00	8 064 274,82	9,23 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	12 164 845,74	18 768 000,00	18 904 000,00	13 038 363,34	7,18 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	2 210 628,49	2 528 000,00	2 534 000,00	2 414 835,93	9,24 %	
Sous total opérations d'ordre	2 210 628,49	2 528 000,00	2 534 000,00	2 414 835,93	0,09	0,00
013 Atténuations de charges	23 306,27	62 000,00	62 000,00	17 959,59	-22,94 %	
70 Produits de gestion courante	16 708 493,62	16 057 000,00	16 167 000,00	17 471 774,17	4,57 %	
74 Dotations, subventions et participations	0,00	70 000,00	70 000,00	46 112,50		
75 Autres produits de charge courante	69 221,77	51 000,00	71 000,00	46 489,36	-32,84 %	
77 Produits exceptionnels	5 256,98	0,00	0,00	92 259,76	1655,00 %	
Sous total opérations réelles	16 806 278,64	16 240 000,00	16 370 000,00	17 674 595,38	5,17 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	19 016 907,13	18 768 000,00	18 904 000,00	20 089 431,31	5,64 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Déficit d'investissement	7 738 106,76	0,00	12 937 263,64	12 937 263,64	67,19 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	2 210 628,49	2 528 000,00	2 534 000,00	2 414 835,93	9,24 %	
041 Opérations patrimoniales	51 636,08	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	10 000 371,33	2 528 000,00	15 471 263,64	15 352 099,57	53,52 %	0
13 Subventions d'investissement	108 185,36	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	4 352 117,06	4 848 850,00	4 950 850,00	4 381 946,26	0,69 %	
20 Immobilisations incorporelles	12 104,96	302 000,00	212 520,63	60 665,26	401,16 %	87 805
21 Immobilisations corporelles	274 343,31	617 150,00	842 277,66	468 253,44	70,68 %	144 611
23 Immobilisations en cours	12 500 269,86	15 821 000,00	22 632 263,07	14 599 829,59	16,80 %	7 615 607
Sous total opérations réelles	17 247 020,55	21 589 000,00	28 637 911,36	19 510 694,55	13,13 %	7 848 023
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	27 247 391,88	24 117 000,00	44 109 175,00	34 862 794,12	27,95 %	7 848 023

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 988 068,00	4 331 921,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	4 781 827,63	4 973 932,00	4 974 532,00	4 974 088,52		
041 Opérations patrimoniales	51 636,08	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	4 833 463,71	9 962 000,00	9 306 453,00	4 974 088,52	2,91 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 735 077,80	0,00	6 852 061,39	6 852 061,39	1,74 %	
13 Subventions d'investissement	2 474 845,28	672 240,00	2 444 327,45	1 070 365,04	-56,75 %	2 532 948
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	13 482 760,00	25 506 333,16	8 000 000,00		
23 Immobilisations en cours	266 741,45	0,00	0,00	1 717 849,83	0,00 %	
Sous total opérations réelles	9 476 664,53	14 155 000,00	34 802 722,00	17 640 276,26	86,14 %	2 532 948
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	14 310 128,24	24 117 000,00	44 109 175,00	22 614 364,78	58,03 %	2 532 948

Annexe 7 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
023Virement à la section d'investissement	0,00	600 000	290 000	0,00	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	1 292 762,76	1 420 000	1 768 400	1 553 386,00	20,16 %
Sous total opérations d'ordre	1 292 763	2 020 000	2 058 400	1 553 386	20,16 %
011Charges à caractère général	2 547 345,34	3 521 000	3 600 000	2 547 008,02	-0,01 %
012Charges de personnel et frais assimilés	9 472 421,36	10 800 000	10 800 000	10 612 490,19	12,04 %
65 autres charges de gestion courante	11 336 372,13	12 090 000	12 125 500	12 100 175,82	6,74 %
66 Charges financières	32 720,54	37 000	37 500	37 116,63	13,44 %
67 Charges exceptionnelles	101 928,91	42 000	68 600	46 145,53	-54,73 %
68 Dotations aux amort. et provisions	15 050,00	0	20 000	395,00	
Sous total opérations réelles	23 505 838	26 490 000	26 651 600	25 343 331,19	7,82 %
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	24 798 601	28 510 000	28 710 000	26 896 717,19	8,46 %

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
002 Résultat de fonctionnement	84 030,49	0	0	0,00	-100,00 %
042Opérations d'ordre transfert entre sect	1 409 567,06	1 935 900	1 935 900	1 795 489,77	27,38 %
Sous total opérations d'ordre	1 493 598	1 935 900	1 935 900	1 795 489,77	20,21 %
013Atténuation de charges	335 100,92	185 000	185 000	411 362,79	22,76 %
70 Produits des services, du domaine et...	4 688 520,98	4 163 000	4 183 000	4 063 426,47	-13,33 %
731 Fiscalité locale	17 581 140,00	19 725 000	19 775 000	20 537 047,00	16,81 %
74 Dotations et participations	1 989 497,98	2 005 100	2 035 100	2 658 446,95	33,62 %
75 Autres produits de gestion courante	947 440,15	496 000	596 000	547 880,68	-42,17 %
77 Produits exceptionnels	171 170,97	0	0	5 500,00	-96,79 %
Sous total opérations réelles	25 712 871	26 574 100	26 774 100	28 223 663,89	9,76 %
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	27 206 469	28 510 000	28 710 000	30 019 153,66	10,34 %

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
001 Résultat d'investissement	0,00	0	776 868	776 868,05	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	1 409 567,06	1 935 900	1 935 900	1 795 489,77	27,38 %
041 Opérations patrimoniales	0,00	0	29 800	29 760,00	
Sous total opérations d'ordre	1 409 567	1 935 900	2 742 568	2 602 117,82	84,60 %
13 Subventions d'équipement	0,00	0	0	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilés	368 068,38	355 000	355 000	354 087,20	-3,80 %
20 Immobilisations incorporelles	2 592,00	41 000	142 716	28 992,00	1018,52 %
204 Subventions d'équipement versées	84 660,00	520 000	119 980	55 740,00	-34,16 %
21 Immobilisations corporelles	2 447 121,69	6 983 100	9 571 802	4 333 174,94	77,07 %
23 Immobilisations en cours	81 288,12	365 000	1 215 934	128 439,03	58,00 %
4581 Opérations sous mandat	102 082,80	0	79 000	78 541,59	
Sous total opérations réelles	3 085 813	8 264 100	11 484 432	4 978 974,76	61,35 %
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	4 495 380	10 200 000	14 227 000	7 581 092,58	68,64 %

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
001 Résultat d'investissement reporté	1 850 849,86	0	0	0,00	-100,00 %
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	600 000	290 000	0,00	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	1 292 762,76	1 420 000	1 768 400	1 553 386,00	20,16 %
041 Opérations patrimoniales	0,00	0	29 800	29 760,00	
Sous total opérations d'ordre	3 143 613	2 020 000	2 088 200	1 583 146,00	-49,64 %
024 Immobilisations affectées,concédées,affe	0,00	16 000	16 000	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	358 617,27	1 118 800	3 526 668	3 260 030,35	809,06 %
13 subventions d'investissement	30 535,31	905 200	1 030 325	4 405,08	-85,57 %
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	6 010 000	7 246 563	0,00	
23 Immobilisations en cours	840,00	130 000	240 244	14 194,19	1589,78 %
4581 Opérations sous mandat	0,00	0	6 300	6 025,07	
4582 Opérations sous mandat	184 906,80	0	72 700	72 516,52	
Sous total opérations réelles	574 899	8 180 000	12 138 800	3 357 171	483,96 %
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	3 718 512	10 200 000	14 227 000	4 940 317,21	32,86 %

Annexe 8 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Gestion Immobilière

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
002 Résultat de fonctionnement	266,67	0	0	0,00	-100,00 %	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 852 619,59	845 000	769 000	736 036,09	-74,20 %	
Sous total opérations d'ordre	2 852 886,26	845 000,00	769 000,00	736 036,09	-74,20 %	0
011 Charges à caractère général	787 519,68	921 000	976 900	854 758,62	8,54 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	136 254,00	188 000	188 000	188 000,00	37,98 %	
65 Charges gestion courante	46 600,94	80 000	80 000	61 511,78	32,00 %	
66 Charges financières	15 161,35	7 000	7 000	2 970,18	-80,41 %	
67 Charges exceptionnelles	0,01	2 000	2 000	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	985 535,98	1 198 000,00	1 253 900,00	1 107 240,58	12,35 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	3 838 422,24	2 043 000	2 022 900	1 843 276,67	-51,98 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	193 548,05	359 000	210 000	208 984,20	7,98 %	
Sous total opérations d'ordre	193 548,05	359 000	210 000	208 984,20	7,98 %	0
70 Produits des services, et ventes diverses	7 396,60	10 000	10 000	7 118,42	-3,76 %	
74 Dotations et participations	70 000,00	30 000	46 740	18 823,33	-73,11 %	
75 Autres produits de gestion courante	866 949,26	1 644 000	1 756 160	1 759 029,51	102,90 %	
77 Produits exceptionnels	2 741 286,81	0	0	950,00	-99,97 %	
Sous total opérations réelles	3 685 632,67	1 684 000	1 812 900	1 785 921,26	-51,54 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	3 879 180,72	2 043 000,00	2 022 900	1 994 905,46	-48,57 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	3 954 489,51	0	3 326 227	3 326 226,81	-15,89 %	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	193 548,05	359 000	210 000	208 984,20	7,98 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0	86 313	86 312,50		
Sous total opérations d'ordre	4 148 037,56	359 000	3 622 540	3 621 523,51	-12,69 %	0
16 Emprunts	329 865,76	180 000	183 000	179 072,41	-45,71 %	
20 Immobilisations incorporelles	11 605,00	32 000	29 294	11 860,00	2,20 %	13 039
21 Immobilisations corporelles	136 927,48	331 000	265 780	82 053,05	-40,08 %	33 181
23 Immobilisations en cours	2 118 059,44	8 363 000	8 865 811	5 002 590,91	136,19 %	110 750
Sous total opérations réelles	2 596 457,68	8 906 000	9 343 884	5 275 576,37	103,18 %	156 970
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	6 744 495,24	9 265 000,00	12 966 424	8 897 099,88	31,92 %	156 970

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	2 852 619,59	845 000	769 000	736 036,09	-74,20 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0	86 313	86 312,50		
Sous total opérations d'ordre	2 852 619,59	845 000	855 313	822 348,59	-71,17 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0	40 758,48	40 758,48		
13 subvention d'investissement	463 084,59	2 876 000	6 693 865	3 607 896,16	679,10 %	325 000
16 Emprunts	2 111,71	4 832 000	4 543 606	2 402,00	13,75 %	800
23 Immobilisations en cours	100 452,54	712 000	832 881	973 595,75	869,21 %	601 189
Sous total opérations réelles	565 648,84	8 420 000	12 111 111	4 624 652,39	717,58 %	926 989
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	3 418 268,43	9 265 000,00	12 966 424	5 447 000,98	59,35 %	926 989

Annexe 9 : Compte administratif 2023 : Budget annexe ZAE

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	9 525 389,50	8 226 000,00	8 226 000,00	6 803 537,03	-28,57 %	0
Sous total opérations d'ordre	9 525 389,50	8 226 000,00	8 226 000,00	6 803 537,03	-28,57 %	0
011 Charges à caractère général	622 633,58	4 444 000,00	4 101 000,00	1 994 122,11	220,27 %	0
65 Autres charges de gestion courante	4,86	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	0
66 Autres charges financières	26 747,02	31 000,00	31 000,00	26 492,59	-0,95 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,45	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations réelles	649 385,91	4 475 000,00	4 132 000,00	2 020 614,70	211,16 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	10 174 775,41	12 701 000,00	12 358 000,00	8 824 151,73	-13,27 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	6 803 537,03	11 719 000	11 376 000	8 034 438,63	18,09 %	0
Sous total opérations d'ordre	6 803 537,03	11 719 000,00	11 376 000,00	8 034 438,63	18,09 %	0
70 Produits des services, du domaine et...	3 272 141,49	982 000	982 000	789 713,10	-75,87 %	0
77 Produits exceptionnels	99 096,89	0	0	0,00	-100,00 %	0
Sous total opérations réelles	3 371 238,38	982 000,00	982 000,00	789 713,10	-76,57 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	10 174 775,41	12 701 000,00	12 358 000,00	8 824 151,73	-13,27 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	8 253 022,29	0,00	5 777 193,56	5 777 193,56	-30,00 %	0
040 Opération d'ordre transfert entre sect	6 803 537,03	11 719 000,00	11 376 000,00	8 034 438,63	18,09 %	0
Sous total opérations d'ordre	15 056 559,32	11 719 000,00	17 153 193,56	13 811 632,19	-8,27 %	0,00
16 Emprunts	184 699,57	190 000,00	190 000,00	187 318,08	1,42 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	61 324,17	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations réelles	246 023,74	190 000,00	190 000,00	187 318,08	-23,86 %	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	15 302 583,06	11 909 000,00	17 343 193,56	13 998 950,27	-8,52 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	9 525 389,50	8 226 000,00	8 226 000,00	6 803 537,03	-28,57 %	0
Sous total opérations d'ordre	9 525 389,50	8 226 000,00	8 226 000,00	6 803 537,03	-28,57 %	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	3 683 000,00	9 117 193,56	0,00		0
Sous total opérations réelles	0,00	3 683 000,00	9 117 193,56	0,00		0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	9 525 389,50	11 909 000,00	17 343 193,56	6 803 537,03	-28,57 %	0

Annexe 10 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Hippodrome

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023Virement à la section d'investissement	0,00	76 000,00	60 700,00	0,00		
042Opérations d'ordre transfert entre sect	172 083,98	175 000,00	183 000,00	174 368,38	1,33 %	
Sous total opérations d'ordre	172 083,98	251 000,00	243 700,00	174 368,38	1,33 %	0
011 Charges à caractère général	59 118,30	92 000,00	99 300,00	81 227,89	37,40 %	
012Charges de personnel et frais assimilés	77 112,00	69 000,00	69 000,00	68 604,00	-11,03 %	
65 autres charges de gestion courante	8 000,12	10 000,00	10 000,00	8 000,08	0,00 %	
66 Charges financières	26 253,96	25 000,00	25 000,00	24 182,59	-7,89 %	
67 Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	177 484,38	196 000,00	203 300,00	182 014,56	2,55 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	349 568,36	447 000,00	447 000,00	356 382,94	1,95 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	0
73 Impôts et Taxes	15 256,95	15 000,00	15000	17 117,03	12,19 %	
75 Autres produits de gestion courante	92 091,88	347 000,00	347 000,00	352 926,51	283,23 %	
77 Produits exceptionnels	260 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	367 348,83	362 000,00	362 000,00	370 043,54	0,73 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	451 851,88	447 000,00	447 000,00	454 546,59	0,60 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	316 718,08	0,00	340 293,38	340 293,38	7,44 %	
040Opération d'ordre transfert entre section	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
041 Opérations patrimoniales	720,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	401 941,13	85 000,00	425 293,38	424 796,43	5,69 %	0
16 Emprunts et dettes assimilés	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00 %	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	50 854,68	252 000,00	142 021,80	32 807,78	-35,49 %	31 673
Sous total opérations réelles	140 854,68	343 000,00	233 021,80	122 807,78	-12,81 %	31 673
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	542 795,81	428 000,00	658 315,18	547 604,21	0,89 %	31 673

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
021Virement de la section de fonctionnement	0,00	76 000,00	60 700,00	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	172 083,98	175 000,00	183 000,00	174 368,38	1,33 %	
041 Opérations patrimoniales	720,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	172 803,98	251 000,00	243 700,00	174 368,38	0,91 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	29 698,45	0,00	102 283,52	102 283,52	244,41 %	
13 subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	15 364,50		
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	177 000,00	312 331,66	0,00		
Sous total opérations réelles	29 698,45	177 000,00	414 615,18	117 648,02	296,14 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	202 502,43	428 000,00	658 315,18	292 016,40	44,20 %	0

Annexe 11 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Chaufferie Bois

Section d'exploitation

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	22 000	22 000	0,00	
042	Opérations d'ordre transfert entre sect	97 128,89	103 000	103 000	97 542,27	0,43 %
Sous total opérations d'ordre		97 128,89	125 000,00	125 000,00	97 542,27	0,43 %
011	Charges à caractère général	300 629,76	300 000	338 100	275 123,73	-8,48 %
66	Autres charges financières	25 693,98	30 000	30 000	23 949,89	-6,79 %
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000	1 000	0,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	10 000	10 000	0,00	
Sous total opérations réelles		326 323,74	341 000,00	379 099,53	299 073,62	-8,35 %
TOTAL Dépenses EXPLOITATION		423 452,63	466 000,00	504 099,53	396 615,89	-6,34 %

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0	38 100	38 099,53	
042	Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	48 000	48 000	47 203,30	16,23 %
Sous total opérations d'ordre		40 612,32	48 000,00	86 099,53	85 302,83	110,04 %
70	Produits de gestion courante	420 939,77	418 000	418 000	361 496,46	-14,12 %
75	Autres produits de gestion courante	0,07	0	0	0,15	114,29 %
Sous total opérations réelles		420 939,84	418 000,00	418 000,00	361 496,61	-14,12 %
TOTAL Recettes EXPLOITATION		461 552,16	466 000,00	504 099,53	446 799,44	-3,20 %

Section d'investissement

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
001	Résultat d'investissement reporté	41 476,46	0	0	0,00	-100,00 %
040	Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	48 000	48 000	47 203,30	16,23 %
Sous total opérations d'ordre		82 088,78	48 000,00	48 000,00	47 203,30	-42,50 %
16	Emprunts et dettes assimilées	57 290,47	60 000	60 000	58 986,26	2,96 %
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000	3 000	0,00	
21	Immobilisations corporelles	8 267,65	14 000	158 732	25 365,64	206,81 %
23	Immobilisations en cours	0,00	0	0	0,00	
Sous total opérations réelles		65 558,12	77 000	221 732	84 351,90	28,67 %
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		147 646,90	125 000	269 732	131 555,20	-10,90 %

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0	144 732	144 732,31	
040	Opérations d'ordre transfert entre section	97 128,89	103 000	103 000	97 542,27	0,43 %
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	22 000	22 000	0,00	
Sous total opérations d'ordre		97 128,89	125 000,00	269 732	242 274,58	149,44 %
10	Dotations	63 430,67	0	0	0,00	-100,00 %
13	Subventions	131 819,65	0	0	0,00	
Sous total opérations réelles		195 250	0	0	0,00	-100,00 %
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		292 379,21	125 000	269 732	242 274,58	-17,14 %

Annexe 12 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Golf

Section d'exploitation

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023	
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023		CA 2023/CA 2022
002	Déficit de fonctionnement	26 835,28	0,00	25 979,67	25 979,67	-3,19 %	
042	Opérations d'ordre transfert entre sect	99 980,85	100 500,00	101 400,00	100 720,40	0,74 %	
Sous total opérations d'ordre		126 816,13	100 500,00	127 379,67	126 700,07	-0,09 %	0
011	Charges à caractère général	236 034,32	274 000,00	276 000,00	235 209,96	-0,35 %	
012	Charges de personnel	392 235,89	336 000,00	378 000,00	367 406,99	-6,33 %	
65	Autres charges de gestion courante	3,38	1 500,00	1 500,00	272,98	7976,33 %	
66	Autres charges financières	18 697,99	18 000,00	18 500,00	17 914,40	-4,19 %	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	16 620,33	0,00		
68	Dotations aux provisions	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
Sous total opérations réelles		646 971,58	639 500,00	700 620,33	620 804,33	-4,04 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION		773 787,71	740 000,00	828 000,00	747 504,40	-3,40 %	0

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023	
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023		CA 2023/CA 2022
042	Opérations d'ordre transfert entre sectio	14 117,00	14 200,00	14 200,00	14 117,00	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre		14 117,00	14 200,00	14 200,00	14 117,00	0,00 %	0
13	Atténuations de charges	26 144,59	3 500,00	3 500,00	19 721,91	-24,57 %	
70	Produits de gestion courante	703 657,22	713 300,00	798 300,00	672 387,89	-4,44 %	
75	Autres produits de gestion courante	3 820,26	9 000,00	9 000,00	8 347,84	118,51 %	
77	Produits exceptionnels	68,97	0,00	3 000,00	3 000,00	4249,72 %	
Sous total opérations réelles		733 691,04	725 800,00	813 800,00	703 457,64	-4,12 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION		747 808,04	740 000,00	828 000,00	717 574,64	-4,04 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023	
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023		CA 2023/CA 2022
040	Opérations d'ordre transfert entre sectio	14 117,00	14 200,00	14 200,00	14 117,00	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre		14 117,00	14 200,00	14 200,00	14 117,00	0,00 %	0
16	Emprunts et dettes assimilées	49 715,38	51 000,00	51 000,00	50 483,83	1,55 %	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	720,00	150,00		
21	Immobilisations corporelles	10 548,87	40 800,00	79 080,00	75 289,46	613,72 %	3 300
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	21 000,00	0,00		21 000
Sous total opérations réelles		60 264,25	91 800,00	151 800,00	125 923,29	108,95 %	24 300
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		74 381,25	106 000,00	166 000,00	140 040,29	88,27 %	24 300

Comptes budgétaires		Exercice 2022	Exercice 2023		Evolution	RAR 2023	
		CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023		CA 2023/CA 2022
001	Excédent d'investissement	12 812,71	0,00	38 412,31	38 412,31		
040	Opérations d'ordre transfert entre sectio	99 980,85	100 500,00	101 400,00	100 720,40	0,74 %	
Sous total opérations d'ordre		112 793,56	100 500,00	139 812,31	139 132,71	23,35 %	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 500,00	26 187,69	0,00		
Sous total opérations réelles		0,00	5 500,00	26 187,69	0,00		0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		112 793,56	106 000,00	166 000,00	139 132,71	23,35 %	0

Annexe 13 : Compte administratif 2023 : Budget annexe Pôle Nautique

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	128 928,75	141 000,00	141 000,00	129 331,19	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	128 928,75	153 000,00	153 000,00	129 331,19	-100,00 %	0
011 Charges à caractère général	163 151,19	195 500,00	203 900,00	172 424,28	-100,00 %	
012 Charges de personnel	449 494,29	480 000,00	480 000,00	465 794,80	-100,00 %	
65 Autres charges de gestion courante	2,04	500,00	500,00	272,06	-100,00 %	
66 Autres charges financières	15 370,68	19 000,00	19 600,00	19 411,91	-100,00 %	
67 Charges exceptionnelles	4 662,33	2 000,00	3 500,00	1 804,62	-100,00 %	
68 Dotations provisions	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		
Sous total opérations réelles	632 680,53	707 000,00	717 500,00	659 707,67	-100,00 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	761 609,28	860 000,00	870 500,00	789 038,86	-100,00 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
042 Opérations d'ordre transfert entre sectio	65 642,85	68 200,00	68 200,00	68 142,83	3,81 %	
Sous total opérations d'ordre	65 642,85	68 200,00	68 200,00	68 142,83	3,81 %	0
13 Atténuations de charges	6 825,60	18 500,00	18 500,00	18 603,31	172,55 %	
70 Produits de gestion courante	278 674,86	360 000,00	370 500,00	289 619,95	3,93 %	
75 Autres produits de gestion courante	2,75	300,00	300,00	2,46	-10,55 %	
77 Produits exceptionnels	431 513,06	413 000,00	413 000,00	400 002,39	-7,30 %	
Sous total opérations réelles	717 016,27	791 800,00	802 300,00	708 228,11	-1,23 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	782 659,12	860 000,00	870 500,00	776 370,94	-0,80 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Résultat d'investissement reporté	184 127,91	0,00	217 537,90	217 537,90	18,14 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre sectio	65 642,85	68 200,00	68 200,00	68 142,83	3,81 %	
Sous total opérations d'ordre	249 770,76	68 200,00	285 737,90	285 680,73	14,38 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	69 818,80	73 100,00	73 100,00	73 085,77	4,68 %	
21 Immobilisations corporelles	83 867,90	68 700,00	76 162,10	55 093,89	-34,31 %	15 501
Sous total opérations réelles	153 686,70	141 800,00	149 262,10	128 179,66	-16,60 %	15 501
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	403 457,46	210 000,00	435 000,00	413 860,39	2,58 %	15 501

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre sectio	128 928,75	141 000,00	141 000,00	129 331,19	0,31 %	
Sous total opérations d'ordre	128 928,75	153 000,00	153 000,00	129 331,19	0,31 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	56 990,81	0,00	21 049,84	21 049,84	-63,06 %	
13 Subventions d'investissement	0,00	20 000,00	19 950,16	20 000,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	37 000,00	241 000,00	0,00		
Sous total opérations réelles	56 990,81	57 000,00	282 000,00	41 049,84	-27,97 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	185 919,56	210 000,00	435 000,00	170 381,03	-8,36 %	0

Annexe 14 : Compte administratif 2023 : Budget annexe SPANC

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	2 564,00	2 564,00	0,00		
002 Résultat d'exploitation reporté	136 453,90	0,00	192 061,48	192 061,48		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	9 077,75	2 826,00	2 826,00	2 824,15	-68,89 %	
Sous total opérations d'ordre	145 531,65	5 390,00	197 451,48	194 885,63	33,91 %	0,00
011 Charges à caractère général	26 595,96	118 250,00	118 250,00	36 049,55	35,55 %	
012 Charges de personnel	170 000,00	178 160,00	178 160,00	176 268,00	3,69 %	
65 Autres charges de gestion courante	203,59	1 200,00	1 200,00	212,69	4,47 %	
67 Charges exceptionnelles	2 096,34	2 000,00	2 000,00	517,48	-75,32 %	
68 Dotations, fonds divers et réserves	114,00	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations réelles	199 009,89	299 610,00	299 610,00	213 047,72	7,05 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	344 541,54	305 000,00	497 061,48	407 933,35	18,40 %	0
	208 087,64			215 871,87		

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits de gestion courante	152 480,06	305 000,00	497 061,48	177 776,03	16,59 %	
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,76		
Sous total opérations réelles	152 480,06	305 000,00	497 061,48	177 776,79	16,59 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	152 480,06	305 000,00	497 061,48	177 776,79	16,59 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	0,00	6 375,00	37 094,84	0,00		4 449
Sous total opérations réelles	0,00	6 375,00	37 094,84	0,00		4 449
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0,00	6 375,00	37 094,84	0,00		4 449

Comptes budgétaires	Exercice 2022	Exercice 2023			Evolution	RAR 2023
	CA 2022	BP 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	CA 2023/CA 2022	
001 Excédent d'investissement	21 642,09	0,00	30 719,84	30 719,84	41,94 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 564,00	2 564,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	9 077,75	2 826,00	2 826,00	2 824,15	-68,89 %	
Sous total opérations d'ordre	30 719,84	5 390,00	36 109,84	33 543,99	9,19 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	985,00	985,00	0,00		
Sous total opérations réelles	0,00	985,00	985,00	0,00		0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	30 719,84	6 375,00	37 094,84	33 543,99	9,19 %	0

Annexe 15 : Les ratios réglementaires (budget principal)

SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES (DECRET DU 27 MARS 1993)

En € / habitant	CA 2021	CA 2022	CA 2023
POPULATION TOTALE	163 552	163 548	164 678
MESURE DU SERVICE RENDU			
Dépenses réelles de fonct. / population	457,33	471,87	486,64
POIDS DE LA FISCALITE			
Produit des impositions directes / population	352,72	377,56	397,62
TAILLE FINANCIERE			
Recettes réelles de fonct. / population	538,13	570,41	587,83
EFFORT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT			
Dépenses d'équipement brut / population	87,03	87,75	99,86
NIVEAU D'ENDETTEMENT			
Encours de la dette / population	313,64	285,87	258,22
DGF / POPULATION	84,36	83,06	82,33
POIDS DU PERSONNEL			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	28,87 %	29,71 %	31,16 %
PRESSION FISCALE			
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	113,81 %	104,38 %	102,80 %
MESURE DE L'EPARGNE NETTE			
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	90,44 %	87,59 %	87,16 %
TAUX D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,17 %	15,38 %	16,99 %
POIDS DE LA DETTE			
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,28 %	50,12 %	43,93 %

Annexe 16 : Compte Administratif 2023 : TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
Développement Economique	3 343 714	2 902 499	87 %
Enseignement - Recherche - Innovation	1 159 300	1 047 425	90 %
Tourisme	1 013 450	884 408	87 %
Habitat et logement	1 731 020	1 683 427	97 %
Transport et déplacements	23 713 600	23 171 390	98 %
Culture et équipements culturels	2 675 981	2 766 338	103 %
Equipements de loisirs et politique sportive	8 454 440	8 411 079	99 %
Insertion Sociale et professionnelle	1 135 254	1 048 739	92 %
Cohésion sociale	1 519 719	2 281 543	150 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 231 248	1 784 222	80 %
Environnement	51 734 337	48 499 419	94 %
Aménagement voirie	1 836 255	1 818 612	99 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 768 000	19 792 058	100 %
Administration générale,opérations financières et communication	28 480 153	28 097 988	99 %
Incendie et secours	4 226 050	4 176 626	99 %
	153 022 520	148 365 774	97 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées d'investissement

	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
Développement Economique	15 129 200	8 300 822	55 %
Enseignement - Recherche - Innovation	866 600	360 085	42 %
Tourisme	362 800	48 679	13 %
Habitat et logement	5 458 500	3 736 746	68 %
Transport et déplacements	11 027 400	6 145 934	56 %
Culture et équipements culturels	352 620	94 189	27 %
Equipements de loisirs et politique sportive	3 747 150	1 204 552	32 %
Insertion Sociale et professionnelle	32 200	19 838	62 %
Cohésion sociale	250 000	3 714	1 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	33 970	18 680	55 %
Environnement	58 919 485	56 333 351	96 %
Aménagement voirie	3 688 250	2 723 763	74 %
Dotations et fonds de concours aux communes	0	0	
Administration générale,opérations financières et communication	5 507 800	8 426 304	153 %
Incendie et secours	465 500	432 938	93 %
	105 841 475	87 849 596	83 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement et d'investissement

	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation
Développement Economique	18 472 914	11 203 322	61 %
Enseignement - Recherche - Innovation	2 025 900	1 407 510	69 %
Tourisme	1 376 250	933 087	68 %
Habitat et logement	7 189 520	5 420 172	75 %
Transport et déplacements	34 741 000	29 317 325	84 %
Culture et équipements culturels	3 028 601	2 860 527	94 %
Equipements de loisirs et politique sportive	12 201 590	9 615 631	79 %
Insertion Sociale et professionnelle	1 167 454	1 068 578	92 %
Cohésion sociale	1 769 719	2 285 257	129 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 265 218	1 802 903	80 %
Environnement	110 653 822	104 832 770	95 %
Aménagement voirie	5 524 505	4 542 375	82 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 768 000	19 792 058	100 %
Administration générale,opérations financières et communication	33 987 953	36 524 292	107 %
Incendie et secours	4 691 550	4 609 565	98 %
	258 863 995	236 215 370	91 %

Annexe 17 :

LISTES DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ACCORDEES PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION OBLIGATOIREMENT ASSORTIES DE CONVENTIONS (> 23 000 €)

Décret n°2017-779 du 5 mai 2017

Nom de la structure	Adresse siège social	Siret	Objet de la subvention	Délibérations / Conventions			Versements antérieurs	Subventions versées En 2023		Versements ultérieurs	Subventions en nature en 2023
				Montants	Dates	Modalités		Décisions antérieures	Décisions 2023		
AGENCE LOCALE DE L ENERGIE ET DU CLIMAT	5 RUE DU 71EME RI 22000 SAINT-BRIEUC	52319139300033	POLITIQUE HABITAT	51 000,00 €	> Délibérations : 06/04/2023 (DB-087-2023) et 29/05/2023 (DB-166-2023) > Conventions : 13/04/2023 et 06/07/2023	> Action 1 : acompte de 34 K€ à la signature et solde variable sur présentation bilan activité > Action 2 : acompte de 1,5 K€ à la signature et solde variable sur présentation bilan d'activité		35 500,00 €	15 500,00 €		
				48 000,00 €	> Délibération : 07/04/2022 (DB-063-2022) > Convention : 11/04/2022	> Action 1 : acompte de 36 K€ à la signature et solde variable sur présentation bilan activité > Action 2 : acompte de 2,1 K€ à la signature et solde variable sur présentation bilan d'activité	38 100,00 €	8 103,72 €			
				100 500,00 €	> Délibérations : 06/04/2023 (DB-087-2023) et 29/05/2023 (DB-166-2023) > Conventions : 13/04/2023 et 06/07/2023	> Acompte de 50 % > Solde de 50 %		100 500,00 €			
ANSES	14 RUE PIERRE ET MARIE CURIE SFACT SERVICE COMPTABLE 94700 MAISONS ALFORT	13001202400183	POLITIQUE ECONOMIE	24 000,00 €	> Décision : 04/11/2021 (DC-591-2021) > Convention : 06/01/2022	> Signature : 8 000 € > Acompte 2 : 8 000 € > Solde : 8 000 € maximum sous conditions (cf. convention)	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €		
				22 500,00 €	> Décision : 30/09/2019 (DC-467-2019) > Convention du 30/09/2019	> Signature : 7 500 € > Acompte 2 : 7 500 € > Solde : 7 500 € maximum sous conditions (cf. convention)	15 000,00 €	7 500,00 €			
				22 500,00 €	> Décision : 15/11/2019 (DC-493-2019) > Convention du 15/11/2019	> Signature : 7 500 € > Acompte 2 : 7 500 € > Solde : 7 500 € maximum sous conditions (cf. convention)	15 000,00 €	7 500,00 €			
				27 500,00 €	> Décision : 18/09/2023 (DC-454-2023) > Convention du 18/09/2023	> Signature : 9 250 € > Acompte 2 : 9 250 € > Solde : 9 000 € maximum sous conditions (cf. convention)		9 250,00 €	18 250,00 €		
				27 500,00 €	> Décision : 11/10/2022 (DC-556-2022) > Convention du 18/09/2023	> Signature : 9 250 € > Acompte 2 : 9 250 € > Solde : 9 000 € maximum sous conditions (cf. convention)		9 250,00 €	18 250,00 €		
				24 000,00 €	> Décision : 04/11/2021 (DC-592-2021) > Convention : 06/01/2022	> Signature : 8 000 € > Acompte 2 : 8 000 € > Solde : 8 000 € maximum sous conditions (cf. convention)	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €		
ARMOR INITIATIVE	RUE DE LA CROIX DENIS 22950 TREGUEUX	42511981500024	POLITIQUE ECONOMIE	86 245,00 €	> Délibération : 06/07/2023 (DB-115-2023) > Convention : 12/07/2021 (2021-2023)	> Après le vote du budget et délibération : 50 % > Solde : 50 % sur présentation du rapport d'activité et financier 2022		86 245,00 €			
AU COEUR DE L'EMPLOI	22 RUE DE LA MAIRIE 22440 PLOUFRAGAN	92073062900010	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	32 372,00 €	> Délibération : 02/03/2023 (DB-035-2023) > Convention : 07/03/2023	A la signature de la convention		32 372,00 €			
CESSON VOLLEY	28 RUE DES ROCHES DOUVRES 22000 SAINT-BRIEUC	40399873500035	POLITIQUE SPORTIVE	27 857,14 €	> Délibération : 21/09/2023 (DB-189-2023) > Convention : 28/09/2023	> Part fixe : 70 % > Solde : 30 % maximum sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2023-2024		19 500,00 €	8 357,14 €		
				24 857,00 €	> Délibération : 22/09/2022 (DB-198-2022) > Convention : 27/09/2022	> Part fixe : 70 % > Solde : 30 % maximum sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2022-2023	17 399,90 €	7 457,10 €			
CIDFF	30 RUE BRIZELUX 22000 SAINT-BRIEUC	32402930500038	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	3 981,00 €	> Délibération : 19/10/2023 (DB-218-2023)	Au vote de la délibération			3 981,00 €		
				13 650,00 €	> Délibération : 02/03/2023 (DB-036-2023)	Au vote de la délibération et présentation du rapport d'activité et financier 2022			13 650,00 €		
				8 000,00 €	> Délibération : 06/04/2023 (DB-036-2023)	Au vote de la délibération et présentation du rapport d'activité et financier 2022			8 000,00 €		
COHESION SOCIALE				11 000,00 €	> Délibération : 06/04/2023 (DB-057-2023)	Au vote de la délibération			11 000,00 €		
CITE DES METIERS COTES D'ARMOR	6 RUE CAMILLE GUERIN ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	42086766500036	POLITIQUE ECONOMIE	27 500,00 €	> Délibération : 06/04/2023 (DB-059-2023) > Convention : 12/04/2023	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2022			27 500,00 €		
				32 000,00 €	> Délibération : 06/04/2023 (DB-055-2023) > Convention : 02/06/2023	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2022			32 000,00 €		
CNAM	LES CROIX ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	43411361900119	POLITIQUE ECONOMIE	9 750,00 €	> Décision : 11/07/2022 (DC-436-2022) > Convention du 11/07/2022	> 50% à la signature de la convention > Le solde sous présentation du rapport d'activité et financier 2022	4 875,00 €	4 875,00 €			
				35 000,00 €	> Délibération : 04/05/2023 (DB-094-2023) > Convention : 27/04/2021 (2021-2023)	Sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			35 000,00 €		
INNOZH	2 RUE JEAN ROSTAND BP 7 22440 PLOUFRAGAN	39047443500026	POLITIQUE ECONOMIE	225 000,00 €	> Délibération : 02/03/2023 (DB-034-2023) > Convention : 07/03/2023	> 195 000 € à la signature de la convention > 30 000 € maximum de solde sur présentation d'une demande avec justificatifs		225 000,00 €			23 100 € : mise à disposition gratuite de salles de réunion

LE TEMPS DES SCIENCES	14 RUE BRIZEUX 22000 ST BRIEUC	82347745000014	POLITIQUE ECONOMIE	45 000,00 €	> Délibération: 06/04/2023 (DB-058-2023) > Convention: 12/04/2023	A la signature de la convention et sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			45 000,00 €		741,60€ : affichage abribus
LES MARIONNETIC	QUAI DE COURCY 22520 BINIC	50360170000019	POLITIQUE CULTURELLE	25 000,00 €	> Délibération: 06/04/2023 (DB-062-2023) > Convention: 12/04/2023	A la signature de la convention			25 000,00 €		741,60€ : affichage abribus
MISSION LOCALE INSERTION JEUNE	47 RUE DOCTEUR RAHUEL BP 2380 22023 ST BRIEUC CEDEX 1	32873235900042	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	34 394,00 €	> Délibération: 06/04/2023 (DB-055-2023) > Convention 2021-2023: 15/03/2021	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2022			34 394,00 €		
MIC DE QUINTIN	7 RUE DE LA FOSSE MALLARD 22800 QUINTIN	77744592500012	POLITIQUE CULTURELLE	3 700,00 €	Délibération: 19/10/2023 (DB-213-2023)	Au vote de la délibération si présentation du rapport d'activité et financier 2022			3 700,00 €		
			POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	176 000,00 €	> Délibération: 01/06/2023 (DB-123-2023) > Convention: 06/06/2023	> 50% en mars 2023 > 25% maximum en juin 2023 sous conditions > 25% maximum en septembre 2023 sous conditions			176 000,00 €		
SAINT BRIEUC AGGLO TOUR	4 RUE FELIX LE DANTEC 22000 SAINT-BRIEUC	88180841400018	POLITIQUE SPORTIVE	24 000,00 €	> Délibération: 06/04/2023 (DB-063-2023) > Convention: 12/04/2023	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2022			24 000,00 €		> 80 € : achat de trophées > 150 € : affichage abribus
SILLAGE	12 BOULEVARD CLEMENCEAU 22000 ST BRIEUC	39123905000027	POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT	55 000,00 €	> Délibération: 04/05/2023 (DB-099-2023) > Convention: 10/05/2023	A la signature de la convention si présentation du rapport d'activité et financier 2022			55 000,00 €		
SOCIETE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE	AVENUE DU CHALUTIER SANS PITE MAISON DES AGRICULTEURS 22190 PLERIN	77744983600025	POLITIQUE ECONOMIE	90 000,00 €	> Délibérations: 01/06/2023 (DB-124-2023) > Convention: 06/06/2023	> 50% à la signature de la convention > 50% sur présentation du rapport financier de l'édition 2023			90 000,00 €		
STADE BRIOCHIN	31 RUE JOSEPH LE BRIS BP 525 22 000 SAINT-BRIEUC	77746049400027	POLITIQUE SPORTIVE	103 867,00 €	> Délibération: 21/09/2023 (DB-189-2023) > Convention: 21/09/2023	> Acompte de 70 % > Solde maximum de 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2023-2024			72 706,90 €	31 160,10 €	
				103 867,00 €	> Délibération: 22/09/2022 (DB-198-2022) > Convention: 27/09/2022	> Acompte de 70 % > Solde maximum de 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2022-2023	72 706,90 €	31 160,10 €			
TELENN	138 RUE DU LEGUE 22000 ST BRIEUC	38359273000022	POLITIQUE CULTURELLE	26 500,00 €	> Délibération: 10/03/2022 (DB-044-2022 / 2022-2025) > Convention 2022-2025 : 15/03/2022	> Acompte en février 2023 de 12 000 € > Solde en juin 2023 de 14 500 €			26 500,00 €		> 11 600 € : occupation d'un local à titre gracieux évaluée à 11 600 € > 80 € : mise à disposition 1 journée de la halle du Bélem
TREGUEUX BASKET CLUB	1 RUE DE LA REPUBLIQUE 22950 TREGUEUX	40183602800019	POLITIQUE SPORTIVE	32 599,31 €	> Délibération: 21/09/2023 (DB-189-2023) > Convention: 21/09/2023	> Acompte de 70 % > Solde maximum de 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2023-2024			22 819,51 €	9 779,80 €	
				21 664,00 €	> Délibération: 22/09/2022 (DB-198-2022) > Convention: 27/09/2022	> Acompte de 70 % > Solde maximum de 30 % sur présentation du rapport d'activité et financier de la saison 2022-2023	15 164,80 €	6 499,20 €			
UNIVERSITE DE RENNES	263 AVENUE DU GENERAL LECLERC CAMPUS DE BEAULIEU 35042 RENNES CEDEX	13003051300019	ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - INNOVATION	36 000,00 €	> Délibération: 21/09/2023 (DB-203-2023) > Convention: 27/09/2023	> Signature: 9 000 € > 9 000 € en septembre 2024, en septembre 2025 et en septembre 2026			9 000,00 €	27 000,00 €	
				140 000,00 €	> Délibération: 30/06/2022 (DB-160-2022 / 2022-2025) > Convention 2022-2025: 05/07/2022	> 2022 : 15 556 € > 2023 : 46 666 € sous conditions > 2024 : 46 666 € sous conditions > 2025 : 31 112 € sous conditions	15 556,00 €	46 666,00 €		77 778,00 €	
				26 855,00 €	> Décisions : 14/12/2021 (DC 698-2021) et 09/10/2023 (DC 493-2023) > Convention: 10/01/2022	> Signature: 7 415 € > Acompte : 9 720 € maximum sous conditions (cf. convention) > Solde: 9 720 € maximum sous conditions (cf. convention)	7 415,00 €	9 720,00 €		9 720,00 €	
				3 000,00 €	Délibération: 06/04/2023 (DB-060-2023)	Sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			3 000,00 €		
WILD ROSE ART ROCK	15 RUE VICAIRIE BP 4637 22046 ST BRIEUC CEDEX 2	34004539200057	POLITIQUE CULTURELLE	122 000,00 €	> Délibération: 06/04/2023 (DB-061-2023) > Convention: 12/04/2023	A la signature de la convention et sur présentation du rapport d'activité et financier 2022			122 000,00 €		> 5126 € : mise à disposition des colonnes pour la collecte OM et le traitement des déchets > 14 000 € : frais eau et assainissement > 13 000 € : mise à disposition de navettes de bus > 1 483,20 € : campagne de communication (affichage abribus)

Annexe 18 : Evolution de la masse salariale et créations de postes

Annexe 18.1

Détail des écarts entre le CA 2023 et le CA 2022 :

CA 2023 / CA2022

A- Impacts mécaniques

Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	245
Hausse valeur du point d'indice	740
Impact Réforme Catégorie C	40
Régularisation Prime Annuelle	188
Actualisation - Revalorisation RI – Contexte Inflation	730
Mise en place PPV et Revalorisation salariales agents de droit privé	90
GIPA	27
Forfait Mobilité durable	7

Sous Total A **2067**

B – Mutualisation et Transfert

0

0

Sous Total B

0

C – Création de Postes

Impact création de poste 2022 en année pleine 2023	770
Création de poste 2023	1073
Economie Vacances de postes	-382

Sous Total C **1461**

D – Autres

Agents sur postes non permanents	32,0
Assurance Statutaire / Capital décès / Reprise CET/Remboursement et refacturation,...	110
Autres	36

Sous Total D **178**

A+B+C+D **Total des écarts expliqués** **3706**

Annexe 18.2

DELIBERATIONS 2023 CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES EN 2023

Direction	Service	A	B	C	Libellé poste	Cadre d'emplois	Année délibération	date délibération	Impact budgétaire	commentaire	Types
Action Sociale et Santé		1			Chargé de mission prévention santé publique	Attaché	2022	08/12/2022	oui	Contrat de projets	Création
Action Sociale et Santé		1			Chargé de mission démographie médicale	Attaché	2022	08/12/2022	oui	Contrat de projets	Création
D° Sports Culture Grands Evénements	Direction		1		Chargé de projets sports nature et sport haut niveau amateur	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Pérennisation du poste	Création
D° Sports Culture Grands Evénements	Enseignement musical			0,2	Assistant administratif et financier	Adjoint administratif	2023	14/12/2023	oui	Création d'un 0,2 ETP.	Création
D° Sports Culture Grands Evénements	Action culturelle	1			Chargé de mission transformation numérique	Attaché	2023	02/03/2023	Non	Pérennisation du poste	Transformation
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun architecture	1			Architecte	Ingénieur	2022	08/12/2022	Oui	Doublon poste	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun aménagement de l'Espace Public		2		Techniciens VRD	Technicien	2023	14/12/2023	oui	Doublon de poste dans le cadre d'un mandat syndical et raisons médicales	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun aménagement de l'Espace Public	1			Chargé d'opérations NPRU	Ingénieur	2023	02/03/2023	Non	Contrat de projets – Poste remboursé par la ville de St-Brieuc	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun architecture		1		Technicien projeteur architecture	Technicien	2023	14/12/2023	oui	Doublon de poste dans l'attente d'un départ à la retraite	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun architecture			1	Dessinateur 3 D	Adjoint technique / agent de maîtrise	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service Gestion du patrimoine bâti		1		Technicien maintenance	Technicien	2023	02/03/2023	oui	Contrat de projets	Création
Direction Aménagement et Déplacements	Service commun déplacements	1			Chargé de projet structurants Déplacements	Ingénieur	2023	02/03/2023	oui	Contrat de projets	Création
Direction Aménagement et Déplacements	S.I.G	1			Géomaticien facilitateur de projets d'urbanisme	Ingénieur	2023	02/03/2023	oui	Création – Poste affecté DAD et Urba	Création
Direction des Finances				3	Gestionnaires comptables	Adjoint administratif	2022	08/12/2022	Non	Création – Postes déjà pourvus par des agents Cdg	Création
Direction des Finances				1	Gestionnaire comptable (chaîne comptable)	Adjoint administratif	2022	08/12/2022	Non	Création – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
Direction du Développement économique	Insertion sociales et prof.		1		Chargé de mission mobilisation et accompagnement TZCLD	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Contrat de projets – Financement à hauteur du poste	Création
Direction du Développement économique	Insertion sociales et prof.		1		Chargé de mission développement des activités TZCLD	Rédacteur	2022	08/12/2022	Non	Contrat de projets – Financement à hauteur du poste	Création
Direction du Développement économique	Insertion sociales et prof.	1			Création en doublon poste cheffe de service	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Doublon poste (Retraite)	Création
Direction Environnement et Salubrité	Direction		1		Référent RH	Rédacteur	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Environnement et Salubrité	Direction	1			Directeur	Ingénieur en chef	2023	02/03/2023	oui	Transformation du poste	Transformation
Direction Familles/Proximité	RPE	1			Animateur RPE	Educateur de Jeunes Enfants	2022	08/12/2022	oui	Création	Création
Direction Familles/Proximité	Direction			0,5	Assistante de direction	Adjoint administratif	2023	29/06/2023	oui	Création	Création
Direction Familles/Proximité	Pôle Binic/Etapes sur Mer			0,5	Agent d'accueil	Adjoint administratif	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Générale des Services	Prospective	1			Chargé de mission Jeunesse et Europe	Attaché	2022	08/12/2022	Oui	Contrat de projets 12 mois	Création
Direction Générale des Services	Direction de la Communication		1		Chargé de communication éditoriale	Attaché / Rédacteur	2023	29/06/2023	oui	Création	Création
Direction Générale des Services	Direction	1			D.G.A. Attractivité et Aménagement du Territoire	Ingénieur Hors classe	2023	02/03/2023	oui	Création	Création
Direction Générale des Services	Direction	1			Emploi fonctionnel Attractivité et Aménagement du Territoire	Emploi fonctionnel	2023	02/03/2023	Non	Emploi fonctionnel	Création
Direction Générale des Services	Direction	0,5			Chargé de projets structurants	Ingénieur général	2023	02/03/2023	Non	Contrat de projets	Création
Direction Habitat et Cadre de Vie	Direction	1			Chargé de coopération CTG	Attaché	2022	08/12/2022	Non	Pérennisation du poste	Création
Direction Habitat et Cadre de Vie	Habitat	0,25			Chargé de mission Lutte contre le logement vacant	Attaché	2023	04/05/2023	oui	Création d'un 0,25 supplémentaire – Contrat de projets	Création
Direction Habitat et Cadre de Vie	Habitat		1		Ambassadeur logement	Rédacteur	2023	02/03/2023	oui	Transformation de C en B	Transformation
Direction Mutualisée des Ressources Humaines	Gestion Administrative		1		Gestionnaire carrière paie	Rédacteur	2022	08/12/2022	Oui	Création	Création
Direction Mutualisée des Systèmes d'Information			1		Chef de projets accompagnement gestion des applicatifs	Rédacteur	2022	08/12/2022	oui	Doublon poste (Retraite)	Création
Direction Transition écologique		1			Directeur	Ingénieur	2022	08/12/2022	oui	Création	Création
Direction Transition écologique	Pôle Actions Environnementales	1			Chargé de projet Atlas de la Biodiversité	Ingénieur	2023	06/04/2023	oui	Contrat de projets	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		Assistante de direction	Adjoint administratif	2023	21/09/2023	Non	Agent Cdg déjà en poste	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		Référent SI	Technicien	2023	21/09/2023	oui	Création	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		1		agent déchetteries	Adjoint technique	2023	21/09/2023	oui	Création	Création
Environnement et Salubrité	Collecte des déchets		20		Ambassadeurs TEOMI	Adjoint technique	2023	29/06/2023	Non	Transformation de postes non permanents en contrats de projets	Transformation
Régie de l'Eau et Assainissement	Bassins versants	1			Chargé de mission PAPI	Attaché / Ingénieur	2023	21/09/2023	Non	Contrat de projets – Financement prévus	Création
TOTAL		60,95	17,8	13	30,2						

Annexe 18.3 – Mises à disposition

Agent	Parties prenantes de la convention		Durée de la convention		ETP	
	collectivité de Départ	collectivité d'accueil	date de début	date de fin	ETP SBAA	ETP Coll. Accueil
Catégorie A Chargé de mission communication et concertation	SBAA	VSB	01/01/21	31/12/24	50	50
Catégorie B Rédacteur principal de 1ère classe territorial	SBAA	VSB	07/01/19	31/08/23	50	50
Catégorie A Ingénieur principal Territorial	SBAA	BAT/SPL	01/09/21	31/08/24	0	100
Catégorie B Rédacteur territorial principal de 1ère classe	SBAA	SGPU	01/09/21	31/08/24	0	100
Catégorie B Rédacteur territorial principal de 1ère classe	SBAA	CIAS	20/06/23	19/06/25	0	100
Catégorie A Attaché	SBAA	CIAS	20/06/22	19/06/23	85	15
Directeur Général des Services	SBAA	OT	15/09/22	15/01/23	95	5
Catégorie A Attaché Hors Classe Territorial	SBAA	OT	01/05/23	30/04/26	50	50
Catégorie B Rédacteur territorial principal de 1ère classe	SBAA	OT	01/05/23	30/04/26	70	30
Catégorie A Attaché Principal	SBAA	VILLE DE PLERIN	06/03/23	30/04/23	60	40
Catégorie C Adjoint administratif principal de 1ère classe	SBAA	VILLE DE PLERIN	03/04/23	13/07/23	0	100

Annexe 19 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES 2023

BILAN DES ACQUISITIONS – 2023									MONTANT GLOBAL	62 813,01 €
PARCS D'ACTIVITES OU SECTEUR	VENDEUR	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	BUDGET	NOTAIRE / ELU	DATE	NATURE DU BIEN OU DESTINATION	
LE PRE GUERNO	Monsieur Jean-Yves QUÉMARD et Madame Jacqueline GEORGELIN Époux et propriétaires en indivision	PLERIN	B 1989	140	131,60 €	DEA – Assainissement	M. Ronan KERDRAON Président de SBAA	06/06/23	IMPLANTATION D'UN POSTE DE RELEVEMENT	
			B 1990	188						
PAE (ZAC) DU SABOT	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	PLOUFRAGAN	BD 149	45	62 680,41 €	DDEE – ZAE	Me BROCHEN Me GALANDON-GOUAUX	13/10/23	REPRISE D'UN TERRAIN NU CONSTRUCTIBLE	
			BD 147	217						
			BD 289	2 156						
			YA 228	854						
LE BRAS D'ARGENT	SAS GUYAGER TERROIR ET CREATION	SAINT-BRANDAN	D 1783	2 424	1,00 €	DDEE – ZAE	Me GERTHOFFER Me GALANDON-GOUAUX	28/11/23	DEMOLITION ET REAMENAGEMENT D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE	
			D 1782	19 115						
			D 1476	4 018						
			D 655	1 175						

BILAN DES VENTES – 2023									MONTANT GLOBAL TTC	2 110 702,27 €
									MONTANT GLOBAL NET HT	1 853 950,12 €
PARCS D'ACTIVITES OU SECTEUR	ACQUEREUR	COMMUNE	PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX NET (HT)	PRIX PRINCIPAL (TTC)	BUDGET CONCERNE	NOTAIRE	DATE	NATURE DU BIEN OU DESTINATION
ZONE D'ACTIVITE DU PONT CAMET	ASSOCIATION HANDI'CHIENS	SAINT-BRANDAN	ZV413	6382	300 000,00 €	300 000,00 €	BUDGET PRINCIPAL	Me DEMEURE-JUMELAIS	29/12/23	CESSION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION LOCATAIRE
PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS, SECTEUR DU VAU BALLIER	SCI SALOON	PLEDRAN	G 1298	2989	74 725,00 €	89 670,00 €	DDEE – ZAE	Me JUMELAIS	21/11/23	LOT A BATIR – N° 20
LA VILLENEUVE	M. Matthias LE ROUX	SAINT-BRANDAN	D 1941	1 159	17 385,00 €	20 862,00 €	DDEE – ZAE	Me CORTYL	20/11/23	LOT A BATIR – N° 11b
PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS, SECTEUR DU VAU BALLIER	SCI GS	PLEDRAN	G 1311	5 495	151 775,00 €	182 130,00 €	DDEE – ZAE	ME JUMELAIS	10/10/23	LOT A BATIR – N° 15
			G 1344	576						
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE LAUNAY	AUTOSTAR	SAINT-BRANDAN	D 1307	4 498	18 891,60 €	22 289,33 €	DDEE – ZAE	Me CORTYL	21/09/23	CLOTURE DU SITE DE PRODUCTION AUTOSTAR
			D 1485							
			D 1495							
			D 1953							
			D 1954							
			D 1955							
			D 1956							
			D 1957							
PARC D'ACTIVITES LE DEVANT DE LA LANDE	ADN DERRIEN	LANTIC	C 1361	1 519	27 342,00 €	32 050,90 €	DDEE – ZAE	Me QUETTIER	11/09/23	LOT A BATIR – N° 8
PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS, SECTEUR DU VAU BALLIER	SCI SALOON	PLEDRAN	G 1297	3692	92 475,00 €	110 970,00 €	DDEE – ZAE	ME JUMELAIS	28/07/23	LOT A BATIR – N° 19
			G 1316	7						
PAE DE LA BOURDINIERE	SCI JR FONCIER	YFFINIAC	BA 69	57	22 572,00 €	25 054,92 €	DDEE – ZAE	Me D'HOINE	28/06/23	LOT A BATIR
PARC D'ACTIVITES DE KERIBET	SCI CRECHES AVENTURES	PORDIC	ZP 863	2	480,00 €	576,00 €	DDEE – ZAE	Me VILLARTAY	09/06/23	TERRAIN A BATIR (REGULARISATION FONCIERE)
			ZP 864	1						
LES PORTES DE L'IC	COMMUNE DE PORDIC	PORDIC	ZE 141	2739	364 570,66 €	437 484,79 €	BUDGET PRINCIPAL	Me QUETTIER	01/06/23	PORTAGE FONCIER HABITAT
			ZE 151	9205						
			ZE 152	2725						
			ZE 153	483						
			ZE 154	5910						
PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS, SECTEUR DU BOISSILLON	SM KERVAL CENTRE ARMOR	PLOUFRAGAN	BI 277	8163	193 400,00 €	227 640,18 €	DDEE – ZAE	Me JUMELAIS	05/05/23	TERRAIN A BATIR
		TREGUEUX	D 203	1447						
PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS, SECTEUR DU VAU BALLIER	SARL KLS ETANCHEITE	PLEDRAN	G 1333	1037	193 400,00 €	227 640,18 €	DDEE – ZAE	Me JUMELAIS	05/05/23	LOT A BATIR – N° 51
			G 1346	126						
LE VAU L'ORGAN	BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT	LA MEAUGON	B 514	7669	184 973,86 €	187 497,58 €	BUDGET PRINCIPAL	Me LE FOLL	04/04/23	PORTAGE FONCIER HABITAT
			B 1333	3555						
			B 1336	3632						
LE CLOS GENEST	SCI LE CLOS GENEST ENERGIES	PLAINE HAUTE	ZA 21	54398	51 000,00 €	53 684,39 €	BUDGET PRINCIPAL	Me CORTYL	30/01/23	IMPLANTATION D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE
PARC D'ACTIVITES DE KERIBET	SCI EMMAEL	PORDIC	ZP 862	598	160 960,00 €	193 152,00 €	DDEE – ZAE	Me CARMES-LE GUEN	23/01/23	LOT A BATIR – N° 8
			ZP 866	408						

LEXIQUE

Amortissement (d'une immobilisation) :

Constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif

Annuité de la dette :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital, qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Epargne brute ou Capacité d'autofinancement :

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts puis les dépenses d'équipement).

Dépenses d'investissement direct :

Les dépenses d'investissement direct correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux travaux en cours et aux opérations d'investissement pour le compte de tiers.

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice :

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an.

Emprunts :

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice. Par convention, il s'agit de financements inscrits pour une durée supérieure à un an.

Excédent brut courant (EBC) :

Ressource fondamentale que les collectivités tirent régulièrement de leur cycle de fonctionnement. Premier des soldes intermédiaires de gestion utilisé dans l'analyse financière des communes, l'excédent brut courant se calcule de la manière suivante : $EBC = (\text{Produit des services} + \text{ressources fiscales} + \text{dotations de l'État} + \text{autres subventions et participations} + \text{autres produits de gestion courante}) - (\text{Charges à caractère général} + \text{charges de personnel} + \text{autres charges de gestion courante})$.

Intérêts des emprunts :

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins d'un an. Cette dernière fait partie, non pas des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie. Néanmoins, elle peut également donner lieu à paiement d'intérêt.

Investissement (dépenses) :

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des opérations définitives) Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Investissement (recettes) :

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières. Les

recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement augmentées de l'autofinancement brut

Epargne nette ou Marge d'autofinancement courant (MAC) :

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. La marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Ressources propres :

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres, des amortissements et des provisions.

Résultat de l'exercice :

Somme algébrique du résultat courant non financier, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Il est également calculé par différence entre les charges et les produits de fonctionnement de l'exercice.